



Rapport annuel sur la mise en œuvre du
portefeuille pays

SENEGAL

Année 4 : 15 juillet 2022 – 14 juillet 2023

CMO-NN-2078 SEN 1803811

*Contribuer au développement socio-économique
inclusif et durable du Pôle-territoire Sine-
Saloum*

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Fiche signalétique du portefeuille..... | 4 |
| Fiche signalétique des autres interventions mises en œuvre par Enabel dans la région..... | 6 |
| Résumé exécutif | 7 |
| 1 Etat des lieux de la mise en œuvre du portefeuille pays..... | 10 |
| 1.1 Évolution du contexte..... | 10 |
| 1.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement..... | 12 |
| 1.2.1 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau impact..... | 12 |
| 1.2.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau outcome | 15 |
| 1.2.2.1. Objectif Spécifique N°1 : Le secteur industriel s’installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine Saloum | 15 |
| 1.2.2.2. Objectif spécifique N°2 : L’émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée | 15 |
| 1.2.2.3. Objectif spécifique N°3 : Contribuer à rendre effectif l’accès des femmes et des adolescent(e)s et des jeunes aux services de santé reproductive de qualité | 16 |
| 1.2.2.4. Objectif spécifique N°4 : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum | 17 |
| 1.2.2.5. Objectif spécifique N°5 : Améliorer l’accès équitable aux médicaments, vaccins et produits médicaux de qualité au Sénégal avec attention au renforcement du système de santé | 18 |
| 1.3. Performance du portefeuille | 18 |
| 1.3.1. Performance des interventions..... | 18 |
| 1.3.2. Analyse de la performance du portefeuille pays | 19 |
| 1.3.2.4. Durabilité potentielle | 22 |
| 1.3.3. Thèmes prioritaires | 23 |
| 1.3.2.4. Environnement et changement climatique..... | 23 |
| 1.3.2.5. Genre..... | 23 |
| 1.3.2.6. Digitalisation..... | 24 |
| 1.3.2.7. Travail décent..... | 25 |
| 1.4. Synergies et complémentarités | 25 |
| 1.4.1. Synergies et cohérence stratégique du portefeuille | 25 |
| 1.4.2. Synergies et complémentarité avec les projets pour tiers..... | 26 |
| 1.4.3. Autres synergies et complémentarités | 27 |
| 1.5. Principaux constats, risques et opportunités | 27 |
| 1.5.1. Dialogue politique (Policy dialogue)..... | 27 |
| 1.5.2. Expertise..... | 28 |

| | |
|--|---------------|
| 1.5.3. Modalités de partenariat et opérationnelle..... | 28 |
| 1.5.3.1. Modalités de partenariat | 28 |
| 1.5.3.2. Modalités opérationnelles | 29 |
| 1.6. Gestion des risques..... | 30 |
| 2. Suivi budgétaire Y4 | 33 |
| 3. Modifications apportées au portefeuille Sénégal | 39 |
| 4. Leçons apprises Y4 | 40 |
| 4.4. Leçons apprises d'ordre institutionnelles, stratégiques, organisationnels | 40 |
| 4.4.1. Pilier 1..... | 40 |
| 4.4.2. Pilier 2..... | 41 |
| 4.4.3. Pilier 3..... | 43 |
| 4.4.4. Pilier 4..... | 43 |
| 4.5. Leçons apprises de l'intégration des thèmes transversaux..... | 44 |
| 4.6. Questions d'apprentissage stratégique | 45 |
| 5. Réorientations stratégiques et recommandations pour la mise en œuvre du portefeuille . | 47 |
| Annexes 1. Cadres de résultats des interventions du portefeuille Sénégal..... | xlviii |
| Annexe 2. Gestion des risques Y4 du Portefeuille PB2019-24 | lxi |
| Annexe 3. Tableau financier synthétique Y4..... | lxvii |
| Annexe 4. Synthèse des leçons apprises..... | lxix |
| Annexe 5. Tableau des recommandations Y4 | lxxii |
| Annexe 6. Performances des interventions du Portefeuille..... | lxxv |
| Performance de l'intervention 1/ Pilier 1 | lxxv |
| Performance de l'intervention 2/ Pilier 1 | lxxix |
| Performance de l'intervention 3/ Pilier 2 | lxxxiv |
| Performance de l'intervention 4/ Pilier 3 | xcviii |
| Performance de l'intervention 5/ Pilier 4 | ciii |
| Acronymes | cviii |

Fiche signalétique du portefeuille

| | |
|--|--|
| Pays | SENEGAL |
| Code de portefeuille | CMO-NN-2078 SEN 1803811 Code PILOT: SEN19P001 |
| Institution partenaire | Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération (MEPC) |
| Budget total | 45 M€ + 4 M€ Pilier 4, soit au total 49 M€ |
| Durée du portefeuille | 5 ans |
| Date de début de la Convention spécifique | 15 juillet 2019 |
| Date de démarrage du portefeuille pays | 15 juillet 2019 |
| Date de fin de la Convention spécifique | 14 juillet 2024 |
| Impact¹ | Contribuer au développement socio-économique inclusif et durable du Pole-territoire Sine-Saloum |
| Outcomes | <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur agro-industriel s'installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine-Saloum • L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée • Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et des jeunes aux services de santé reproductive de qualité avec un focus spécifique sur la réduction de la mortalité maternelle, la promotion de la planification familiale et la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à base d'une approche multisectorielle et multi-acteurs • Les performances des parties prenantes du Portefeuille du Programme de Coopération Sénégal-Belgique sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum • Améliorer l'accès équitable aux médicaments, vaccins et produits médicaux de qualité au Sénégal et en Afrique avec attention au renforcement du système de santé |
| Groupes cibles | <p>Ministère du Développement Industriel et des petites et moyennes industries (MDIPMI), Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC), les Agences et fonds d'investissement publics en charge de la promotion des PME et PMI, les Chambres Consulaires sénégalaises et européennes, le secteur privé, financier et industriel, national et international.</p> <p>Les Régions médicales et les Districts sanitaires du Sine-Saloum</p> |

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

| | |
|--|--|
| | <p>(Kaolack, Fatick, Kaffrine), l'Agence pour la Couverture Maladie Universelle, les Unions Départementales d'Assurance-Maladie (UDAM).</p> <p>Sénégal Numérique SA (SENUM SA) ex ADIE, l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM), l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA).</p> <p>Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale en particulier le Cabinet, la Cellule d'Appui et de Suivi (CAS) du Plan National de Développement Sanitaire et Social 2019-2028 (PNDSS), l'unité dédiée pour la coordination du plan de relance de l'industrie pharmaceutique, l'ARP</p> |
| Liste des interventions du portefeuille | Intervention 1 : « Appui à l'émergence d'une infrastructure agroindustrielle moderne, compétitive et durable dans le Sine-Saloum » |
| | Intervention 2 : « Appui au renforcement du capital financier, technique, humain et social des entreprises du Sine-Saloum » |
| | Intervention 3 : « Santé de la femme, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent(e) » |
| | Intervention 4 : « Formations, Etudes et Expertises » |
| | Intervention 5 : « Promotion de l'accès équitable aux médicaments et vaccins de qualité » « <i>Karaange garab yi</i> » « Sécuriser le médicament » |
| Période couverte par le rapport | 15 juillet 2022 – 14 juillet 2023 |

Fiche signalétique des autres interventions mises en œuvre par Enabel dans la région

| Pays : Sénégal | | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------|---|--------------------------------------|-------------------|----------------------|
| Intervention | Bailleur | Secteur | Budget | Date début | Date de fin |
| PARSIEC-IDBIOMET « Nekkal » | EU-TF Sahel | Gouvernance (Etat Civil) | 10 M€ | 1 juillet 2020 | 31 mars 2024 |
| ACTIV'INVEST | EU | Développement du secteur privé | 1,1 M€ | 18 juin 2021 | 17 juin 2023 |
| DIRECCT avec AFD | EU | Santé, numérisation, développement du secteur privé | 5,4 M€ 2,9 M€ du Programme SEN | 01 mai 2021 | 30 décembre 2023 |
| PEM WECCO | EU DG Home et BE ODE / DVZ | Gouvernance : migration | 2,6M€ | 30 août 2021 | 31 mars 2024 |
| TEI AGROPOLE (GUNGUE MBAY) | EU | Systemes alimentaires durables | 14 M€ | 02 septembre 2022 | 01 septembre 2026 |
| TOP UP AGROPOLE | EU | S ystèmes alimentaires durables | 14 M€ | 01 avril 2023 | 31 mars 2027 |
| PORTEFEUILLE CLIMAT | BE | Protection générale de l'environnement, eau et assainissement | 11,5 M€ | 01 mars 2022 | 28 février 2027 |
| RW Bois-Energie | BE Région Wallonne | Environnement & Climat | 2,5 M€ | 20 octobre 2022 | 30 juin 2026 |
| CLIMWAL | BE Région Wallonne | Volet Energies Renouvelables | 2 M€ | 01 octobre 2023 | 31 mars 2026 |
| IYBA-SEED avec Expertise France | EU | Développement du secteur privé | 2,8 M€ | 30 décembre 2022 | 30 novembre 2026 |
| Pays : Gambie | | | | | |
| Intervention | Bailleur | Secteur | Budget | Date début | Date de fin |
| RIEC | EU | Développement Infrastructure rurale | 7 M€ | 07 janvier 2019 | 31 décembre 2023 |
| DITASIS | EU | Transformation digitale et économie numérique | 1 M€ | 01 septembre 2021 | 31 décembre 2023 |
| Pays : Guinée Bissau | | | | | |
| Intervention | Bailleur | Secteur | Budget | Date début | Date de fin |
| RESET | EU | Formation professionnelle et technique | 7 M€ | 01 septembre 2019 | 28 juillet 2024 |

Evolution du contexte

Le rapport annuel du portefeuille Sénégal de l'année 4 (Y4) fait état du niveau de réalisation des objectifs de chaque pilier de notre programme bilatéral à travers l'analyse des résultats obtenus, les dépenses exécutées, les niveaux de performance atteints sur la base des cibles identifiées et des indicateurs fixés.

L'année 4 du portefeuille permet d'avoir une meilleure visibilité sur les résultats obtenus depuis le début du Portefeuille. L'évaluation à mi-parcours en année 3 réalisée pour chaque pilier, à l'exception du Pilier 4 qui n'était qu'à ses débuts, a globalement conforté les orientations prises dans le projet notamment en matière de modalités de partenariat qui est un élément fondamental de succès ou d'échec d'une coopération bilatérale.

Il est toutefois à noter que le Sénégal a cumulé, à moins d'un an des élections présidentielles, diverses tensions socio-politiques amenant des soulèvements et des violences dans l'espace public qui n'ont pas épargné la mise en œuvre du projet. Les remaniements aux postes ministériels, les grèves récurrentes du personnel de la fonction publique amènent les partenaires à de la prudence. Le contexte économique global suite à la guerre en Ukraine n'a pas épargné le panier des ménages mais également les positionnements et priorités des partenaires techniques et financiers (PTF), ce qui a contribué au contexte d'instabilité et de volatilité du pays.

Performance du Portfolio

L'année 3 a permis de stabiliser un ensemble de processus fondamentaux pour engager les activités visant à atteindre les résultats : facilitation du dialogue intersectoriel, validation de certaines réformes, appui technique pour la gouvernance des domaines d'intervention du portefeuille, finalisation et mise en œuvre effective de différents contrats. Force est de constater que cela a permis de confirmer Enabel comme un partenaire fiable. Malgré cela, en année 4, les processus de validation ne se réalisent pas conformément aux calendriers annoncés et ce, indépendamment de l'efficacité de nos ressources humaines.

Cela a eu un impact particulièrement significatif sur le Pilier 1 dont l'atteinte des résultats est fortement compromise par le retard concernant la mise en place de la Société de Construction et d'Exploitation (SCE) par la Cellule d'Exécution du Projet (CEP), malgré une proactivité des équipes Enabel et de l'Ambassade de Belgique dans le dialogue opérationnel et stratégique.

Pour rappel, l'absence d'un opérateur et d'une structure de gouvernance de l'Agropole Centre (SCE) entraîne un retard dans le démarrage des travaux relatifs aux bâtiments de l'Agropole centre notamment à Mbellacadio, à l'aménagement du terrain et aux bâtiments de Sokone. En conséquence, les deux plateformes prévues dans le projet Gunge Mbay (TEI Team Europe Initiative - Agropole Centre) sont également impactées. Cette situation a été signalée lors du comité de pilotage (CoPIL) du 07 juin 2023, y compris le risque que les investissements en infrastructure pour l'Agropole Centre (à l'exception de l'aménagement du terrain de Mbellacadio, actuellement en cours) ne soient pas réalisés avant la fin du programme bilatéral actuel en juin 2024.

La procédure visant à déterminer la structure de gouvernance est complexe et comporte de multiples étapes, aucune d'entre elles n'ayant été respectée dans les délais prévus. Initialement prévue pour être mise en place en avril 2021, la SCE n'est toujours pas opérationnelle à la date de finalisation de ce rapport, la date limite étant fixée par la CEP à janvier 2025.

L'atelier d'élaboration du rapport d'évaluation du projet Partenariat public-privé (PPP) de l'Agropole Centre était initialement prévu pour le troisième trimestre 2022 puis a été reporté à la dernière

minute, à deux reprises. Ce dernier sera finalement programmé pour début janvier 2023. Le livrable, un rapport finalisé, devait être soumis à l'UNAPP fin janvier, conformément à la résolution du Comité Mixte Paritaire de Concertation (CMPC) du 8 décembre 2022. Cependant, il a finalement été envoyé par la CEP fin mars, et l'UNAPP a transmis sa réponse le 23 août. Une réunion entre CEP, Enabel, FONSI et d'autres partenaires est prévue en octobre 2023 pour préparer les réponses aux questions posées dans le rapport de UNAPP.

Le retour sur investissement étant un élément clé du Portefeuille, il a été décidé en Y4 de réallouer un montant du Pilier 1 vers le Pilier 2 qui de par son ancrage local et l'encadrement technique au plus proche des bénéficiaires, a conjointement avec ses derniers, décidé d'un ensemble d'activités additionnels concourant à l'atteinte de ses objectifs.

Le pilier 3 a continué à finaliser des livrables à temps et à organiser des formations pertinentes pour les partenaires hormis dans le domaine du secteur portuaire dont l'appui accuse un certain retard indépendant de notre volonté. Quant au pilier 4, il est à noter qu'il se retrouve également tributaire de la mise en place de la Gouvernance du Plan de relance de l'industrie pharmaceutique qui démarre timidement et nécessite davantage d'appuis en dehors de notre zone de contrôle et d'influence. Cela n'a pas empêché le Pilier 4 d'appuyer les réformes qui ont été lancées.

Partenariats

Le partenariat avec la CEP/MDIPMI fait l'objet d'intenses discussions sur la SCE. Le partenariat avec l'ANA sur un sujet bien précis et moins vaste que le dossier de l'Agropole Centre est très productif.

Même si Enabel est très bien positionné et reconnu pour avoir initié cet ambitieux chantier qu'est l'Agropole centre, le portage ministériel (et la coordination interministérielle) doit se poursuivre en parallèle pour la structuration de cette réforme en fédérant les autres parties prenantes nécessaires à son opérationnalisation. Ces conditions sont plus éloignées de notre zone d'influence qu'on ne l'avait prévu.

En cumulant un ensemble d'activités dans le domaine de la santé Pilier 2, Pilier 3 et Pilier 4 ainsi qu'un financement de l'UE dans la e-santé, Enabel fait partie des acteurs clés dans la santé et ce malgré des PTF aux enveloppes budgétaires plus importantes. Ceci s'explique entre autres par la modélisation de projets innovants à un niveau territorial : prise en charge des violences faites aux femmes, introduction de la télémédecine, digitalisation du dossier patient. Leur démonstration a suscité l'intérêt du niveau central et alimenté le dialogue avec les autres PTF sur lesdits modèles à élargir sur l'ensemble du territoire.

Synergies

La synergie de pilier 1 avec les autres projets au sein du portefeuille Enabel, notamment le TEI-AC (Gunge Mbay), Activ'Invest et le portefeuille Climat (PTCS), bien que pertinent et d'une logique parfaite, doit être poursuivie plus activement.

Le Portefeuille bilatéral a été exécuté en parfaite synergie entre le Pilier 3 et les autres Piliers. Par ailleurs, les projets de l'UE dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la e-santé ont élargi et étoffé l'offre de services initié dans le cadre du Portefeuille bilatéral. Ceci contribue à la pertinence du portefeuille et très probablement sa durabilité.

Risques et problèmes

Le risque relatif au portage institutionnel déjà identifié lors de l'Année 3 s'est confirmée en année 4 et ce malgré un dialogue plus poussif d'Enabel et du Poste vis-à-vis du Partenaire. La faisabilité et les éventuelles réorientations de certaines interventions seront confirmées en Aout 2023 et va nourrir la

formulation du Portefeuille suivant en tenant bien compte des leçons apprises de chacune des interventions.

Le pilier 1 porte particulièrement un grand risque organisationnel et risque de développement pour l'année 4. Les budgets mobilisés restent sous-utilisés, plus particulièrement le budget pour les infrastructures à Mbellacadio et à Sokone qui risque de ne pas être engagé avant la fin du portefeuille. Même si cette situation est hors de notre zone de contrôle, ceci aura un impact sur notre crédibilité au niveau central et local dont il faut tenir compte pour la continuité, la consolidation géographique et thématique du prochain portefeuille bilatéral et les projets en cours pour tiers.

Défis et opportunités

La planification étant dépendante de décisions politiques, nous avons misé sur la flexibilité du Portefeuille pour une réaffectation budgétaire du Pilier 1 vers le Pilier 2.

Leçons et recommandations

Si l'on veut garantir une durabilité et un portage optimal des projets d'envergure comme l'Agropole, il faut prévoir un temps de préparation, de décisions et de mise en œuvre beaucoup plus long que ce qui est le cas actuellement, sans tenir compte des crises non anticipables tels que la crise Covid ou socio-politique actuelle.

Le portage au niveau central de projets intégrant de l'innovation en santé est capital. Considérant la nécessité du Pilier 2 à répondre et à accompagner le niveau central pour la pérennité de ses actions, les équipes ont initiés diverses démarches allant dans ce sens : descente sur sites conjointes, formations et sensibilisation du niveau central. Par ailleurs, le projet e-santé est venu compléter cette nécessité dans ces activités. Ces ajustements opérationnels ne remplacent pas la nécessité d'une veille permanente au plus près du MSAS pour avoir plus d'influences sur ces politiques publiques.

Le Pilier 4 a joué le rôle de pionnier parmi les PTFs dans l'appui à l'écosystème stimulant le plan de relance de l'industrie pharmaceutique. Force est de constater que malgré l'urgence et l'attention politique accordée à ce domaine, l'installation d'un mode de gouvernance, la poursuite de réformes clés prend du temps essentiellement pour accorder un ensemble de parties prenantes qui n'ont pas eu à se coordonner auparavant. Nous pensons que les initiatives Team Europe (TEI MAV+) vont contribuer à accélérer l'exécution de ce secteur et augmenter le dialogue stratégique. La présidence de la Belgique au conseil de sécurité de l'UE en début 2024 est une opportunité qui va dans ce sens.

Enfin, le contexte socio-politique a malgré l'alignement de notre portefeuille aux priorités phares du pays, orienté le pays vers l'urgence de la souveraineté alimentaire. Nous devons à l'avenir tenir compte que malgré le fait que le Sénégal est un pays à revenu intermédiaire, il est en proie à des instabilités et des urgences structurelles nous invitant à préserver une certaine flexibilité dans notre programmation et une vision de temps réaliste.

1 Etat des lieux de la mise en œuvre du portefeuille pays

1.1 Évolution du contexte

Le programme de coopération bilatérale au Sénégal est bâti sur une approche multisectorielle et multi acteurs. En cela, il reste particulièrement sensible à l'évolution des contextes, aux dynamiques sectorielles, politiques et sociales.

Tout au long de l'année écoulée, le pays a été marquée par une multitude de crises et de périodes à risques qui ont eu un impact préjudiciable sur la conduite des activités et sur l'atteinte des résultats du portefeuille en cours à savoir :

- Une hausse générale des prix à la consommation, des intrants, du transport, de l'énergie entre autres : fortes pressions inflationnistes de 1,76 % en 2019 à une moyenne de 9,7% en 2022^[1], le taux d'inflation devrait se stabiliser à 6.1% en 2023^[2], induites par la hausse des prix mondiaux des produits de base, et un ralentissement économique global lié à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette situation détériore davantage le pouvoir d'achat des ménages au Sénégal déjà fragilisé par un taux de chômage élevé des jeunes dont la frange des moins de 25 ans représente 62%^[3] de la population.
- La question du 3^{ème} mandat aux prochaines élections présidentielles de 2024 du président en exercice a alimenté la crise politico-sociale tout au long de l'année écoulée et a contribué significativement aux violences survenues. En témoignent :
 - ❖ Les multiples condamnations, emprisonnement du principal opposant politique Ousmane Sonko et de ses principaux cadres (dont des maires) et dissolution de son parti politique PASTEF durant le 1er semestre de 2023. Mais également, emprisonnements de journalistes, de membres de la société civile et de centaines de jeunes qui lui sont favorables.
 - ❖ Restriction du droit à l'information et des libertés d'opinion : suspension par les autorités étatiques des programmes d'une chaîne de télévision privée pendant 1 mois, d'internet mobile sur l'ensemble du territoire, de certains réseaux sociaux durant les émeutes de juin et de juillet 2023, interdiction systématique des manifestations publiques et privés des partis d'opposition et de la société civile accentuant les tensions politico-sociales.
 - ❖ Dialogue national tenu en mai-juin 2023, dont les conclusions sur les questions politiques ont été reconnues par une frange politique comme trop manipulées par le pouvoir en place.
 - ❖ Les soulèvements ont eu un impact direct sur le secteur productif et bancaire qui a connu un ralentissement/arrêt pendant des jours voire semaines (journées chômées, services minimums des entreprises, paralysie du système bancaire, destruction d'outils de production du secteur de distribution notamment...), sur le système éducatif et de FPT (suspensions des cours) et la vie publique sénégalaise en général.
- Selon le FMI, cette situation a pesé sur l'activité des secteurs du commerce et des services et conduit à une révision à la baisse des prévisions de croissance du PIB, qui sont passées de 5,3 % à 4,1 % et va contribuer à une inflation majeure.

Cette situation a eu des conséquences spécifiques majeures sur la mise en œuvre de nos activités dont l'efficacité s'en voit limitée ce qui pourrait découler sur des réorientations stratégiques significatives fin de l'année 2023. A plus court terme, nous constatons sur la période de rapportage :

^[1] Edward Gemayel, chef d'une mission du Fonds Monétaire International (FMI) au terme d'une visite à Dakar en mars 2023

^[2] Situation socio-politique au Sénégal : le Fmi évalue l'impact sur l'activité économique

^[3] Plan Sénégal Emergent

- Sur nos marchés publics (principalement les infrastructures) :
L'augmentation des coûts de production et de transport a entraîné des révisions de prix, avec les fournisseurs, tel que le prévoit nos cahiers spéciaux de charges.
Des hausses de prix qui ont été justifiées par l'augmentation conséquente des coûts de la main-d'œuvre, du transport, des matières premières, de l'énergie et des taxes y afférentes.
- Sur nos conventions de subsides :
- La diminution du pouvoir d'achat, résultat de dépenses additionnelles pour les mêmes biens et services, a significativement diminué la capacité à acheter des biens et services supplémentaires pour nos bénéficiaires contractants, ce qui entraîné, dans certaines circonstances, des ajustements budgétaires sur certaines lignes pour maintenir le niveau d'impact souhaité sur le terrain.
- Les périodes de risque de sécurité ont obligé les équipes Enabel à rester travailler de chez eux en télétravail, parfois sans possibilité de connexions internet mobile, ni de déplacements, ce qui a lourdement pesé sur le déroulement des activités notamment du côté des partenaires en situation similaire.

Pour le Pilier 1 :

- Le changement de gouvernement avec le remplacement des DG (3FPT et ONFP), a entraîné des lenteurs dans l'appropriation et le traitement des dossiers en cours (approbation du budget, avenant etc.)
- Le nouveau programme de souveraineté alimentaire élaboré par le MAERSA, avec objectifs de production de céréales répartis en zone (40 000 ha pour maïs au niveau national, dont 20 000 ha pour le bassin arachidier) qui va impacter sur l'augmentation des emblavures et l'amélioration de la productivité et l'amélioration de la disponibilité de la matière première pour les industriels.
- Deux Décrets d'application du nouveau code de l'énergie :
 - L'autoproduction
 - Les titres d'exercice
- Le décret de libéralisation de la vente de l'électricité qui était attendu n'a pas encore été finalisé.
 - Le développement industriel ne peut pas se faire sans une électricité compétitive qui dépend du contexte juridique
 - Une grande partie de la viabilité de l'agropole et des entreprises dépend du prix de l'électricité.
 - Pour la SCE, la possibilité de vendre l'électricité au sein de l'agropole est un enjeu stratégique.
- La stratégie nationale du développement du secteur privé SNPS du MEPC est en droite ligne avec la logique d'intervention du projet.
- La mission faite par la DGD en fin d'année 2022 s'est conclue par la nécessité de synchroniser les travaux d'infrastructure (sous financement BE) avec la mise en place de la SCE.
- La mission économique princière en mai 2023 a permis de faire une communication positive pour redynamiser les acteurs privés
- Le démarrage de l'agropole ouest concurrence le développement de l'agropole centre (proximité de Saly et Dakar). Toutefois, ce facteur va s'atténuer avec la mise en service de l'autoroute à péage jusqu'à Kaolack.
- La décision prise par MDIPMI d'organiser un LAB au lieu d'un recrutement de consultants pour la mise en œuvre des réformes.
- Le retard dans l'engagement d'une équipe Agropole Centre au sein de la CEP.
- L'incertitude continue sur la participation de la BEI dans le partenariat autour de l'Agropole Centre.

Pour le Pilier 2 :

- La grève du personnel de santé durant une bonne partie de l'année qui a entraîné la rétention de l'information sanitaire, avec comme corollaire la non-disponibilité des données sur les valeurs obtenues par les indicateurs pour 2022.
- Le renforcement des équipes du MFFPE a eu un impact positif sur la mise en œuvre des activités de prévention et de lutte contre les VSBG.

Pour le Pilier 3 :

- Le décret transférant la gestion et l'exploitation des ports à la Société Nationale du PAD, et la mise en œuvre de la SNPS. Celui-ci a eu des incidences sur la mise en œuvre de l'intervention à savoir d'une part, le manque de visibilité sur la structure institutionnelle qui doit porter la SNPS, d'autre part le retard de la validation du modèle de gouvernance proposée à la phase 2 de l'étude sur la SNPS.
- L'instabilité et les tensions politiques qui ont eu des incidences non négligeables sur l'exécution de la planification financière et opérationnelle et sur la phase d'implémentation de la SNPS et le report de certaines activités, telles que l'atelier de la validation du rapport final de l'étude sur la SNPS.

Pour le Pilier 4 :

- La promulgation de la loi 2023-06 du 13 juin 2023 relative aux médicaments, aux autres produits de santé et à la pharmacie qui a permis d'avancer sur les textes réglementaires. Ces derniers permettent de progresser sur le niveau de maturité des fonctions réglementaires de l'ARP.
- La nomination d'un nouveau coordinateur de la Delivery Unit (DU) en novembre 2022 qui a permis une meilleure prise en charge de la DU.
- La mission de suivi de l'OMS en Février 2023 qui a permis d'une part, de dégager l'agenda de suivi de l'OMS et d'autre part, un meilleur engagement de la Coalition des Parties Intéressées (CIP) à soutenir l'ARP. Par ailleurs, la mission d'évaluation de l'OMS en Mai 2023 a permis d'apprécier le niveau de maturité de l'ARP et la mise à jour du Plan de Développement institutionnel (PDI).
- La mission conjointe pour le financement de politiques publiques (appui budgétaire) pour la relance du secteur pharmaceutique du Sénégal (AFD, Union Européenne, KFW) en Décembre 2022 qui a permis de valider les indicateurs de décaissement de l'appui budgétaire qui est complémentaire et qui renforce l'intervention.
- Le soutien de l'intervention à l'organisation du forum pharmaceutique international qui s'est tenu du 1^{er} au 04 Juin 2023 à Dakar qui a permis de rendre visibles les activités des institutions et acteurs du plan de relance de l'industrie pharmaceutique locale au niveau international.

1.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement

1.2.1 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau impact

L'objectif global du portefeuille bilatéral est de contribuer au développement socio-économique inclusif et durable principalement dans le Sine-Saloum. Il vise ainsi à contribuer à l'atteinte des ODD 3, 5, 8, 9 et 13. Au terme de cette quatrième année, certaines démarches mises en place au sein de chaque pilier attestent de progressions contribuant à l'atteinte des ODD. Les 2 premières années ont été investies pour fédérer les parties prenantes liées à ce portefeuille. Nous constatons l'émergence d'une dynamique d'acteurs très prometteuse malgré les difficultés de coordination multi et intersectorielle qui ont été amoindries pour certains piliers en année 4.

Nous retenons en particulier :

Dans le domaine de la Santé de la femme, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent(e), le volet soft-formations et communication pour le changement de comportement, en particulier pour les ados-jeunes et hard -réhabilitation du CCA Centre Conseil Ado de Kaolack, Espaces ados-jeunes (Poste de santé Ngane et Malem hodar), le Centre d'Accueil Unique, celle de la maternité du centre de santé de Guinguiné, les travaux d'assainissement et la digitalisation du centre de santé de Sokone - constituent une contribution à l'ODD 3 « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ». Également, l'appui/l'accompagnement apporté au Ministère de la Femme, de la Famille, et de la Protection des Enfants (MFFPE) cette année sur la vulgarisation de la loi 2020-05 du 10 janvier 2020 criminalisant le viol et la pédophilie, la sensibilisation sur les effets néfastes des mariages et grossesses précoces et MGF/Excision contribuent à l'atteinte de l'ODD 5.

Le volet formation du pilier 3 du personnel de santé, en plus de la mise à disposition des équipements biomédicaux, contribuent à l'amélioration de la gouvernance du système de santé et de la qualité des soins/prestations dans le domaine de la santé de la reproduction.

La subvention de l'enrôlement des femmes enceintes démarrée en début d'année 2021 en collaboration avec les Unités Départementales d'Assurance Maladie (UDAM) de Foundiougne et Kounghoul, s'inscrit également dans une contribution à l'atteinte de l'ODD3 en diminuant la barrière financière pour l'accès aux soins de la femme enceinte et en contribuant à la santé de la mère et du nouveau-né.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre jusqu'ici dans le cadre du Pilier 4 constituent une contribution à l'atteinte de l'ODD3. Cette intervention appui la mise en œuvre du plan de relance de l'industrie pharmaceutique qui a pour objectif de couvrir 50% des besoins des populations par la production locale. A cet effet, l'intervention en améliorant le cadre juridique (loi pharmaceutique), réglementaire (décrets et arrêtés découlant de la loi) et institutionnel (création ARP et DU) de la relance de l'industrie pharmaceutique permet de mettre en œuvre les projets de production locale susceptibles de satisfaire et sécuriser les besoins des populations en médicaments de qualité.

L'accompagnement de l'intervention pour permettre à l'ARP l'atteinte du niveau de maturité 3 s'inscrit dans ce sens. Il en est de même de l'accompagnement de la DU qui permet de coordonner la mise en œuvre des réformes et des projets du plan de relance de l'industrie pharmaceutique.

Dans le cadre du Pilier 1, il est à noter que malgré l'absence d'infrastructures physiques pour accueillir des entreprises, ce dernier a néanmoins contribué au développement inclusif et durable. En ce qui concerne l'Agropole Centre, même si l'infrastructure institutionnelle (Société de Construction et d'Exploitation - SCE) n'est pas encore en place, des progrès significatifs ont été observés dans le processus de mise en œuvre et dans l'alignement des perspectives entre la Belgique et la partie sénégalaise. La partie sénégalaise a fourni des assurances concernant la non-aliénation des terres et le respect des règles de concurrence équitable dans la sélection des partenaires privés.

L'intérêt marqué des entreprises pour l'agropole centre s'est également renforcé grâce au démarrage de 4 dispositifs d'accompagnement avec BMN (24 entreprises), le Programme d'accélération de 110 micro-entreprises de transformation, le dispositif d'incubation « Dekkal Yaakaar » avec l'USSEIN (65 startups) et ACTIV'INVEST -projet UE- (7 entreprises en lien avec l'agropole centre).

Par ailleurs, l'intérêt des bailleurs pour le projet s'est concrétisé par des engagements financiers :

- BAD : Financement de 63,6 millions € validé le 26 octobre 2022 ;
- BEI : Mission de terrain réalisée en octobre 2022, dossier en attente des réponses aux questions adressées à la CEP ;
- Union Européenne : Financement de la TEI agropole centre + projet sécurité alimentaire (2*15 Millions d'Euros)
- BID : Missions d'évaluation réalisées, processus de validation en cours.

- AICS Italie : Financement d'une plateforme à Diourbel et contribution au programme de renforcement des chaînes de valeur agricoles.

Malgré les retards, l'aménagement du premier module de l'agropole centre à Mbellacadio a atteint en juillet 2023 un niveau de réalisation significatif de 57,6%.

Le programme de professionnalisation des organisations de producteurs, qui touche 57.533 agriculteurs, a permis de concrétiser les premiers contrats d'approvisionnement en matières premières pour 25.000 tonnes.

Le plan d'accès à l'emploi a permis, après la formation de 1576 personnes en année 3 de préparer 914 personnes par un programmes d'alphabétisation qualifiante.

L'aménagement du pôle aquacole par l'Agence Nationale de l'Aquaculture a démarré et s'inscrit dans une dynamique économique et sociale qui répond aux enjeux nutritionnels et aux enjeux d'emploi du delta du Saloum.

La dynamique entrepreneuriale engagée au sein de l'université du Sine Saloum (USSEIN) a suscité un fort engouement de la part des jeunes avec 65 startups accompagnées dans les phases de préincubation et d'incubation.

Ces engagements contribuent à l'atteinte des **ODD8 et ODD9** - croissance économique, plein emploi productif et travail décent pour tous et infrastructure résiliente, industrialisation durable et innovation.

Dans cette même dynamique, le programme de renforcement des compétences des acteurs du portefeuille bilatéral est impliqué dans l'élaboration de la stratégie nationale portuaire au Sénégal (SNPS). Cet exercice a démarré en année 2 et a pour but de doter ces acteurs de capacités leur permettant de relancer la croissance économique en faisant du Sénégal un hub portuaire et maritime. La mise en œuvre de la SNPS permettra d'impulser la création et l'émergence d'emplois décents dans le réseau portuaire, particulièrement dans le Sine Saloum (Agropole Centre).

Le programme de formation en compétences numériques, en particulier pour les Bajenù Gox (femmes leaders, relais communautaires pour la santé mère-enfant), en favorisant leur autonomie et conditions de travail, constitue une contribution à la réduction de la fracture numérique de genre.

Les formations sur la thématique genre et numérique au profit des fonctionnaires pour accompagner la transformation numérique de l'administration publique sénégalaise contribuent également à la réduction des inégalités et écarts numérique et impulse une meilleure intégration du genre dans la formulation des projets et programme et une bonne représentativité des femmes aux instances de décision.

En outre, l'appui apporté au MCTEN à travers la mise à disposition d'un expert pour la réalisation d'une étude pour établir une situation de référence des données sensibles au genre, et rendre disponible des indicateurs et statistiques de genre stabilisés, constitue également une contribution à l'ODD5 -l'égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles.

La contribution à l'ODD13 « lutte contre les changements climatiques » est manifeste à travers l'adoption de nombreuses solutions élaborées pour assurer un impact carbone limité (énergies renouvelables, constructions bioclimatiques) au sein du Pilier 1. Ces mesures prises par Enabel ont été saluées par la BAD et la BEI pour qui les questions environnementales et l'empreinte écologique des projets sont des critères essentiels pour le financement. Dans cette région, marquée par de fortes chaleurs une grande partie de l'année, la performance thermique des bâtiments réduit considérablement la dépense énergétique de climatisation. La production électrique basée sur des ressources renouvelables (photovoltaïque et biomasse) pourra réduire considérablement l'impact

carbone de l'agropole. Par ailleurs, la formalisation du Green Innovation Hub se poursuit et vise à renforcer le Portefeuille sur les enjeux de l'économie verte et de l'économie numérique.

1.2.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau outcome

1.2.2.1. Objectif Spécifique N°1 : Le secteur industriel s'installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine Saloum

| OUTCOME : Le secteur agro-industriel se développe de manière compétitive et durable dans le Sine-Saloum | | | | | | |
|---|----------------|-----|--|----------------|---------------------------------------|---------------------|
| Indicateurs | Valeur de base | | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| I1_Oc : Chiffre d'affaires annuelle des entreprises adhérentes à l'Agropole-Centre | 0 | | NA (L'agropole n'est pas encore réalisée) | NA | Pas de cibles intermédiaires définies | 15,6 Millions Euros |
| I2_Oc : Pourcentage d'entreprises satisfaites du climat des affaires pour le développement économique local | Fatick | 30% | NA (L'agropole n'est pas encore réalisée) | NA | Pas de cibles intermédiaires définies | 45% |
| I3_Oc : Nombre d'emplois équivalent temps plein créés ou consolidés au niveau du module régional de Fatick et la plateforme de Sokone | Fatick | 0 | NA (L'agropole n'est pas encore réalisée) | 0 | Pas de cibles intermédiaires définies | 159 |

Le pourcentage d'entreprises satisfaites du climat des affaires pour le développement économique local sera mesuré en fin d'intervention. Les indicateurs 1 et 3 dépendent de la réalisation des infrastructures physiques et institutionnelles qui ne sont pas encore disponibles.

1.2.2.2. Objectif spécifique N°2 : L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée

| OUTCOME : L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée | | | | | | |
|--|----------------|---|----------------|----------------|---------------------------------------|--------------|
| Indicateurs | Valeur de base | | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| I2_Oc : Nombre d'emplois équivalent temps plein créés ou consolidés | Zone | 0 | 0 | ND | Pas de cibles intermédiaires définies | 3610 |
| | Fatick | 0 | | ND | | 1412 |
| | Kaffrine | 0 | | ND | | 166 |
| | Kaolack | 0 | | ND | | 2032 |
| | Diourbel | 0 | | ND | | Non définie |

La valeur atteinte sur l'objectif d'emploi sera mesurée dans le courant de l'année 5 par une enquête auprès des entreprises et opérateurs économiques appuyés par le projet à savoir les bénéficiaires des programmes de formation, les 210 organisations de producteurs professionnalisées, les 110 micro-entreprises de transformation et les 24 PME agroalimentaires.

1.2.2.3. Objectif spécifique N°3 : Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et des jeunes aux services de santé reproductive de qualité

Outcome : Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et les jeunes aux services de santé reproductive de qualité avec un focus spécifique sur la réduction de la mortalité maternelle, la promotion de la planification familiale et la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à base d'une approche multisectorielle et multi-acteurs

| Indicateurs/marqueurs de progrès | Valeur de base (2019) | | Valeur année 4 (Semestre 1/2022) | Cible année 4 | Cible finale |
|--|--------------------------------|---------|----------------------------------|---|--------------|
| Pourcentage des accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié | Régions administratives | | | | |
| | Fatick | 69% | 93% | 96% | 97% |
| | Kaolack | 88,73% | 97% | 94% | 95% |
| | Kaffrine | 94,02% | 99% | 99% | 99% |
| | Districts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 52,38% | 96% | 94% | 95% |
| | Passy | 76,2% | 97% | 96% | 97% |
| | Sokone | 80% | 92% | 90% | 92% |
| | Kaolack | 148% | 95% | 95% | 98% |
| | Ndoffane | 79% | 97% | 95% | 96% |
| | Guinguinéo | 66% | 98% | 98% | 99% |
| | Birkelane | 102,32% | 99% | 99% | 99% |
| | Kaffrine | 104% | 91% | 100% | 100% |
| | Koungheul | 94,51% | 99% | 97% | 99% |
| | Malem Hodar | 67% | 99% | 98% | 99% |
| Taux de mortalité néonatale | Régions administratives | | | | |
| | Fatick | 8,71‰ | ND | 5‰ | 4‰ |
| | Kaolack | 15,5‰ | ND | 13‰ | 12‰ |
| | Kaffrine | 9,74‰ | ND | 7,5‰ | 7‰ |
| | Districts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 4,7‰ | ND | 2‰ | 1‰ |
| | Passy | 0,07‰ | ND | 0,04‰ | 0,03‰ |
| | Sokone | 4,6‰ | ND | 2‰ | 1‰ |
| | Kaolack | 36‰ | ND | 25‰ | 20‰ |
| | Ndoffane | 0,74‰ | ND | 0,3‰ | 0,2‰ |
| | Guinguinéo | 2,11‰ | ND | 1,78‰ | 1,68‰ |
| | Birkelane | 3‰ | ND | 1,5‰ | 1,5‰ |
| | Kaffrine | 3‰ | ND | 2,9‰ | 2,7‰ |
| | Koungheul | 14,2‰ | ND | 7‰ | 5‰ |
| | Malem Hodar | 2‰ | ND | 1,5‰ | 1‰ |
| Pourcentage des femmes qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale | Régions administratives | | | | |
| | Fatick | 13,08% | 14% | 22,0% | 25,0% |
| | Kaolack | 19,30% | 20% | 22,0% | 23,0% |
| | Kaffrine | 24,00% | 31% | 27,0% | 28,0% |
| | Districts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 16,00% | 18% | 20,0% | 21,0% |
| | Passy | 10,30% | 11% | 18,0% | 20,0% |
| | Sokone | 13,20% | 14% | 20,0% | 22,0% |
| | Kaolack | 22,56% | 19% | 24,0% | 24,5% |
| | Ndoffane | 11,70% | 14% | 14,0% | 15,0% |
| | Guinguinéo | 12,77% | 14% | 15,6% | 16,5% |
| | Birkelane | 19,00% | 22% | 25,0% | 27,0% |
| | Kaffrine | 24,00% | 26% | 26,0% | 26,5% |
| | Koungheul | 22,47% | 26% | 27,0% | 30,0% |
| | Malem Hodar | 26,00% | 24% | 29,0% | 30,0% |
| Nombre de victimes des violences sexuelles qui ont bénéficié d'une prise en charge (médicale, psychosociale et/ou juridique) | Régions administratives | | | | |
| | Fatick | 0 | 0 | Pas de valeurs cibles intermédiaires fixées | 180 |
| | Kaolack | 0 | 0 | | 180 |
| | Kaffrine | 0 | 0 | | 96 |

NB : L'indicateur « pourcentage des accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié » a connu un changement de mode de calcul au cours de l'année 2020, par une décision du niveau central (DSME). Il est maintenant considéré au dénominateur le nombre d'accouchements dans la structure au lieu du nombre de grossesses attendus.

Durant l'année 2022, le personnel de santé était en grève perlée surtout au second semestre de l'année, aboutissant à la rétention des données sanitaires. Les indicateurs ci-dessus sont commentés à partir des données sanitaires du premier semestre 2022.

Les données enregistrées au 1^{er} semestre 2022, montrent que l'indicateur pourcentage de accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié a évolué de manière positive dans la zone d'intervention. En effet, au moins **9 femmes sur 10** ont bénéficié d'un accompagnement lors de l'accouchement. Ceci s'expliquerait d'une part par la disponibilité des sage-femmes et infirmiers dans la grande majorité des postes de santé et d'autre part par la formation en SONU et le coaching sur site de ces derniers dans le cadre de l'intervention.

Le taux de mortalité néonatale est un indicateur suivi annuellement. La situation de rétention de l'information sanitaire par le personnel de santé n'a pas permis d'avoir un aperçu de son évolution. Cependant des actions se poursuivent dans le sens d'une amélioration des conditions de lutte contre la mortalité néonatale telles que : la réhabilitation d'infrastructures sanitaires (maternité au Centre de santé de Guinguinéo et logement de sage-femme au Poste de santé de Ngane, régions de Kaolack), la mise à disposition d'équipements médicaux (couveuses dans les hôpitaux de Fatick et Kaolack ; ventouses et pingouins dans les maternités des postes de santé), le monitoring du réseau SONU et les audits des décès néonataux.

Le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans utilisatrices de méthodes modernes de planification familiale concernant le 1^{er} semestre 2022 est variable d'une région à une autre. Les résultats observés peuvent s'expliquer par la formation des prestataires sur l'ISBC/PF, la Planification Familiale (PF) Post partum (PP) et la gestion du fichier PF, la réalisation des stratégies avancées PF et la relance des femmes par les « Bajenù Gox ».

La prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles n'a pas encore démarré au niveau du centre d'accueil unique de Kaolack qui fait office de pilote. Il faut noter cependant que l'année 4 a permis de faire des avancées notoires avec la fin des travaux, la livraison du bâtiment, l'équipement complet en matériels informatiques et en mobilier de bureau. Pour son ouverture officielle et sa fonctionnalité, les deux principaux ministères concernés (MFFPE et MSAS) travaillent actuellement sur un protocole multisectoriel de collaboration sur la base des recommandations de la 7^{ème} session du comité de pilotage de l'intervention.

Dans la même dynamique, les protocoles et outils de prise en charge nécessaires pour le démarrage des activités de prise en charge sont en cours de finalisation avec les partenaires académiques belges et sénégalaises. En ce qui concerne les CAU de Fatick et de Kaffrine, le démarrage des travaux est prévu pour le dernier trimestre 2023.

1.2.2.4. Objectif spécifique N°4 : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum

| Outcome : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum | | | | | |
|--|-----------------------|----------------|----------------|---------------------------------------|--------------|
| Indicateurs | Valeur de base (2019) | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| I1_Oc : Pourcentage des personnes formées démontrant un changement de comportement, dans l'exercice de leurs fonctions/mandats | 0% | ND | 98,28% | 75% | 75% |
| I2_Oc : Pourcentage d'organisations partenaires démontrant d'une performance améliorée | 0% | ND | 80% | Pas de cibles intermédiaires définies | 50% |

D'après les résultats de la 1^{ère} étude CAP, 98,28% des personnes formées interrogées démontrent d'un changement de comportement dans l'exercice de leurs fonctions/mandats, pour une valeur cible de 75%. Il est de 97,01% chez les hommes et 98,66% chez les femmes. Au niveau de la région de

Dakar, 96,80% des personnes formées disent observer un changement de comportement, 100% au niveau des régions de Fatick et Kaffrine contre 97,92% au niveau de la région de Kaolack.

Par ailleurs, l'utilisation des acquis des formations et les changements de comportement des bénéficiaires dans l'exercice de leurs fonctions et mandats ont une incidence positive au niveau des organisations partenaires. C'est ainsi que 80% des organisations déclarent une amélioration de leur performance, dépassant la cible finale fixée à 50%. Cette proportion est de 67% au niveau de la région Fatick, comme celle de Kaolack, 80% au niveau de la Région de Dakar et 100% au niveau de la région de Kaffrine

1.2.2.5. Objectif spécifique N°5 : Améliorer l'accès équitable aux médicaments, vaccins et produits médicaux de qualité au Sénégal avec attention au renforcement du système de santé

| Outcome : Améliorer l'accès équitable aux médicaments, vaccins et produits médicaux de qualité au Sénégal avec attention au renforcement du système de santé | | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------------|------------------|---------------------------------------|--------------|
| Indicateurs | Valeur de base (2021) | Valeur année 3 ³ | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| I1_Os : Taux de disponibilité des médicaments et produits traceurs de qualité | 91% | ND | 78% ⁱ | Pas de cibles intermédiaires définies | 95% |
| I2_Os : Taux de satisfaction demandes de prise en charge des soins médicaux des personnes vulnérables | 47% | 47% | 46% | Pas de cibles intermédiaires définies | 62% |

Le taux de disponibilité des médicaments et produits traceurs de qualité a diminué en 2022 par rapport à la valeur de base. Cette diminution est liée selon le rapport de performances PNA-MSAS 2023, à plusieurs facteurs :

- des produits en rupture, en tensions de stocks ou acquis parfois à des coûts élevés en raison du contexte mondial marqué par la fermeture des frontières, le renchérissement des coûts des matières premières, l'augmentation du coût du transport, la restriction à l'exportation des matières premières et de produits finis ;
- le volume important des créances de la PNA (surtout celles dues par l'État) ;
- le préfinancement des programmes de santé impactant sur la trésorerie et entraînant des tensions de stocks etc.

Néanmoins, on note au 1^{er} trimestre 2023 une légère augmentation, situant le taux à 83%.

1.3. Performance du portefeuille

L'appréciation de la performance du portefeuille présente une synthèse de la performance de la mise en œuvre de chaque intervention, ainsi que plus globalement une analyse au niveau du portefeuille pays.

1.3.1. Performance des interventions

Une présentation de l'auto-performance des interventions du portefeuille pays 2019-24 suivant l'utilisation des critères DAC et les scores attribués (A, B, C, D)⁴ se trouve ci-dessous :

³ Données année 2022

⁴ La grille de performance est reprise à l'annexe 1 du canevas du rapport de résultats des interventions.

| Interventions du portefeuille pays | Pertinence | Efficacité | Efficiences | Durabilité |
|------------------------------------|------------|------------|-------------|------------|
| Intervention 1 | A | D | D | B |
| Intervention 2 | A | A | B | B |
| Intervention 3 | A | A | B | B |
| Intervention 4 | A | A | B | A |
| Intervention 5 | A | C | B | B |

1.3.2. Analyse de la performance du portefeuille pays

1.3.2.1. Pertinence

Les interventions 1 et 2 du pilier 1 sont parfaitement alignées avec les politiques nationales.

L'intervention 1 reste pertinente par rapport aux nouvelles stratégies nationales (Programme National de Développement des Agropoles du Sénégal (PNDAS), stratégie de récépissé d'entrepôt et le plan stratégique de développement de l'aquaculture. Toutefois, par rapport à la logique d'intervention, on peut noter que les objectifs de départ étaient très ambitieux (accès sur les infrastructures et ciblage des grandes entreprises à la place des PME), certains préalables non pris en compte, complexité du foncier et loi PPP votée en cours de mise en œuvre.

L'intervention 2 est en phase avec les politiques de souveraineté alimentaire, d'appui au secteur privé, d'accès au financement, d'accès à l'emploi par le développement de compétences et l'entrepreneuriat. La logique d'intervention répond parfaitement aux besoins des groupes cibles.

L'intervention 3 du Pilier 2 reste en cohérence avec les objectifs prioritaires du Sénégal contenus dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDSS 2019-2028) du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), le Plan d'action national pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains 2017-2021 du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants (MFFPE).

L'intervention utilise une approche basée sur les droits humains, avec une attention spécifique sur les inégalités de genre qui déterminent la santé des femmes, des enfants, ainsi que celle des adolescent(e)s et les jeunes.

Les trois résultats de l'intervention sont étroitement liés aux droits d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive.

Les formations, les études et les expertises mises en œuvre par l'intervention 4 « Tàggat » du Pilier 3, entrent dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie tel que visé dans l'ODD4.

L'intervention est alignée avec l'axe 2 du PSE, ainsi que l'objectif de renforcement du Capital humain (Stratégie portuaire, PNDSS, SN2025, SNEEG2, etc.).

Concernant l'intervention 5, la promotion de la production locale de vaccins, de médicaments et de produits médicaux de qualité au Sénégal, elle s'aligne au plan de relance de l'industrie pharmaceutique local et répond à la stratégie belge de promotion de la souveraineté sanitaire et pharmaceutique en Afrique.

La logique d'intervention est pertinente car les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux besoins identifiés. Mais, l'exécution de l'intervention est confrontée aux difficultés

liées aux ambitions du plan de relance qui nécessitent des capacités et des ressources qui ne sont pas encore disponibles.

1.3.2.2. Efficacité

L'intervention 1 du Pilier 1 a été moins efficace que prévue. L'atteinte du résultat est fortement compromise par le retard accusé pour la mise en place de la SCE par la CEP. La procédure visant à déterminer la structure de gouvernance de l'Agropole Centre est complexe et comporte de multiples étapes, aucune d'entre elles n'ayant été respectée dans les délais prévus. Initialement prévue pour être mise en place au cours du deuxième trimestre 2021, la SCE n'est toujours pas opérationnelle à la date de finalisation de ce rapport, la date limite étant fixée à janvier 2025.

L'absence d'un opérateur et d'une structure de gouvernance entraîne un retard dans le démarrage des travaux relatifs aux bâtiments de Mbellacadio, à l'aménagement du terrain et aux bâtiments de Sokone. En conséquence, les deux plateformes prévues dans le projet «Gunge Mbay» (Team Europe Initiative - Agropole Centre) sont également impactées. Cette situation a été signalée lors du Copil de juin 2023, y compris le risque que les investissements en infrastructure pour l'Agropole Centre (à l'exception de l'aménagement du terrain de Mbellacadio, actuellement en cours) ne soient pas réalisés avant la fin du programme bilatéral actuel en juin 2024.

L'atelier d'élaboration du rapport d'évaluation du projet PPP de l'Agropole Centre, initialement prévu pour le troisième trimestre 2022, a été reporté à la dernière minute à deux reprises, finalement programmé pour début janvier 2024. Le résultat de cet atelier, le rapport finalisé, devait être soumis à l'UNAPP fin janvier, conformément à la résolution du Comité Mixte Paritaire de Concertation (CMPC) du 8 décembre 2022. Cependant, il a finalement été envoyé fin mars, et l'UNAPP a transmis sa réponse le 23 août. Une réunion entre CEP, Enabel, FONSI et d'autres partenaires est prévue en octobre pour préparer les réponses aux questions posées dans le rapport.

Sans infrastructures opérationnelles, peu d'indicateurs de l'intervention 1 et 2 peuvent être atteints et ce même si le travail mené avec les entreprises contribue à l'impact ("Contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable et à la création d'emplois décents principalement dans le Sine-Saloum") et aux outcomes ("Le secteur agro-industriel se développe de manière compétitive et durable dans le Sine-Saloum"; "L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques prioritaires, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée") notamment en ce qui concerne l'accès aux produits et aux services financiers, et l'amélioration des compétences techniques du personnel (futur).

Concernant l'intervention 2, les activités sont adaptées et vont permettre la réalisation totale de l'objectif spécifique grâce aux stratégies d'adaptation précédemment mises en œuvre. L'intervention 3 du Pilier 2 va certainement atteindre l'outcome en termes de qualité et de couverture. L'intervention est dans une très bonne dynamique et les principaux chantiers / processus des trois résultats à atteindre sont en train d'être réalisés pour la fin de l'année 2023.

La récupération d'une partie de la réserve budgétaire a déjà contribué à l'accessibilité des populations aux spécialistes des hôpitaux, en particulier à travers la digitalisation des services de santé. Et, il a amélioré de manière significative la prise en charge des lésions précancéreuses du col de l'utérus dans les trois régions concernées.

Les risques et hypothèses inhérents à la mise en œuvre de l'intervention sont gérés de manière proactive en particulier à travers des réunions périodiques de concertation avec les partenaires et les relations institutionnelles avec les partenaires sont assez bonnes.

Pour le pilier 3, l'outcome "les performances des parties prenantes du portefeuille sont renforcées" sera vraisemblablement atteint. Nous attendons toutefois les résultats de l'étude CAP qui seront disponibles au début du mois du dernier trimestre 2023 pour davantage analyser l'atteinte de ces performances. La transversalité et la flexibilité du Pilier 3 dans le renforcement des compétences a par ailleurs permis à Enabel de gagner en visibilité et en crédibilité à travers la qualité et la promptitude des prestations fournies.

Concernant le Pilier 4, la probabilité que l'outcome soit réalisée dépendra de l'amélioration de la fonctionnalité de la gouvernance de la relance de l'industrie pharmaceutique dans son ensemble et qui est appuyé à travers le Résultat 1 du projet – appui à la DU-. L'intervention a adapté sa stratégie opérationnelle dans le cadre du démarrage de la DU en mettant à disposition des ressources humaines tant techniques qu'administratives.

Par ailleurs, des plaidoyers ont été faits auprès des instances politiques afin de renforcer les moyens de la DU.

1.3.2.3. Efficience

Dans le cadre de l'intervention 1, la mise en place du pôle aquacole progresse de manière satisfaisante, notamment grâce à une collaboration effective avec l'ANA.

La mise en place de l'infrastructure institutionnelle de l'agropole a pris du retard, ce qui a impacté directement le lancement des travaux des bâtiments. Le projet et ses partenaires n'arrivent pas à s'engager à un calendrier clair, ni à respecter les délais. Cette situation, comme mentionné précédemment risque de ne pas pouvoir engager le budget pour les infrastructures (bâtiments Mbellacadio, aménagements et bâtiments Sokone).

Sur le plan des Ressources humaines de l'intervention, le turnover a entraîné l'interruption de certaines activités. Par ailleurs, une surcharge de travail a été notée à certaines périodes de l'année pour les équipes supports.

Concernant l'intervention 2 du Pilier 1, les ressources de l'intervention sont disponibles selon les besoins. Cependant certaines activités sont retardées par des lenteurs administratives chez les partenaires.

L'intervention 3 du Pilier 2 se repose sur des intrants disponibles à temps que ce soit pour les constructions ou les prestations intellectuelles, ce qui a permis d'absorber une partie de la réserve budgétaire et de même prévoir des activités additionnelles pour fin 2023, début 2024 cf. décision Copil de Juin 2023. L'arrivée dans l'équipe technique d'une Assistante en Suivi et Evaluation a permis un meilleur suivi des activités de terrain et l'amélioration de la collecte et la consolidation des données.

Même si la plupart des activités programmées sont réalisées dans les délais, le contexte social et politique (en particulier des grèves récurrentes du personnel de santé) a entraîné certains retards dans l'exécution et le suivi des activités. En outre la non-disponibilité de certaines données n'a pas permis de bien apprécier les résultats et les changements obtenus.

Dans le cadre de l'intervention 4, globalement les ressources sont disponibles pour tenir les activités dans les délais (budget, RH, logistiques,...). Toutefois, certains livrables dépendent de décisions politiques et accusent ainsi un retard de réception. Pour l'intervention 5 du Pilier 4, la plupart des inputs sont disponibles dans les délais. Des réaménagements budgétaires ont été effectuées durant

l'année pour compléter certains postes budgétaires sous évalués, tels que les équipements de laboratoire.

L'essentiel des activités sont concentrées autour du résultat 2, et ont été exécutées dans les délais. Les activités des résultats 1 et 3 ont connu des retards du fait des difficultés de la DU (Delivery Unit) à se structurer (RH, Budget, non fonctionnalité des instances de gouvernance, moyens logistiques non disponibles).

Cet élément peu impacter l'atteinte de deux résultats sur les trois de l'intervention mais de façon superficielle suite aux ajustements réalisés.

1.3.2.4. Durabilité potentielle

Concernant l'intervention¹ du pilier 1, la durabilité financière est assurée grâce au financement UE et BAD acquis et financements BID et BEI en cours. Le modèle économique de l'agropole est viable, mais peut être amélioré.

La bonne implication de l'ANA, de la CEP et du BOS et la création du PNDAS assure une durabilité institutionnelle.

Les missions de benchmarking ont contribué au renforcement des capacités des partenaires (CEP, BOS, FONSI...)

La durabilité financière et économique concernant l'intervention 2 est vraisemblablement bonne car la plupart des partenaires pourront mobiliser des ressources pour la continuité des actions. Toutefois, un appui financier sera toujours nécessaire pour inscrire ces interventions dans la durée.

Concernant le pilotage, il est noté un manque d'implication des partenaires (3FPT, BMN, USSEIN, ONFP, MAERSA ...) au CoPIL et un déficit de communication entre eux.

En particulier, on observe un manque d'implication du MAERSA dans le projet agropole.

L'intervention 3 du Pilier 2 a à travers ses modalités opérationnelles -renforcement des infrastructures, formation des acteurs régionaux et dialogue intersectoriel-, permis aux institutions de gagner en efficacité, ce qui contribue à la durabilité de ce pilier. La durabilité des Centres Conseils Ados n'est pas encore garantie, et il faudra continuer le travail de renforcement des structures et le plaidoyer auprès du niveau central du ministère de la jeunesse afin de garantir la présence, entre autres, du personnel nécessaire. Les subsides octroyés aux régions médicales ont permis malgré la lenteur de leur exécution de les outiller en gestion financière et ainsi contribuer à leur durabilité.

Globalement l'appropriation de l'intervention par les partenaires est effective. Il faudra cependant veiller à ce que la dernière année voit ces derniers assurer la disponibilité de ressources humaines et financières pour une bonne maintenance des équipements biomédicaux et des différentes infrastructures construites / réhabilitées.

Dans le cadre du Pilier 3, il est important de noter que la gestion de l'intervention s'est faite de manière intégrée dans les structures institutionnelles ce qui facilite la durabilité.

Concernant l'intervention 5 l'absence de visibilité sur les budgets de l'ARP et de la DU, pourrait compromettre à terme leur durabilité économique et financière. En revanche, les acteurs de la relance de l'industrie pharmaceutique se sont approprié l'intervention.

Par ailleurs, la volonté politique d'appuyer l'intervention s'est manifestée au plus haut niveau (création ARP et DU ; vote de la loi pharmaceutique, etc.), mais les engagements de l'Etat à doter de moyens budgétaires la DU restent à concrétiser.

Enfin l'intervention a permis un net renforcement des capacités institutionnelles et de gestion de l'ARP (système de management de la qualité ; renforcement des capacités d'inspection et de contrôle) qui, pour rappel, a été créé 3 mois après le début de l'intervention.

1.3.3. Thèmes prioritaires

1.3.2.4. Environnement et changement climatique

L'investissement du Pilier 1 pour ce thème transversal est fondamental pour une réelle valeur ajoutée du portefeuille face aux défis environnementaux et climatiques constatés tant à l'échelle globale que nationale. C'est ainsi que durant cette année 4, un certain nombre d'actions ont été déroulées allant dans le sens d'une prise en charge de ce thème transversal :

- ✓ Formation sur l'agroécologie au profit des 199 OP en vue d'augmenter la résilience des producteurs face aux changements climatiques et réduire la pollution avec l'usage des produits chimiques
- ✓ Promotion d'un mode de construction bas carbone et de bâtiments à haute performance thermique
- ✓ La mise en place de parcelles de démonstration sur l'agroécologie, avec 30 OP accompagnés par l'ONG Agrisud
- ✓ 20 startups sont dans l'économie verte (biogaz, valorisation des déchets etc.)
- ✓ Dans les enseignements et apprentissages et la formation des travailleurs, des compétences en santé-sécurité au travail et protection de l'environnement ont été intégrés dans les contenus de formation.

Au Sénégal, la planification familiale est reconnue comme importante dans la lutte contre l'accroissement non contrôlé de la population et les multiples défis qui en émanent pour le développement social et économique du pays.

Dans le cadre de l'Intervention 3, l'approche de PF « pro active » et la planification familiale en post partum ont contribué à l'amélioration observée de l'utilisation des méthodes modernes de PF par les femmes. Ainsi, avec l'amélioration du taux de prévalence contraceptive (TPC), une meilleure capture du dividende démographique sera obtenue.

1.3.2.5. Genre

L'alignement du portefeuille avec la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre 2016-2025 (SNEEG) du Sénégal et l'usage des données sexospécifiques ont permis de jeter les bases préalables d'une approche transversale sur le genre et de mettre en œuvre des approches ciblant spécifiquement la promotion de l'égalité hommes-femmes au sein des 4 piliers (avec une valeur ajoutée du Pilier 3 qui renforce les approches des piliers 1, 2 et 3).

C'est ainsi que pour le pilier 1 :

- ✓ 98% de femmes ont été appuyées dans le cadre de l'accélération des 110 TPE (5602 femmes sur 5720 membres) agroalimentaires, avec un paquet de services (formalisation, amélioration des process, autorisation FRA etc.)
- ✓ Dans les nouvelles cohortes de start-ups, le nombre de femmes a augmenté (environ 30%)
- ✓ Dans le cadre de l'alphabétisation qualifiante, sur les 464 bénéficiaires, 87,4% sont des femmes ayant achevé la formation.

L'appui de l'intervention 3/ pilier 2 à l'installation de clubs de jeunes filles ainsi que la formation de jeunes filles en leadership a été très apprécié par les bénéficiaires. Les activités complémentaires comme la formation en autonomisation économique permettent de réduire les risques de vulnérabilité économique qui touche généralement les jeunes filles et de renforcer leur leadership. Par ailleurs, la campagne media et digitale menée au niveau national et déconcentré a permis aux populations issues de toutes les couches sociales ainsi que de la zone urbaine et rurale d'accéder facilement à une information de qualité.

Plusieurs autres activités dans l'intervention 3 contribuent à la réduction des inégalités de genre, notamment par la promotion des droits en santé sexuelle et reproductive et à la protection et prise en charge des violences sexuelles et basées sur le genre. A cet effet, les ateliers de vulgarisation de la loi 2020-05 criminalisant le viol et à la pédophilie ont été poursuivis dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine. Dans la même lancée, des ateliers de sensibilisation et d'information sur les MGF et les mariages et grossesses précoces ont été tenus. De même, on note une sensibilité au genre dans les critères de sélection pour la formation des pairs éducateurs, afin de donner les mêmes chances aux filles dans l'acquisition de connaissances sur la SRAJ.

Dans le cadre du projet de réduction de la fracture numérique genre, un appui par le pilier 3 au ministère de la communication, des télécommunications et de l'économie numérique pour réaliser une étude dont l'objectif est d'évaluer la fracture numérique en vue de stabiliser les indicateurs numériques et statistiques sensibles au genre.

1.3.2.6. Digitalisation

La digitalisation est un domaine transversal clé du portefeuille sénégalais. Il réunit un ensemble d'activités au service de l'entreprenariat et des services sociaux de base dans le domaine de la santé au niveau de la **production**, de la **distribution** et de la **consommation des biens, services et connaissances** en lien avec les TIC. Selon la stratégie "Sénégal numérique 2025" du gouvernement sénégalais, ce secteur représente un des principaux moteurs de développement du Pays par sa contribution à la croissance du PIB et sa part effective dans celui-ci. En réponse à cette croissance et à l'ouverture des possibilités qu'offre le digital, les interventions du Portefeuille Sénégal consolident des stratégies qui permettent, à court et à long terme, de stimuler la transformation numérique du pays, et d'améliorer l'impact des différentes actions. Pour le pilier 1, un certain nombre d'actions ont été déroulées allant dans le sens d'une prise en charge de ce thème transversal :

- ✓ Service agricole digitalisé avec Jokolanté pour vulgariser les bonnes pratiques, échanger l'information climatique pour aider les producteurs dans la prise de décision. Ce service a permis de partager les informations sur les bonnes pratiques agricoles et l'information climatique avec plus de 11 000 producteurs dans les départements de Kounghoul et Malem Hodar
- ✓ Intégration des céréales dans le dispositif N'Kalo de NITIDAE, relatif au suivi des prix des produits agricoles dans la sous-région.
- ✓ 20 startups/40 sont dans l'économie numérique (agriTIC, FinTech)

Dans le domaine de la santé, le système d'information hospitalier (SIH) du centre de santé de Sokone a été complètement digitalisé.

Au premier semestre 2023, le processus de mise en place de la télémédecine a démarré dans la région de Fatick. En effet, le rapprochement des soins spécialisés (hôpitaux de région) aux populations à travers la téléconsultation et télé échographie va sans doute contribuer à une réduction significative de la « fracture territoriale » fréquente dans le milieu rural.

Le Pilier 3 a poursuivi, dans le cadre du projet de réduction de la fracture numérique genre, l'appui au ministère de la Communication, des télécommunications et de l'économie numérique par

l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités en numérique et genre des personnels administratifs et pour une meilleure intégration du genre dans les projets et programmes de développement. En outre, un programme en alphabétisation numérique au profit des *bajenù gox* (relais communautaires) dans la région d'intervention a également été mis en place aux fins d'une amélioration des conditions de travail et de vie de ces dernières et, un accès à l'information et à internet.

L'intervention 5/pilier 4 a appuyé la digitalisation des 3 fonctions réglementaires au niveau de l'ARP, ce qui participe à l'amélioration de la qualité des services offerts aux populations et autres clients (industries, laboratoires, distributeurs, officines, pharmaciens, etc.) : accès plus rapide aux médicaments par l'accélération des procédures d'autorisation de mise sur le marché des produits (AMM), d'essais cliniques et d'octroi de licences.

1.3.2.7. Travail décent

Dans le cadre du pilier 1, la facilitation de la réalisation de l'évaluation externe sur le travail décent a permis de faire une analyse participative de la prise en compte du travail décent au sein du projet (acteurs, partenaires et bénéficiaires). Par ailleurs, l'étude sur l'application du travail décent réalisé par les experts du Pilier 1, va permettre de mieux définir des actions à intégrer dans le prochain portefeuille.

L'approche holistique du pilier 2 consistant en l'accès des femmes et des ados/jeunes aux services de santé reproductive de qualité, la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à base d'une approche multisectorielle et multi-acteurs, l'amélioration qualitative de la santé de la mère et l'enrôlement des femmes enceintes dans les UDAM contribuent à une protection sociale et à la préservation des emplois des bénéficiaires.

1.4. Synergies et complémentarités

1.4.1. Synergies et cohérence stratégique du portefeuille

Les synergies entre le Pilier 1 et le Pilier 3 ont été poursuivies durant cette année. Il s'agit :

- Dans le cadre des activités de l'agropole Centre, de l'étude financée par le pilier 3 sur l'élaboration de la SNPS (en cours de finalisation) dont l'objet est de mettre en place une stratégie portuaire et maritime pour faire du Sénégal un Hub logistique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette étude permettra de mettre en place des recommandations pour faciliter les transits logistiques qui vont intervenir autour de l'agropole centre et permettre aux entreprises d'interagir de façon efficace. Également, une partie de cette étude a concerné la gestion des corridors entre le Sénégal et la sous-région en vue de faciliter toute la logistique maritime et portuaire particulièrement avec le Mali.
- De la mise à disposition par le pilier 3 d'une assistance technique (expertise) pour servir de conseiller technique stratégique au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) et ANAM dans l'élaboration de la Stratégie Nationale Portuaire du Sénégal et son implémentation.
- De l'étude de faisabilité sur la production d'une usine de transformation de la pomme de terre en vue d'une implémentation au sein de l'agropole centre et la création d'emplois décents.

Par ailleurs, le Pilier 1 a financé des activités de formation (Lean Management, la gestion des marchés publics etc.) prévues initialement dans le budget du Pilier 3 au profit des partenaires de mise en œuvre du Portefeuille bilatéral, particulièrement ceux du Pilier 1. Ceci est lié, pour rappel au rebasculé d'une partie de la programmation du Pilier 3 sur le budget du Pilier 1 à la suite des engagements qui ont été effectués pour appuyer la relance de l'industrie pharmaceutique.

Durant l'année 4, le projet climat était en phase de démarrage. Toutefois, plusieurs pistes de collaboration sont en préparation avec le Pilier 1 (valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL), l'agroforesterie, l'agroécologie etc.)

En synergie avec le Pilier 1, l'expert en charge de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre du Pilier 2 a participé à la sélection de la deuxième cohorte de l'incubateur Dekkal Yaakaar. Cela a permis une meilleure prise en compte de la dimension « genre » dans la sélection des porteurs de projets et d'équilibrer ainsi le choix des incubés, avec respectivement un pourcentage d'enrôlement de 44% de filles et 56% de garçons.

Les experts du Pilier 2 en charge des VSBG et des centres ados ainsi que l'Assistante Suivi et évaluation ont également contribué à l'analyse genre du nouveau Portefeuille bilatéral piloté par l'Intervention Manager du Pilier 3 relativement au domaine 2. Ils ont participé à l'élaboration des outils, la collecte des données sur le terrain et à l'analyse finale.

En synergie avec le pilier 2 du PB, l'intervention 4/pilier 3 a formé 50 sage-femmes en échographie obstétricale de base dont les 29 ont bouclé leur formation durant l'année 4. Un médecin gynécologue de l'hôpital régional de Fatick a entamé sa formation en plus des 3 médecins qui avaient déjà bouclé leur formation en endoscopie. Aussi, toujours dans le cadre des synergies entre le pilier 2 et le pilier 3, 15 infirmiers et sage-femmes, à la demande de la DSME (Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant) du MSAS, ont entamé une formation en anesthésie-réanimation pour une durée de 2 ans, financé par le Pilier 3 et qui sera bouclée en décembre 2023. Par ailleurs, 5 médecins en santé publique sont en cours de formation (Koungheul, Passy, Malem Hodar, Sokone et Kaffrine).

La formation des *bajenu gox* en alphabétisation numérique et l'aménagement des salles Connect'Elles rentrent également dans le cadre des synergies entre le pilier 3 et pilier 2. Ces femmes sont des actrices de la santé et contribuent au renseignement des bases de données du MSAS par le biais des données transmises aux districts sanitaires. Cette collecte et transmission des données ont été améliorées grâce aux appuis reçus du pilier 3. Ces *bajenu gox* sont également mis à contribution par le Pilier 2 dans le cadre des activités de sondage et campagne de sensibilisation et de communication sur les VBG, de vaccination et de lutte contre le paludisme.

1.4.2. Synergies et complémentarité avec les projets pour tiers

Le pilier 1 a développé un certain nombre de synergies avec les projets pour tiers suivants :

- Avec Activ'invest UE :
 - ✓ Appui financier du pilier 1 à Activ'invest pour des études complémentaires au profit des entreprises accompagnées (études d'impact environnemental et social (EIES); appui-conseil juridique, fiscal, comptable et logistique). Cet appui s'inscrit dans la stratégie de mise à niveau des entreprises pour l'accès au financement.
 - ✓ Activ'invest a appuyé l'élaboration du plan d'affaires de la SOCAC afin de l'aider à formaliser son projet d'entreprise, dont une des composantes est de participer à la gouvernance de l'agropole centre prise en charge des besoins en formation de leurs entreprises et organisations partenaires en collaboration avec 3FPT.
 - ✓ 6 entreprises en lien avec l'agropole sont accompagnées par Activ'invest.
- Avec PEM : L'équipe de l'incubateur « Dekkal Yaakaar » a été invitée par PEM pour participer à une visite d'immersion en Belgique auprès des incubateurs afin de bénéficier de l'expérience de ces derniers (benchmarking), d'explorer des exemples de succès et de bonnes pratiques dans un contexte social et économique différent à celui du Sénégal et apprendre des opportunités offertes.
- Avec Gunge Mbay (Team Europe Initiative-Agropole Centre) :

- ✓ Le diagnostic réalisé par Gunge mbay afin d'identifier les besoins en appuis complémentaires auprès des OP par FNDASP permettra de garantir la continuité des appuis et la conservation des acquis/résultats au terme de la mise en œuvre des subsides avec les ONG chargés de l'accompagnement des OP. Cette synergie est renforcée grâce à l'expertise partagée entre les 2 interventions (Expert filières mutualisé)
- ✓ Collaboration étroite sur la gouvernance de l'agropole, la mise en place des plateformes départementales et les renforcements de compétence
- Avec DIRECCT qui va enrôler les femmes transformatrices (TPE) et les OP pour une formation en marketing digital. Identification des besoins en formation des bénéficiaires déjà faite

Le projet DIRECCT a apporté un appui méthodologique au Pilier 2 (au niveau du résultat 1) dans le processus de formation des professionnels des secteurs de la santé, de la jeunesse et des bénéficiaires en Community management. Par ailleurs, DIRECCT s'est inspiré du processus de digitalisation du centre de santé de Sokone mise en place par le Pilier 2 pour mettre à l'échelle cette expérience dans d'autres centres de santé de la zone d'intervention.

Le Pilier 3 a effectué une mise en relation du promoteur ACASEN avec Activ'invest afin de faciliter la recherche de financement pour son projet de mise en place d'une usine de transformation de la pomme de terre au Sénégal dans la zone d'intervention, au sein de l'agropole centre. Le promoteur a été formé par Activ'invest sur la gestion des risques financiers. Aussi, il a bénéficié d'un accompagnement pour le montage d'un dossier bancable (Business Plan) pour se rapprocher des PTF et des banques pour la concrétisation de son projet.

1.4.3. Autres synergies et complémentarités

D'autres synergies et complémentarités ont été développées principalement par les Piliers 1, 2 et 4 durant cette année 4 de mise en œuvre du portefeuille bilatéral :

- L'expert financement d'entreprises mis à disposition par BIO est intervenu d'une part sur plusieurs composantes du Pilier 1 (processus PPP, financement des chaînes de valeur, accès au financement) et d'autre part pour appuyer les activités de Activ'invest et Gunge Mbay
- Dans le cadre de la lutte contre le cancer du col de l'utérus, la concertation du Pilier 2 avec LuxDev a permis une optimisation des ressources dans la mise en place et la répartition judicieuse des équipements médicaux dans certains Districts sanitaires de la Région de Kaffrine.
- Des synergies et complémentarités ont été initiées dans le cadre de la team Europ Sénégal pharma avec notamment le projet SENPHARMA mis en œuvre par la GIZ dans les domaines de l'appui à la gouvernance (renforcement de la DU) et à la réglementation (renforcement de l'ARP) du plan de relance. On peut citer l'exemple de la digitalisation des fonctions de l'ARP : l'intervention a pris en charge 3 fonctions réglementaires, le projet SENPHARM, 3 fonctions et l'OMS, 3 fonctions, sous financement GIZ.

En outre, GIZ a financé l'étude de cartographie des métiers pharmaceutiques et l'intervention se propose sur cette base de prendre en charge l'élaboration de certains curricula de formation.

Par ailleurs, les deux interventions ont convenu de la prise en charge partagée des réunions de CoPIL et CoTECH de la DU.

1.5. Principaux constats, risques et opportunités

1.5.1. Dialogue politique (Policy dialogue)

Le mode opératoire d'Enabel visant à offrir aux partenaires de l'expertise technique pour renforcer les compétences des acteurs et les infrastructures, sont conditionnés par des réformes et des choix structurants de la part du partenaire en matière de gouvernance et ce pour l'ensemble des

interventions mais à échelle variable. Le choix de gouvernance conditionne fortement la durabilité de nos interventions et requièrent un dialogue continu avec les partenaires et les autres PTF. En cette année de période préélectorale nous avons perdu de la visibilité sur les agendas politiques du pays. Ceci incite Enabel à augmenter le dialogue et sa présence aux niveaux des décideurs à travers notamment des interventions de l'Ambassade. Mais, force est de constater que le rythme des réformes s'est ralenti.

Pour le pilier 1, le dialogue sur les réformes nécessaire pour l'opérationnalisation de l'Agropole Centre est reporté en début d'année 5. A côté de cela nous maintenons un dialogue continu sur le dossier du projet PPP de l'Agropole Centre qui s'avère de plus en plus complexe. La demande de garanties autour de la gouvernance de l'Agropole Centre n'as pas connu un effet suffisant pour déclencher les investissements en infrastructure (position partagée avec la DUE à travers TEI-AC Gunge Mbay).

1.5.2. Expertise

Le Pilier 1 a maximalisé l'expertise disponible pour appuyer le processus allant vers le PPP de l'Agropole Centre. L'expert qui était prévu pour l'appui à la SCE a été muté à Dakar pour s'en rapprocher quasiment à 100%, une expertise juridique en matière de PPP perlée a aussi été mobilisée depuis l'écriture du rapport de l'évaluation du projet PPP de l'Agropole Centre. Ces appuis démontrent l'ambiguïté du partenariat à savoir un esprit volontariste poussé d'Enabel et les contraintes propres au Partenaire frôlant parfois la substitution.

Il en est de même avec le Pilier 3 principalement occupé par la validation de l'étude sur la Stratégie Nationale Portuaire qui devrait permettre au POAB de poursuivre son appui pour son implémentation. La validation prenant du retard, POAB a également été impliqué dans le dialogue politique pour accompagner les parties prenantes à poursuivre le travail en cours.

Le Pilier 4 s'est construit en mettant à disposition dans un délai court de l'expertise Team Belgium AFMPS, Sciensano et QUAMED. Tant ce dernier a permis aux partenaires de progresser en particulier l'ARP, tant la disposition de l'AFMPS et de Sciensano est plus complexe à garantir.

Par ailleurs, force est de constater que les modalités d'appui technique doivent davantage se penser en amont avec le partenaire pour qu'il en tire un maximum de profit. En fonction des enjeux, il est parfois préférable de fournir des appuis à court terme perlé ou de garantir une présence continue in situ ou dans les bureaux d'Enabel.

1.5.3. Modalités de partenariat et opérationnelle

1.5.3.1. Modalités de partenariat

En matière de gouvernance du Portefeuille, les deux COPILS ainsi que le CMPC se sont tenus conformément aux agendas convenus (respectivement les 11/10/2022, 07/06/2023, 08/12/2022) et reflètent une appropriation en progression par les parties prenantes du Portefeuille. En témoigne la demande explicite des membres du COPIL de les aider à davantage se préparer en amont de ces réunions. Cependant, la transition politique à la suite de l'élection législative du 31 juillet 2022 a plongé les institutions partenaires dans une attente de définition et nominations aux postes clés de l'Etat. Ce faisant, un certain ralentissement a été enregistré dans notre dialogue institutionnel, notamment pour l'accord de partenariat avec le MSAS pour le Pilier 4.

Pour les marchés publics

Pilier 2

Un avenant au marché public avec l'UDAM de Koungheul a permis d'augmenter significativement le nombre de femmes enceintes adhérents à l'UDAM.

Pilier 3

Un avenant sous forme d'entente a été signé entre Enabel, ANAM et CPCS dans le but de faire bénéficier à ANAM des conditions contractuelles de Enabel dans la prise en charge financière de l'étude sur les corridors, financée par ANAM.

Un avenant de durée a été signé entre CPCS et Enabel pour rallonger la durée de l'étude sur la SNPS et la ramener au 30 juin 2024 pour la production des livrables. Cet avenant intervient pour rattraper les retards occasionnés dans le cadre de l'études par la lenteur dans le retour des feedbacks de certaines structures pour boucler les rapports finaux.

Aussi, deux avenants ont été également signés entre Oo2 et CEFOREP pour permettre la réalisation des activités prévues dans le cadre des contrats initialement signés.

Il faut noter que la signature de ces avenants n'a pas eu d'impacts financiers.

Pour les conventions de subsides :

Pour le pilier 1, 2 nouvelles conventions ont été signées : L'une avec l'Université du Sine Saloum (USSEIN) le 8 décembre 2022 pour le recrutement et le fonctionnement de l'équipe de direction et d'animation de l'incubateur Dekkal Yaakaar. L'autre avec l'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP) en novembre pour l'élaboration de 6 nouveaux référentiels de formation spécifiques aux activités agroalimentaires de la zone centre.

Dans le cadre du pilier 2, des avenants aux Conventions de Subsides avec les régions médicales, principalement au niveau des régions de Fatick et Kaolack ont été préparés durant cette année et seront signés en début d'année 5. Ils ont pour objet la limitation du montant de la Csub aux premiers virements reçus par celles-ci, compte tenu du retard enregistré dans la mise en œuvre de certaines activités, lié particulièrement aux grèves et tenant compte de la durée restante de mise en œuvre de l'intervention.

Les ASC

Dans le cadre de l'ASC avec PoaB des missions perlées se poursuivent, suite au départ de l'expert technique déployé en permanence sur le terrain.

Un nouvel avenant a été signé pour redéfinir les conditions de partenariat dans le cadre des missions perlées pour accompagner l'implémentation de la SNPS et réaménager le budget.

Concernant le Pilier 4, 2 ASC ont été signés durant cette année. Il s'agit de :

- L'ASC conclu avec SCIENSANO en Octobre 2022 pour l'accueil des techniciens de l'ARP en visite de benchmarking en Belgique
- L'ASC conclu avec AFMPS (Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé) en Décembre 2022 pour l'ensemble de l'appui apporté par l'AFMPS à l'ARP.

Protocole/Accord de partenariat

Dans le cadre du pilier 4, des accords opérationnels ont été signés durant la période :

- L'accord opérationnel entre Enabel et l'ARP définissant les engagements des 2 parties dans la mise en œuvre des activités du Résultat 2 et 3 ; Un avenant à cet accord opérationnel a été signé le 20/04/2023 relatif aux modalités de paiement des agents de l'ARP en déplacement.
- L'accord opérationnel entre Enabel et la DU définissant les engagements des 2 parties dans la mise en œuvre des activités du Résultat 1 et 3.

1.5.3.2. Modalités opérationnelles

Les réunions de coordination opérationnelle entre les équipes et les PM se sont tenues à fréquence régulière selon deux modalités, soit par secteurs soit avec l'ensemble du groupe en fonction des

enjeux en cours. Par ailleurs, les exercices de planification en début d'année se sont déroulés de manière plus inclusive au sein des équipes.

Par ailleurs, les réunions de préparation du prochain portefeuille et rassemblant les équipes opérationnelles ont permis pour la plupart de faire un travail itératif sur les projets en cours, ce qui a été fortement apprécié.

L'appui en logistique et en sécurité a permis de fluidifier les activités même si certains chantiers sont encore en cours pour maximaliser l'efficacité des opérations entre la passation d'accord cadres pour des prestations récurrentes.

Les services supports et administratifs ont été renforcés par un travail en continu de simplification des processus et l'intégration d'outils digitaux plus agiles.

1.6. Gestion des risques

Au terme de cette année 4 de mise en œuvre, au-delà des risques susmentionnés au niveau portefeuille (cf. annexe 2), des risques majeurs ont été également relevés au niveau des interventions. Ceux méritant une attention particulière ainsi que les mesures d'atténuation identifiées et les actions réalisées à cet effet sont présentés ci-dessous par pilier :

Pilier 1 / intervention 1

Retard de la livraison des infrastructures gérées en régie (Mbellacadio, Sokone, GIH)

Au titre des mesures d'atténuation identifiées, il avait été retenu d'une part de demander au prestataire de renforcer les moyens techniques et humains pour accélérer la cadence des travaux ; de demander d'autre part à la CEP d'intégrer les ministères concernés (MULHP, MFB, Ministère chargé de l'Aménagement du territoire (MCTDAT)) dans le COPIL des agropoles.

A cet effet, un suivi régulier et alertes répétées ont été faits en fonction des constats de retard.

Par ailleurs, les ministères concernés ont été intégrés dans le nouveau décret de création du programme agropoles. En outre, MDIPMI a convoqué les ministères techniques pour les informer et les mobiliser sur le programme agropole.

Réticence du secteur privé national et international à investir dans les parcs industriels

Pour ce risque, les actions définies consistent en :

- La sollicitation de l'avis du secteur privé sénégalais et international sur l'ensemble des activités incitatives en termes d'attractivité pour les investisseurs, notamment en favorisant l'implication du Conseil national des Entreprises, du Patronat National, de l'Union des Chambres Consulaires et de la Chambre de Commerce Européenne.
- La mise en œuvre d'une série d'activités de promotion de l'agropole, y compris à l'international, ciblant les investisseurs potentiels nationaux, européens et la diaspora sénégalaise.
- L'appui au MDIPMI pour l'obtention d'une autorisation de vente d'électricité pour les agropoles afin de pouvoir proposer un tarif compétitif aux entreprises.
- L'appui aux entreprises intéressées pour leur faciliter l'accès aux financements et la concrétisation de leur projet.
- Accélération de la finalisation du contrat PPP et promotion auprès des investisseurs.

Pour la première action, de nombreux contacts ont été engagés, et le travail a été finalisé pendant l'atelier de structuration au cours de l'étude de faisabilité.

Dans le cadre des activités de promotion de l'adhésion à l'Agropole centre, 140 entreprises intéressées ont été enregistrées, dont 116 micro-entreprises. En outre la coopérative des entreprises de l'agropole

centre a été créée (SOCAC). Par ailleurs, des sessions de rencontres ont été organisées à l'occasion de la visite princière effectuée en mai 2023.

Concernant l'autorisation de vente d'électricité pour les agropoles, des lenteurs sont notées dans la mobilisation des acteurs publics par la CEP.

En ce qui concerne l'appui aux entreprises, 24 entreprises accompagnées par le Bureau de Mise à Niveau, dans le cadre d'une convention signée avec l'intervention, pour l'élaboration de plans d'affaires et dossiers de financement. En outre 7 entreprises sont accompagnées par le dispositif Activ'invest.

Par ailleurs, un accompagnement de 110 TPE (Très Petites Entreprises) est en cours.

Pour ce qui concerne la dernière action, l'intervention est en attente de l'avis de l'UNAPP sur le rapport d'évaluation.

Pilier 1/ intervention 2

Insuffisance de la qualité, de la quantité et de la régularité des approvisionnements des parcs industriels en matière première agroalimentaire.

Les mesures d'atténuation retenues pour ce risque sont les suivants :

- Subsidés à des ONG qui seront chargées d'appuyer l'amélioration de la production et la contractualisation entre les micro-producteurs et entreprises de transformation sur la base de cahiers spéciaux de charge (CSC) élaborés conjointement.
- Prise en charge par le Projet PARERBA/PARSAD (TEI-AC), des besoins d'investissements productifs (capital de campagne, équipements, etc.) des micro-producteurs grâce à un dispositif multi-acteurs qui inclut UNCDF, les IMF et les ONG en vue d'assurer l'augmentation des quantités de matière première mis à disposition des PME agroindustrielles.

C'est ainsi que 4 conventions de subsidés sont en cours d'exécution avec des ONG. D'ailleurs, les rapports de deuxième année sont livrés. Il en ressort que quelques contrats sont déjà signés avec les entreprises de transformation ; le niveau de professionnalisation d'OP est amélioré et l'accès au financement amélioré.

Pour ce qui concerne la prise en charge par PARERBA des besoins d'investissements productifs, un renforcement des capacités productives sur les filières oignon et pomme de terre a été réalisé ainsi qu'un coaching de plusieurs projets de jeunes agriculteurs.

Retard du démarrage des activités des PME's dans les parcs industriels, ce qui rend difficile d'organiser les in-company trainings.

La stratégie pour faire face à ce risque repose sur trois volets :

- Réalisation d'investissements sur la formation initiale, dans l'attente du démarrage des activités des parcs industriels ;
- Démarrage du partenariat avec 3FPT sur la base des besoins en formation exprimés par les PME bénéficiaires du PARERBA.
- Identification de référentiels validés par le ministère et permettant de pouvoir dérouler des formations qualifiantes
-

Pour ce qui concerne le premier volet, la convention avec l'ONFP a été signée. Toutefois, le démarrage de l'activité d'identification des métiers et fonctions de travail en vue de l'écriture des référentiels de titres professionnels destinés à la formation des travailleurs, a accusé du retard.

Pour le deuxième volet, la convention a été signée en septembre 2021 et des formations ont été réalisées par 3FPT au profit de 1.576 bénéficiaires.

Concernant l'identification de référentiels validés par le ministère, les TDR en cours de finalisation.

Pilier 2

Pour le pilier 2, il n'a pas été relevé de risque majeur au terme de cette année 4.

Pilier 3

Remise en cause du modèle de gouvernance proposé par le cabinet CPCS Tractebel chargé de l'étude sur la stratégie nationale portuaire du Sénégal et validé par ANAM, si "le projet de décret transférant la gestion des ports du Sénégal à la Société Nationale du Port Autonome de Dakar" La gestion de ce risque s'est traduite par la mesure suivante :

- Organisation d'une réunion tripartite ANAM, PAD et Enabel pour associer toutes les parties prenantes dans l'étude sur l'élaboration de la stratégie nationale portuaire, qui dans sa phase 2, a proposé un modèle de gouvernance validé par ANAM qui est actuellement la structure mandatée par le Ministère des Pêches pour suivre cette étude.

Des réunions successives ont été tenues entre ANAM, Enabel et POAB ; puis entre PAD et POAB en mai 2023 ; ensuite entre PAD et Enabel les 21 et 23 juin 2023.

La réunion tripartite PAD ANAM et Enabel est envisagée avant l'atelier de validation du rapport final. Un mail a été envoyé à cet effet par l'intervention qui est en attente de retour de la part de ces 2 structures.

La défection/désertion des ressources humaines formées

La mobilité des ressources humaines formées constitue également un risque majeur. Raison pour laquelle la décision a été prise de former suffisamment de personnes afin d'avoir une masse critique de ressources humaines dans les organisations ciblées en réponse à la mobilité du personnel (turn-over).

C'est ainsi que le nombre de professionnels de la santé à former en compétences SOU, en anesthésie réanimation et en santé publique a été revu à la hausse pour faire face au turnover : +15 infirmiers en cours de formation en anesthésie réanimation, +2 médecins en santé publique, + 2 médecins chefs en compétences SOU + 10 praticiens de la santé en maintenance et entretien du matériel du bloc opératoire, en anesthésie et en SOU.

Par ailleurs, des formations sur les services portuaires et la gestion de projet ont ciblé les services dirigeants représentés dans le COPIL et le COTECH de la formulation de la stratégie nationale portuaire afin de fédérer les acteurs portuaires autour d'une vision commune de changement.

Le training needs assesement (TNA) (Evaluation des besoins en formation) est également bouclé et le programme de formation par domaine métier pour les acteurs portuaires, mis à disposition de l'ANAM.

Pilier 4 Pharma

Les projets de recherche jugé prioritaire dépassent la durée de l'intervention

Les actions retenues pour l'atténuation de ce risque sont les suivantes :

- Veiller à un agenda de recherche réaliste et un suivi rigoureux
- Veiller à un bon encadrement des projets de recherche

A cet effet, les porteurs de projet de recherche ont été sensibilisés sur la nécessité de tenir compte de l'horizon du projet, quitte à reporter cette activité dans le prochain portefeuille.

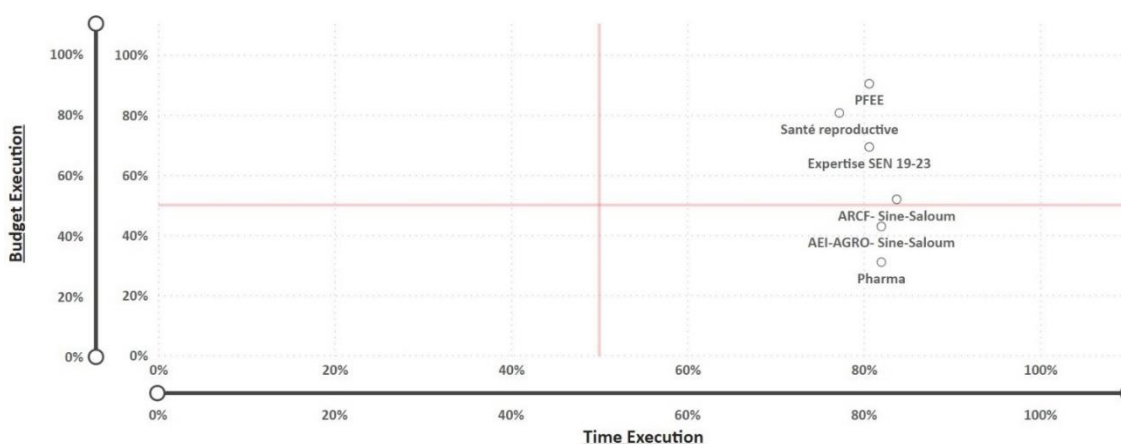
Dans ce sens ISMED a présenté 3 projets de recherche réalisable dans le temps imparti à l'intervention. Et, Enabel soutient la DU dans la coordination des porteurs de projets de recherche.

2. Suivi budgétaire Y4

Taux d'exécution budgétaire (EURO) :

| Interventions | Budget Total | Dépenses réelles 01/08/2022 31/07/2023 | Dépenses réelles au 31/07/2023 | Taux d'exécution 31/07/2023 | Solde 31/07/2023 |
|---|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| SEN1800411 – Pilier 1 AEI-AGRO-Sine-Saloum | 16 650 000 | 3 706 094 | 7 133 397 | 43% | 9 516 603 |
| SEN1800511 – Pilier 1 ARCF-Sine | 8 350 000 | 1 954 559 | 4 476 747 | 53% | 3 873 253 |
| SEN1803711 – Pilier 2 Santé reproductive | 10 190 000 | 2 433 415 | 7 796 319 | 76% | 2 393 681 |
| SEN1803611 – Pilier 3 PFEE | 4 500 000 | 1 177 531 | 4 063 337 | 90% | 436 663 |
| SEN2100311 – Pilier 4 Pharma | 3 484 952 | 716 917 | 975 463 | 28% | 2 509 489 |
| SEN1803811 Expertise SEN 2019 -2024 | 5 825 048 | 1 277 394 | 4 035 963 | 69% | 1 789 085 |
| Réserve | 0 | | 0 | 0 | |
| Total | 49 000 000 | 11 265 910 | 28 481 226 | 58% | 20 518 774 |

Taux d'exécution budgétaire Vs. Durée contractuelle



SEN1800411 : Pilier 1 intervention 1

Les dépenses réellement effectuées durant l'année 4 pour le compte de l'intervention 1 sont de l'ordre de € 3.706.094.

Nous avons mis en œuvre les activités ci-dessous qui constituent les éléments majeurs expliquant le niveau d'exécution actuel :

- Le marché de travaux et service relatif à la conception et réalisation de la viabilisation et l'aménagement de l'agropole centre pour le quelle nous avons payé 8 décomptes en travaux et études à hauteur de € 2.823.158 explique principalement le niveau de réalisation avec un ratio de 76% par rapport à la réalisation globale de l'intervention.

- Le marché de dédouanement et la mutation de 2 véhicules acquis en faveur de la Cellule d'Exécution du Projet agropole (CEP) dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de subside : € 46.608.
- Le marché de service relatif à la maîtrise d'œuvre architecturale et technique pour la construction des bâtiments de l'agropole (Groupement AAG/ WOROFLA/CAS SARL) dont nous avons réglé 2 décomptes pour € 174.508.
- Le marché de service relatif à l'étude hydrogéologique, hydraulique de l'agropole centre pour le pôle aquacole (ETIC Sarl) exécuté globalement pour € 16.262.
- Le marché conclu sur la base du contrat cadre avec le cabinet MARGE pour l'appui à l'identification de solutions techniques et élaboration du cahier spécial des charges (CSC) pour l'approvisionnement en Energie renouvelable du module régional dont nous avons payé deux factures à hauteur de € 24.309.
- L'atelier de finalisation du plan de développement de l'agropole dont l'objectif était de finaliser le plan de développement de l'agropole centre qui servira de base à la rédaction du rapport d'évaluation et du projet de contrat. Cette activité a enregistré la participation des acteurs institutionnels ainsi que les experts techniques des différentes structures de pilotage du projet : € 20.889.
- Les marchés de prestations de service du consultant SERRES François pour l'appui juridique à l'atelier de validation du modèle financier et du rapport d'évaluation de l'agropole centre € 10.800, la facture N°1 du marché de l'appui perlé d'un expert en partenariats Public-Privé, Appui perlé d'un expert en partenariats Public-Privé pour € 13.600 et l'appui Ponctuel de l'expert PPP pour la négociation CEP et FONSI pour € 2.250.
- La prise en charges des billets d'avion pour le voyage Benchmarking des agropoles en Belgique avec les partenaires de l'exécution du projet dont la CEP, le BOS, le FONSI pour € 16.357.
- Le marché relatif aux études techniques et au suivi des travaux pour la construction du bâtiment du pôle aquacole (Delta Ingénieurs Conseils) dont nous avons réglé la facture N°1 à hauteur de € 8.394.
- Le marché de travaux pour l'aménagement des unités de production du pôle aquacole (ETIC) dont la facture N°1 a été prise en charge à hauteur de € 106.518.
- Le décaissement de la deuxième tranche dans le cadre de la Convention de subside avec l'Agence National de l'Aquaculture (ANA) pour la mise en œuvre du résultat 3 de l'intervention 1 avec comme objectif général : les entreprises aquacoles sont accompagnées dans le démarrage et le développement de leurs projets : € 184.319
- Les charges en ressources humaines pour la période sur l'intervention 1 ont été de l'ordre de € 152.662.

Les dossiers des appels d'offres pour les marchés de travaux des bâtiments du module central de Mbellacadio et les marchés de viabilisation et travaux des bâtiments du module départemental de Sokone, sont prêt, en attendant les assurances d'une infrastructure institutionnelle.

SEN1800511 : Pilier 1 Intervention 2

Pour l'intervention 2, le niveau des dépenses globales pour l'année 4 est à hauteur de € 1.954.559. Les activités majeures ci-dessous constituent les éléments expliquant le niveau d'exécution :

- Décaissement de la 2^{ème} tranche des Conventions de subside avec les 4 ONG (AGRISUD, SOS FAIM, NITIDAE et ECLOSIO) dans le cadre de la professionnalisation des OP du Sine-Saloum : € 663.297.
- Accord Spécifique de Coopération avec la société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) relatif à l'accès au financement pour les MPME agroalimentaire de l'agropole centre, 4 factures pour les trimestres de la période ont été prise en charge pour € 175.750.

- Convention de subside avec l'Université du Sine-Saloum El Hadji Ibrahima NIASS (USSEIN) avec comme objectif spécifique : participer à l'émergence des MPME dans le Sine-Saloum dans les secteurs de l'économie verte et numérique. La première tranche de € 123.984 a été décaissée.
- Le Marché de services relatif au Programme d'accélération des microentreprises agroalimentaires du Sine-Saloum (ENDA GRAF SAHEL) dont nous avons pris en charge deux factures d'acompte pour € 146.575.
- Convention de subside avec l'Office National de Formation Professionnelle (ONFP) avec comme objectif spécifique : Renforcer le dispositif national de formation initiale pour mieux répondre aux besoins des entreprises agroalimentaires. La première tranche de € 78.324 a été décaissée.
- Le marché relatif à la mise en place d'un dispositif d'incubation au sein de l'USSEIN (CONCREE SAS) dont nous avons prise en charge 3 factures à hauteur de € 74.259.
- Le Marché de services relatif à l'étude de faisabilité d'un projet de transformation de la pomme de terre au Sénégal (COMETE INTERNATIONAL) mise en œuvre par le Pilier 3 et pris en charge par l'intervention 2 : € 62.693.
- Programme de renforcement des compétences en management des acteurs impliqués dans la convention du pilier 1 du Portefeuille bilatéral mise en œuvre par le Pilier 3 et pris en charge par l'intervention 2 : € 59.180.
- Le Marché de services relatif à l'Etude de faisabilité d'un projet de spiruline au Sénégal (AFC Agriculture and Finance Consultants GmbH) mise en œuvre par le Pilier 3 et pris en charge par l'intervention 2 : € 52.904.
- Le marché de service relatif à un accord cadre de prestation d'étude et conseils aux entreprises (ALLIANCE Audit et conseils) dont nous avons pris en charge sur la période 4 factures pour l'accompagnement d'entreprises à hauteur de € 9.718.
- Prise en charge d'une partie des frais d'organisation des Private Sector Days. Dans le cadre de la Semaine Mondiale de l'Entrepreneuriat Enabel organise les « Private Sectors Days », l'opportunité pour Enabel est de réaffirmer et mettre en avant ses différentes initiatives en faveur de l'appui au développement du secteur privé et à l'environnement des affaires, la promotion de l'entrepreneuriat durable et la création d'emplois décents : € 50.934
- La tenue à Dakar de la mission économique Belge avec une étape importante de cette visite est celle consacrée à l'Agropole Centre où Enabel a eu l'honneur de présenter (en style TEDx) à la mission princière les grandes opportunités qu'offre la région Sine Saloum et les grands chantiers entamés pour concrétiser la vision de l'Agropole Centre. Une partie des frais d'organisation a été prise en charge par l'intervention 2 à hauteur de € 26.536.
- Marché de service relatif à la conduite d'une opération d'alphabétisation qualifiante des jeunes et des femmes au centre du Sénégal, Nous avons pris en charge 3 factures d'acompte à hauteur de € 36.263. En outre, il a été tenu l'atelier de de lancement et de cadrage du dispositif d'alphabétisation qualifiante et professionnalisante pour un coût de € 16.007.
- Les marchés pour la Fourniture d'ordinateurs portables pour les entrepreneurs du dispositif « Dekkal Yaakaar » pris en charge à hauteur de € 25.104 et la fourniture de mobilier de bureau et autres équipements pour l'Incubateur Dekkal Yaakaar Ussein pour un coût de € 15.694.
- Couverture médiatique des Journées Portes ouvertes (JPO) qui constituent la dernière étape du processus de structuration dans le but de partager avec les bénéficiaires les résultats issus du LAB, le niveau de mise en œuvre ainsi que les perspectives du projet : € 8.419.
- Le marché de service relatif aux études techniques et au suivi des travaux pour la construction du bâtiment Green Innovation Hub (Delta Ingénieurs Conseils) dont la facture N°1 a été prise en charge pour un montant de € 9.392 et le marché de l'étude Topographique pour la construction du GIH (SAHEL GEOMATIQUE SARL) payé globalement à € 2.698.
- La tenue de l'atelier de lancement officiel des activités du Dekkal Yaakaar GIH : € 4.568

- Les charges en ressources humaines pour la période sur l'intervention 2 ont été de l'ordre de € 202.794.

SEN1803711 : Pilier 2 Intervention 3

L'intervention 3 du portefeuille bilatéral continue ses activités conformément au programme de Coopération bilatérale sénégal-belge pour la période 2019-2024.

Le montant total du budget alloué à ce Pilier 2 est de € 9.690.000.

Sur décision du 7^{ème} Comité de Pilotage, en sa séance du 07 juin 2023, un transfert de € 500.000 du reliquat du Pilier 1 est accordé au Pilier 2 pour renforcer ces activités prioritaires et urgentes des trois (03) résultats.

Ce qui permet d'augmenter encore un peu plus l'impact de l'intervention qui doit permettre au Sine Saloum de bénéficier du dividende démographique obtenu par une accélération de la transition démographique.

Les activités majeures visant à améliorer l'accès aux droits à l'information, à la formation et à l'éducation en matière de santé sexuelles et reproductive, la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre, en année 4, peuvent se résumer comme suit :

- Finalisation et inauguration de la réhabilitation du Centre Conseil Ado (CCA) de Kaolack : € 49.008
- Réhabilitation de l'Espace Ado / jeunes du Centre de Santé de Malem Hodar : € 78.516
- Construction de l'Espace Ado / jeunes du Poste de Santé de Ngane (District Sanitaire Kasnack) : € 85.482
- Equipement des Centres / Espaces Ado : € 87.463
- Formation des Personnels des centres /Espaces ados, des pairs éducateurs, de membres de clubs de jeunes filles et des prestataires impliqués dans le système de référencement : € 96.400
- Campagne média et digitale de sensibilisation sur la santé maternelle et de l'enfant, la santé des ados, la planification familiale et la prévention des violences sexuelles basées sur le genre - Production d'un Websérie : € 172.777
- Démarrage et exécution des travaux de construction du CAU au niveau de CS de Kasnack : € 108.312
- Formation, sensibilisation et communication sur les VSBG avec les partenaires de mise en œuvre et la loi 2020-05 criminalisant le viol et la pédophilie : € 92.876
- Achat équipements pour les formations en SONU : € 244.397
- Formation sur le dépistage des lésions précancéreuses du Col de l'Utérus : € 21.870
- Travaux d'amélioration de l'assainissement du Centre de Santé de Sokone : € 171.897
- Enrôlement de 11,510 femmes enceintes dans le système assurantiel sénégalais par les Unités Départementales d'Assurances Maladies (UDAM) de Sokone et de Koungheul : € 280.750
- Démarrage de la mise en place de la Télémédecine dans la région de Fatick : € 166.143

SEN1803611 : Pilier 3 Intervention 4

Au terme de l'année 4 du projet, nous avons atteint, sur le pilier 3, un niveau d'exécution de 90,30 %. Nous sommes passés de € 2.885.806 de décaissements au terme de l'année 3 à € 4.063.364 à la fin de l'année 4. Les réalisations concernent pour la plupart les prestations intellectuelles, domaine de prédilection du pilier 3 : formations, études, expertises. Parmi ces expertises et formations, nous pouvons citer :

- Le projet de mise en œuvre de la **Stratégie Nationale de réaménagement Portuaire du Sénégal** (SNPS), financé à 100% par Enabel, qui a pour objectif principal d'accompagner l'Etat sénégalais dans la définition d'une stratégie portuaire nationale et dans sa mise en œuvre Avec le Port of Antwerp-Bruges (POAB) pour un total de dépense de € 350.000.

- Le **renforcement des compétences** des médecins gynécologues, généralistes, anesthésistes, instrumentistes et des sage-femmes dans plusieurs domaines notamment : échographie, endoscopie, soins obstétricaux et néonataux d'urgence. Un montant de € 115.877 a été utilisé pour la réalisation de ces formations durant l'année 4. À terme, celles-ci permettront aux populations locales d'avoir une meilleure prise en charge dans le domaine de la santé de la mère.
- L'ASC signé avec le Port of Antwerp Bruges International, Enabel accompagne l'Etat du Sénégal dans la définition d'une stratégie portuaire nationale et dans sa mise en œuvre, sous l'égide de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (l'ANAM) pour un montant total des dépenses de € 415.638
- Nous attirons l'attention sur l'impact que pourrait avoir le Décret n° 2023-353 du 21 février 2023 transférant la gestion des ports publics du Sénégal à la Société nationale du Port autonome de Dakar sur l'Accord Spécifique de Coopération (ASC) signé avec le POAB dans l'implémentation de la SNPS.

SEN2100311 : Pilier 4 Intervention 5

Au terme de l'année 4 du portefeuille bilatéral coïncidant avec la deuxième année d'exécution du pilier 4 sur la relance de l'industrie pharmaceutique, le taux d'exécution enregistré est de 28%. Les dépenses enregistrées à la fin de cette année 4 est égal € 975.463. L'atteinte de ce résultat, durant cette année 4 du portefeuille, concernent pour la plupart :

- Appui à la Delivery Unit (DU)
 - L'appui institutionnel
 - Location bureau pour un montant de € 36.080
 - Participation au Forum Mondial pharmaceutique de Dakar pour un montant de € 50.000
- Appui à l'Agence de Réglementation des Produits pharmaceutiques ARP

Ces appuis, pour la plupart, sont des activités soft : Formations du personnel de l'ARP, des supervisions de terrain.

Cependant il faut noter qu'au courant cette année, plusieurs engagements majeurs ont été fait. Il s'agit :

- La signature de l'Accord Spécifique de Coopération (ASC) avec l'Agence Fédérale belge des Médicaments et Produits de Santé (AFMPS) pour un appui multidimensionnel à l'ARP avec une enveloppe de € 110.599.
- L'attribution de 10 lots du marché de fourniture d'équipement de laboratoire destinée à l'ARP pour un montant de € 524.491.

SEN1803811 : Expertise SEN 2019 -2024

L'essentiel du budget lié à l'expertise sera mobilisé, compte tenu des ressources humaines actuelles sur le portefeuille.

Modifications budgétaires

Les changements budgétaires peuvent se résumer comme suit (du plus récent au plus ancien) comme nous pouvons le constater dans le tableau en annexe 3 :

- Une modification significative a été validée, par le COPIL du 07/06/2023, visant un transfert de € 500,000 du pilier 1 (intervention 2) vers le Pilier 2 pour augmenter l'impact du projet, principalement dans le processus de rénovation des centres de santé de la région de Fatick (activités urgentes, non prévues initialement) ;

- Les modifications relatives à l'utilisation totale de la réserve de € 3 890 000 au bénéfice de l'intervention 1 du pilier 1 (€ 3 000 000) et de l'intervention 2 du pilier 2 (€ 890 000) ;
- La nouvelle intervention relative à la « *Promotion de l'accès équitable aux médicaments et vaccins de qualité* » (€ 3 484 952) qui a contribué à renforcer le budget de l'expertise de € 512 048 ;
- Un transfert de € 202 148 de l'intervention 2 vers l'intervention 1 du pilier 1 pour augmenter l'enveloppe budgétaire des infrastructures sur le site de l'Agropole centre.

Le portefeuille reste donc en deçà des 15% de modifications budgétaires possibles (impact budgétaire cumulé). Cf. tableau modifications budgétaires en annexe 3 pour plus de détails.

3. Modifications apportées au portefeuille Sénégal

Durant la période couverte par ce rapport, les principales modifications apportées aux interventions du Portefeuille bilatéral portent sur des réaménagement budgétaires et transferts budgétaires tels que mentionnés ci-dessus (partie modifications budgétaires) :

1. Concernant le Pilier 3, il est à noter que certaines activités prévues dans la planification opérationnelle ont été financées par les Piliers 1 et 2 pour le renforcement des capacités de leurs cibles. Ceci ne remet pas en question les résultats escomptés du Pilier 3, mais atteste de la valeur ajoutée d'un portefeuille.
2. Pour le Pilier 4, un réaménagement budgétaire a été opéré entre les lignes afin de prendre en charge certaines activités et faire face au renchérissement des coûts liés à l'achat des équipements de laboratoire.

4. Leçons apprises Y4

4.4. Leçons apprises d'ordre institutionnelles, stratégiques, organisationnels

L'annexe 4 inclut une synthèse sous forme de tableau, avec la liste des leçons apprises et le public cible.

4.4.1. Pilier 1

Succès et défis relevés

- ✓ Le programme d'alphabétisation qualifiante mise en œuvre contribue aux efforts de lutte contre l'analphabétisme et permet d'améliorer l'employabilité des populations riveraines des sites de l'agropole centre.
- ✓ L'intervention a contribué à doter des demandeurs potentiels d'emplois de compétences qui leur ont permis de s'insérer (Microentreprises de maintenance)
- ✓ Le programme du « Dekkal Yaakaar » mis en œuvre par USSEIN a permis de contribuer aux efforts d'insertion par l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans les secteurs de l'économie verte et numérique.
- ✓ L'intervention est parvenue à une bonne appropriation du projet par USSEIN grâce au recrutement de l'équipe de gestion de l'incubateur. Cette dernière s'engage à continuer à prendre en charge l'équipe recrutée au-delà de l'intervention de Enabel.
- ✓ Une forte dynamique de renforcement des TPE est en marche avec le paquet de services (gestion commerciale et comptable, formalisation, amélioration des process, marketing, accès au financement)
- ✓ La professionnalisation des OP a permis d'améliorer le fonctionnement des organisations paysannes en les dotant d'outils de gouvernance, de gestion administrative et financière et de développement de services aux membres. Elle a permis l'appropriation et l'utilisation de ces outils.
- ✓ L'amélioration de l'accès au financement des OP, avec plus d'1 milliard qui a été mobilisé en 2022 pour le financement des intrants
- ✓ La logique d'intervention du BMN est pertinente et performante
- ✓ Le plan d'actions sur les services publics accepté par les différentes parties prenantes
- ✓ L'intervention a réussi à s'entendre avec la CEP sur la procédure de création de la SCE, bien que le dernier changement (l'option du dialogue compétitif dérogatoire) est encore en discussion, et le non-respect des délais prévus est difficile à gérer.
- ✓ L'intervention est parvenue au dépôt du rapport d'évaluation à l'UNAPP
- ✓ Les voyages benchmark ont permis d'identifier de nombreuses opportunités de collaboration pour la mise en œuvre et l'exploitation de l'agropole.
- ✓ La mission Economique Princière (MEP) a été une opportunité pour mobiliser le secteur privé et les partenaires autour du projet agropole, notamment quelques pistes pour le financement des entreprises par BIO.

Difficultés

- ✓ Les lenteurs administratives et les défauts de prise en charge efficace des conventions de subside par les partenaires de mise en œuvre
- ✓ La non-disponibilité des intrants surtout les semences et les engrais et les prix trop élevés de ces intrants. En effet, beaucoup de producteurs ont été confrontés à l'accès aux intrants, surtout les semences qui jouent pourtant un rôle important dans la productivité. A cela il faut ajouter la cherté des engrais dont les coûts étaient hors de portée des petits producteurs. Ceci a eu comme conséquence, des rendements très faibles malgré une bonne pluviométrie
- ✓ Le non-respect des engagements contractuels entre OP et industriels (30% des engagements ont été réellement livrés). Outre les variations des prix du marché et les incidences climatiques sur les rendements, cette situation s'explique principalement par des difficultés de

mobilisation des crédits de campagne et plus globalement par la fragilité des relations de confiance entre les acteurs qui doit se consolider progressivement.

- ✓ Les difficultés à lever des crédits pour la commercialisation des matières (garanties insuffisantes auprès des institutions financières). L'opérationnalisation du système de réception d'entrepôt dans la zone centre est encore à ses débuts et devrait pouvoir améliorer sensiblement l'accès aux financements sur la prochaine campagne agricole.
- ✓ Le partenariat avec CEP/MDIPMI et les autres partenaires de l'Agropole Centre représente un défi majeur, étant donné que les partenaires ont des échéances différentes, et cela nécessite un ensemble très large d'expertises. Alors qu'Enabel achève son programme de soutien dans 10 mois, d'autres partenaires viennent tout juste de publier leur budget (BAD) ou sont sur le point de conclure leur contrat (BID, BEI ?), ou encore viennent de rejoindre le projet (coopération italienne). L'un des effets de cette situation est que l'équipe de gestion dédiée pour l'Agropole Centre, placée sous la direction de CEP, est en cours de recrutement seulement maintenant, car elle est financée par un autre partenaire. Enabel est actuellement le seul partenaire (avec DUE à travers TEI=Agropole Centre - Gunge Mbay) qui est exposé à l'absence de mesures de gouvernance appropriées, tout en étant soumis à une pression temporelle extrême pour entamer la construction.
- ✓ La mise en place prévue de la gouvernance de l'Agropole Centre nécessite des procédures complexes avec plusieurs échéances, et en année 4, aucune de ces échéances de la CEP n'a encore été jugée réaliste.

Les principales leçons apprises durant cette année 4 de mise en œuvre sont les suivantes :

- ✓ *L'expertise mutualisée entre différents projets Enabel d'un même secteur, permet d'assurer la cohérence de vision et améliore l'efficacité dans la mise en œuvre des activités (Enabel)*
Ex : La bonne connaissance de la production agricole et de la demande des transformateurs (Gungue Mbay) permet de mieux évaluer les besoins d'infrastructure de stockage ou de transformation (Pilier 1 / Agropole)
- ✓ *Une approche inclusive combinant la mise à niveau et la cohabitation cohérente entre les TPE, PME et les agrobusiness, dans les segments de la production, de la transformation, la logistique et la commercialisation peut être un facteur de développement industriel équilibré à tous les maillons de la chaîne de valeur agroalimentaire dans le Sine Saloum (Enabel/MDIPMI)*
- ✓ *Le portage d'un incubateur comme « Dekkal Yaakaar » par des structures universitaires telles que USSEIN, offre un large éventail d'opportunités pour les start-ups et microentreprises dans les domaines de l'économie verte et numérique*
Des opportunités ont été identifiées dans l'économie verte (énergies renouvelables, écotourisme, gestion des déchets, agroécologie, agroforesterie, écoconstruction, gestion des ressources en eau) et l'économie numérique (marketing digital, agri tic, cleantech, digital Learning, drone tech, fintech).
- ✓ *L'appui au partenaire dans un contexte d'application d'une nouvelle loi PPP contribue à enrichir le contenu et permet une certaine célérité dans le déroulement des étapes du processus, particulièrement l'élaboration du rapport d'évaluation.*
- ✓ *Une concertation plus poussée entre les membres du Comité Technique peut permettre une meilleure structuration du processus d'élaboration du rapport d'évaluation.*

4.4.2. Pilier 2

Succès et défis relevés

- ✓ La finalisation des études socio anthropologiques dans le domaine de la santé de la reproduction des ados-jeunes et des violences sexuelles, qui a permis l'élaboration et l'adoption de modèles pour la formation et l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive des jeunes et la prévention et prise en charge des violences basées sur le genre.

La réalisation de la campagne nationale « Woolu naa la ci » qui a mobilisé des « ambassadeurs », des religieux, des artistes comédiens/chanteurs, des sportifs, des pairs éducateurs a permis de véhiculer des messages dans les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive (Planification familiale, violences basées sur le genre, SRAJ).



- ✓ La construction et équipement du CAU Centre d'Accueil Unique de Kasnack (Kaolack).
- ✓ L'intervention a réussi à mobiliser les différents secteurs et acteurs impliqués dans la prise en charge de la SRAJ et VSBG, en groupe de travail au niveau régional, avec un portage du Gouverneur.
- ✓ La finalisation du processus de digitalisation du centre de Sokone et son suivi par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) qui a servi, entre autres, au projet DIRECCT pour la mise à l'échelle de l'expérience.

Difficultés

- ✓ Protocole d'accord entre le MFFPE et le MSAS non encore effectif pour assurer la fonctionnalité des CAU de Kaolack, Fatick et Kaffrine.
- ✓ Arrêts fréquents des activités de formation et de suivi évaluation depuis le mois d'octobre 2022 liés à des grèves du personnel de santé. Ce qui a eu une incidence sur la disponibilité des données de 2022 pour renseigner les valeurs obtenues par les indicateurs suivis dans le cadre de l'intervention.

Les principales leçons apprises durant cette année 4 de mise en œuvre sont les suivantes :

- ✓ *Les stratégies fondées principalement sur l'approche communautaire contribuent, de manière plus efficiente, à l'atteinte de résultats visant le changement social de comportement*
Ex : Comme exemple, les activités menées par les pairs éducateurs au niveau de leurs quartiers auprès des ados-jeunes ont permis de booster l'utilisation des services en santé reproductive avec une meilleure fréquentation des structures de prise en charge.
- ✓ *L'insuffisance de synergie d'actions entre les différents secteurs et acteurs intervenant dans la prise en charge de la SRAJ et des VSBG constitue un frein à l'offre de services pour une prise en charge holistique et à capitalisation des données. (Enabel ; MSAS ; MFFPE ; Ministère de la Jeunesse ; Ministère Justice, MEN ; Ministère Intérieur, Ministère forces armées ; Société civile, Partenaires au développement)*
- ✓ *L'existence d'un protocole de collaboration multisectorielle milite en faveur d'une meilleure organisation de la prise en charge des victimes de violences sexuelles dans les CAU (Ministères sectoriels, Société civile ; Enabel) ;*
- ✓ *Le succès d'une prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles dépend autant de la mise en œuvre d'une approche multi-acteur et multisectorielle que d'une offre de services. Cette expérience a été partagée par les partenaires (CPVS) lors de la mission d'étude en Belgique ; (Enabel ; Structures de prise en charge ; Organisations de la société civile ; Ministères sectoriels)*
- ✓ *La formation continue et le renforcement de capacités des différents acteurs impliqués dans la prise en charge (policiers, juristes, médecins...) sont nécessaires pour faciliter la résilience des victimes de violences sexuelles; (Enabel ; Structures de prise en charge ; Organisations de la société civile ; Ministères sectoriels)*

- ✓ *Une bonne utilisation des équipements médicaux mis à la disposition des structures sanitaires (couveuse, ventouse, appareil de thermocoagulation, etc.) par des ressources humaines de qualité a un impact sur la qualité des soins offerts aux populations ; (Les prestataires de santé ; Enabel ; Equipe d'intervention)*

Ex : Les couveuses mises en place au niveau de l'hôpital régional de Fatick ont permis aux pédiatres d'améliorer la prise en charge des prématurés

- ✓ *L'insuffisance d'implication et surtout de motivation consécutive des spécialistes (gynécologues, pédiatres, etc.) des hôpitaux régionaux constituent un frein à la fonctionnalité permanente et optimale des salles de simulation pratique des centres de santé et régions médicales ; (Enabel ; MSAS (DSME, DGES) ; Directeurs des hôpitaux et régions médicales)*

4.4.3. Pilier 3

Succès et défis relevés

- ✓ Taux de participation et de réussite des sage-femmes à 100% à la formation en échographie
- ✓ Disponibilité des sage-femmes et tenue des formations dans les délais requis
- ✓ Une offre de formation conforme aux besoins et attentes des sage-femmes
- ✓ Disponibilité en local de ressources humaines de qualité, en particulier des sage-femmes capables de pratiquer l'échographie, d'interpréter les résultats et de diagnostiquer des pathologies précoces et d'urgence liées à la grossesse
- ✓ L'intervention 4 a été un bon catalyseur pour une meilleure prise en compte de la dimension genre dans les activités de renforcement de compétences et l'autonomisation des femmes surtout dans le cadre du projet sur la réduction de la fracture numérique et genre
- ✓ Intégration et prise en compte de la dimension genre dans la formulation des interventions du prochain portefeuille bilatéral 2024-2029

Difficultés

- ✓ Retard et défaut de qualité du livrable sur l'étude CAP (Connaissances – Attitudes et Pratiques)
- ✓ Manque d'engagement et de motivation des pharmaciens pour boucler la formation en ligne sur la chaîne d'approvisionnement
- ✓ Manque de visibilité d'Enabel sur la validation du modèle de gouvernance de la SNPS
- ✓ Retards dans la production des livrables de l'étude sur la SNPS liés aux lenteurs des feedback de certaines structures pour intégrer leurs observations et boucler les rapports

Les principales leçons apprises durant cette année 4 de mise en œuvre sont les suivantes :

- ✓ *Une démarche inclusive et participative permet de faciliter la mobilisation et l'appropriation de la SNPS par tous les acteurs portuaires*
- ✓ *Un bon choix de la structure institutionnelle pour le portage de la stratégie nationale portuaire permet de garantir l'implication de l'ensemble des acteurs portuaires*
- ✓ *Un bon ciblage aussi bien des participants que du mode d'apprentissage dans le cadre de la formation en ligne sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement permet une bonne assiduité et un bon taux de réussite.*

4.4.4. Pilier 4

Succès et défis relevés

- ✓ L'intervention a contribué significativement à faire avancer l'ARP vers l'atteinte du Niveau de maturité 3. L'appui aux groupes de travail technique de l'ARP et la mobilisation de l'expertise technique interne et internationale (team Belgium) ont constitué un apport important à cet effet.

- ✓ L'intervention a favorisé de manière significative le démarrage des activités de la Delivery Unit (DU). Les appuis apportés ont permis d'améliorer la visibilité et la fonctionnalité de la DU (mise à disposition local de bureau, équipements, etc.)

Difficultés

Au niveau de l'ARP

- ✓ La planification et la priorisation des activités n'ont pas été efficaces au niveau de l'ARP.
- ✓ Le temps de co-construction préalable entre l'intervention et l'ARP en amont de planification n'est pas souvent suffisant.
- ✓ Problème de gestion optimale des ressources dans le cadre des activités planifiés (écart régulier entre ce qui est planifié et ce qui est réalisé)
- ✓ Beaucoup de retard dans le dépôt des rapports d'activités

Au niveau de la DU

- ✓ Insuffisance de staff (chefs de desk non encore recrutés) et absence de budget de fonctionnement affectant la fonction de coordination de la DU
- ✓ Décalage entre les missions dévolues à la DU et les Ressources Humaines disponibles.
- ✓ Absence d'appropriation et un appui quasi inexistant du ministère de tutelle (MSAS)

Les principales leçons apprises durant cette année 4 sont les suivantes :

- ✓ *La nécessité d'une bonne collaboration entre les différentes institutions concernées par le plan de relance est un gage d'atteinte des objectifs visés.*
- ✓ *L'approche volontariste et non attentiste d'appui de l'intervention à la DU a permis d'impulser et a été un catalyseur dans le démarrage des activités de la DU.*
- ✓ *L'appui du Ministère de tutelle (MSAS) est primordial pour garantir le bon fonctionnement de la DU.*
- ✓ *Un temps de co-construction suffisant entre l'ARP et l'intervention, en amont de la planification, permet d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des activités.*

4.5. Leçons apprises de l'intégration des thèmes transversaux

En matière d'environnement et changement climatique

- ✓ La conception architecturale pour l'agropole centre, guidée par des principes bioclimatiques et de reboisement a le potentiel de catalyser l'attention dans le domaine de l'architecture climato-intelligente dans le pays.

En matière de genre

- ✓ *L'accompagnement des TPE agroalimentaires permet de toucher un grand nombre de femmes.*
Ex : La représentativité des femmes dans les TPE est une réalité avec un pourcentage de 98% dont l'effectif global est de 5602 transformatrices.
- ✓ *Une campagne média et digitale menée au niveau déconcentré permet de faciliter l'accès à une information de qualité aux populations issues de la zone rurale et des différentes couches sociales.*
- ✓ *Le renforcement en capacités des équipes Enabel en Genre a permis d'améliorer nos approches dans le domaine. Deux experts ont été formés durant la période 2022.*
- ✓ *Cf une étude genre réalisée par les équipes de Enabel dans le cadre de la formulation du nouveau portefeuille 2024-29.*

En matière de digitalisation

- ✓ *La digitalisation du conseil agricole permet de toucher un plus grand nombre de producteurs et facilite la diffusion de l'information climatique et la prise de décision dans les opérations culturales*
Ex : Le dispositif de conseil agricole « système d'information climatique digitalisé (Diokolanté) » qui a été mis en place par l'ONG Eclasio a permis de faciliter les formations et le partage d'alertes sur les prévisions météorologiques. En effet, avec les formations classiques sur les techniques de production de l'arachide, du mil et du maïs, 2 047 producteurs ont été touchés, mais le système de digitalisation, qui a accompagné ces formations a permis de toucher indirectement entre 11 649 et 12 708 personnes pour les conseils agricoles et entre 13 233 et 14 436 personnes pour l'information climatique.
- ✓ *La durabilité du volet digitalisation du Pilier 2 requiert un fort portage concerté entre tous les acteurs (notamment ceux du niveau central du MSAS) et un accompagnement au niveau des autorités et des usagers de la digitalisation afin de garantir le passage à l'échelle des projets pilotes. (MSAS ; CSSDOS ; Directions Régionales de Santé ; Enabel ; Partenaires au Développement)*
- ✓ *La digitalisation d'un centre santé est une opportunité pour améliorer la qualité de la prise en charge des soins et assurer une exhaustivité des données sanitaires. (MSAS ; CSSDOS ; Directions Régionales de Santé ; Enabel ; Partenaires au Développement).*
- ✓ *Le renforcement de compétences des acteurs portuaires dans le domaine de la digitalisation permet aux membres du Copil et du Cotech d'être sensibilisés et outillés aux défis liés à cette thématique dans le cadre de l'élaboration de la SNPS.*
- ✓ *Une approche participative et pédagogique (esprit de cocréation entre le prestataire et les agents de l'ARP) dans un processus de digitalisation de fonctions réglementaires d'une structure de réglementation pharmaceutique permet de garantir une bonne appropriation, un renforcement des capacités du personnel, mais également une bonne prise en charge des besoins/préoccupations des clients.*

En matière de travail décent

- ✓ *Certes le Pilier 1 contribue à la création d'emplois mais les critères permettant de qualifier ces emplois de décents sont rarement atteints, des progrès importants sont encore à réaliser dans ce domaine.*
- ✓ *Avoir des résultats probants dans le travail décent nécessite de promouvoir une approche intégrée touchant ses différents piliers.
Cf. Etude 'Travail décent' élaborée par les équipes de Enabel pour la formulation du nouveau portefeuille PB2024-29*

4.6. Questions d'apprentissage stratégique

Pilier 1

Une large partie des difficultés de mise en œuvre du Pilier 1, à la base des retards enregistrés, est à imputer à la faiblesse en capital humain et physique de la CEP Cellule d'Exécution du Projet « Agropole », créée par le MDIPMI en 2019 (sous financement BAD). En effet cette entité, sous-staffée par rapport aux ambitions opérationnelles imparties par les autorités politiques sénégalaises, n'a pas les moyens pour piloter la mise en œuvre de 3 agropoles à la fois (Sud, Centre et Nord), avec un total de 5 envisagés à moyen terme (Est et Ouest). Effectivement, à part le point focal centre, dont le fonctionnement a été financé par Enabel (protocole d'accord) l'équipe "Agropole centre" du MDIPMI qui devait prendre ses fonctions en 2022 avec le financement BAD n'est toujours pas en place. Nous avons néanmoins financé le poste de responsable communication de la CEP et le fonctionnement de l'équipe "sociale et environnementale". Nous avons mis en place des ressources humaines expérimentées et des moyens logistiques adéquats affectés à l'agropole centre mais cette équipe Pilier 1 n'a jamais été considérée en tant qu'équipe "Agropole centre" du MDIPMI ; une localisation

physique d'une partie de l'équipe dans les locaux de la CEP avait été proposée mais sans suite. Il est légitime de se poser la question stratégique s'il n'aurait pas été pertinent de prévoir dans le cadre du Pilier 1 un volet consistant d'assistance technique et renforcement des capacités en faveur du MDIPMI et de la CEP, avec une mise à disposition de ressources humaines expérimentées et moyens logistiques adéquats affectés de manière exclusive à l'Agropole-centre. Plus généralement nous constatons que la mise en œuvre de projets si complexes et structurants exigerait une contrepartie nationale (politique et administrative) forte, bien équipée et surtout avec une vision claire sur le chemin institutionnel, organisationnel, économique et financier qui devrait être parcouru pour réaliser le projet envisagé dans les délais impartis.

L'autre question stratégique qui s'impose est de savoir si l'instrument d'un portefeuille limité à 5 ans est adéquat pour entrer dans un partenariat avec des partenaires sans cette limite de temps ; surtout pour un ouvrage qui nécessite bien plus que 5 ans (//foncier) et un projet structurant qui nécessite un dialogue inter ministériel (industrie//Agriculture //Commerce). Une phase 1 "préparation" de 5 ans (pour les études de base, les aspects fonciers et le renforcement de capacité institutionnelle et la coordination du dialogue inter ministériel) suivi par une phase 2 "construction et mise en œuvre de l'agropole".

Pilier 4

La stratégie opérationnelle de l'intervention s'aligne sur les stratégies et plans d'actions de ses partenaires institutionnels, en l'occurrence la Delivery Unit (DU) et l'Agence sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP). L'apprentissage stratégique réside dans la co-construction et interaction permanente avec ces derniers. Dans cette approche, l'intervention joue le rôle à la fois d'appui technique (SPEX) aux partenaires, d'analyse de cohérence des stratégies et actions menées avec les objectifs et résultats du plan de relance. Elle veille aussi à ce que ces stratégies et actions soient partagées et portées par l'ensemble des acteurs. Un comité de suivi a été mis en place, dans le cadre des accords de partenariat. Il se réunit régulièrement et constitue un espace de dialogue, d'échanges, de réflexions et de suivi des actions menées entre l'intervention et chacun des partenaires.

Enfin, le contexte socio-politique a malgré l'alignement de notre portefeuille aux priorités phares du pays, orienté le pays vers l'urgence de la souveraineté alimentaire. Nous devons à l'avenir tenir compte que malgré le fait que le Sénégal est un pays à revenu intermédiaire, il est en proie à des instabilités et des urgences structurelles nous invitant à préserver une certaine flexibilité dans notre programmation, une vision de temps réaliste et un dialogue stratégique continu avec les partenaires.

5. Réorientations stratégiques et recommandations pour la mise en œuvre du portefeuille

Pour le Pilier 1 :

Pour le reste de la mise en œuvre du portefeuille bilatéral, il n'y aura pas de réorientation stratégique majeure dans le cadre des interventions du Pilier 1. En effet, quel que soit l'évolution du contexte sur les bâtiments, Enabel, reste engagé sur la mise en œuvre de l'agropole centre.

Sur la partie gouvernance, l'équipe reste mobilisée à faire aboutir la réflexion et faire avancer le processus d'élaboration du DAO dans le cadre du contrat de partenariat public-privé.

Pour ce qui concerne la partie formation, la réorientation stratégique a été axée sur la préparation à l'insertion et l'amélioration de l'employabilité des populations qui résident dans des localités abritant les modules et les plateformes par une alphabétisation qualifiante, une formation qualifiante en lien avec six métiers porteurs d'emplois dans l'industrie agroalimentaire.

Pour le Pilier 2 :

Il n'y a pas de réorientations stratégiques majeures prévues en année 5. Néanmoins, un accent particulier sera donné à la capitalisation des différentes expériences à valeur ajoutée relevées dans le cadre de la mise en œuvre de l'intervention.

Pour le Pilier 4 :

L'évolution du contexte n'a pas provoqué une réorientation stratégique de l'intervention, même si l'atelier de « théorie de changement » qui a vu la participation de l'ensemble des acteurs de la relance a procédé à quelques adaptations sur les activités à mener, l'approche stratégique initiale a été maintenue.

Annexes 1. Cadres de résultats des interventions du portefeuille Sénégal

Pilier 1/Intervention 1

| Logique d'intervention (Changements visés) | Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) | Sources de vérification | Baseline | Target 2024 |
|--|--|--|--|---|
| Objectif Spécifique : Le secteur agro-industriel s'installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine-Saloum | I1_Oc : Chiffre d'affaires annuel des entreprises adhérentes à l'Agropole-Centre Désagrégation : par parc industriel, par secteur d'activités | Système d'information de la SCE, rapports de la SCE ou document de référence de la SCE | Agrégé : 0 ⁵ Module régional de Fatick : 0 Plateforme départementale Sokone : 0 | Agrégé : 15,6 Millions ⁶ |
| | I2_Oc : Pourcentage d'entreprises satisfaites du climat des affaires pour le développement économique local⁷ Désagrégation : par région administrative ⁸ | Rapport enquête de référence, Rapport évaluateur externe | Fatick : 30% | Fatick : 45% |
| | I3_Oc : Nombre d'emplois équivalent temps plein créés ou consolidés au niveau du module régional de Fatick et la plateforme de Sokone⁹ Désagrégation : par région administrative, par sexe et tranche d'âge | Système d'information SCE, rapports, documents de référence de la SCE | Fatick : 0 | Fatick : 159 (H (45%) : 72 et F (55%) : 87) |

⁵ Le chiffre d'affaires « au moment de l'adhésion » des entreprises adhérentes à l'Agropole, ensemble avec un éventail d'autres informations qualitatives et quantitatives concernant les PME sélectionnées, fera partie du système de suivi/évaluation de l'Agropole, sous la responsabilité de la SACE, qui aura la tâche de suivre l'évolution (la croissance) des PME adhérentes pour apprécier et communiquer la performance globale de l'Agropole.

⁶ 4 PME avec un chiffre d'affaires de 400 millions d'Euros chacune, 2 grandes Entreprises avec un chiffre d'affaires de 7 Millions chacune, soit un chiffre d'affaires annuel global de 15,6 millions d'Euros (source rapport LAB agropole centre)

⁷ ODD Indicator 8.3.1 Définition : l'appréciation du climat des affaires est basée sur les critères suivants : i) les procédures de formalisation de l'entreprise ; ii) l'approvisionnement en matières premières ; iii) l'accès aux facteurs de production (y compris les infrastructures, l'énergie et la main d'œuvre qualifiée) ; iv) l'accès au crédit ; v) l'accès aux marchés/commercialisation ; vi) l'accès aux services non financiers/d'encadrement, formation, appui technique ; vii) la fiscalité

⁸ La base de calcul est constituée de nombre d'entreprises recensées dans la région dans les secteurs ciblés (hors commerce, transport, BTP et Services divers)

⁹ Définition : (Quantité de travail fournie au cours de l'année par les personnes contractualisées par l'entreprise ramené à un temps plein) créés ou consolidés directement (PME adhérente à l'Agropole)

| Logique d'intervention (Changements visés) | Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) | Sources de vérification | Baseline | Target 2024 |
|---|--|--|----------|---------------------------|
| Résultat 1 : L'infrastructure physique de l'Agropole-Centre est en place, par la réalisation de deux parcs agroindustriels respectivement à Kaolack et Foundiougne (Ndakhonga) | I1_Op1 : Taux d'accomplissement des investissements infrastructurels prévus pour le compte d'Enabel Désagrégation : pas de désagrégation | Système d'information, rapports, documents de référence de la SCE | 0% | 100% |
| | I2_Op1 : Volume d'investissements infrastructurels publics mobilisé par l'Agropole-Centre¹⁰ Désagrégation : Pas de désagrégation | Rapports SCE ; Rapports des partenaires financiers et de Enabel | 0 | 23 500 000 € |
| | I3_Op1 : Niveau d'amélioration de la performance thermique et énergétique des bâtiments | Rapports des bureaux d'études | 0% | 25% |
| | I4_Op1 : Niveau de recyclabilité des matériaux mis en œuvre | Rapports des essais des laboratoires de contrôle | 15% | 50% |
| Résultat 2 : L'infrastructure institutionnelle, organisationnelle et numérique de l'Agropole-Centre est en place et fonctionnelle | I1_Op2 : Nombre d'entreprises engagées à s'installer au niveau du module régional de Fatick et de la plateforme de Sokone Désagrégation : par parc industriel et par secteur d'activités | Système d'information de la SCE ; Rapports de la SCE ; | 0 | 6 PME |
| | I2_Op2 : Volume d'investissements privés mobilisé au niveau du module régional de Fatick et de la plateforme de Sokone Désagrégation : par parc industriel, par nature d'investissement | Système d'information de la SCE ; Rapports de la SCE | 0 | 2 489 000 € ¹¹ |

¹⁰ Il s'agit des investissements promus par l'Etat du Sénégal ou par d'autres partenaires financiers internationaux y compris les investissements pris en charge par le Pilier 1 de ce Portefeuille (routes, infrastructures portuaires, réseaux d'assainissement, connectivité, énergie, etc.) : cet indicateur mesure la puissance de l'effet levier de la Coopération Belge dans le Sine-Saloum

¹¹ Au niveau du module régional de Fatick : 5 unités de stockage à construire par la SCE (5x118 Millions FCFA = 900 000 Euros) ; 2 terrains à louer (2 x 794 640 Euros = 1 589 000 Euros) , soit au total : 2 489 000 Euros

| Logique d'intervention (Changements visés) | Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) | Sources de vérification | Baseline | Target 2024 |
|---|--|---|----------|-----------------|
| Résultat 3 : Le secteur de l'aquaculture se développe et crée des emplois dans le Sine Saloum en synergie avec l'agropole centre | I1_Op3 : Superficie viabilisée et aménagée adaptée à l'aquaculture Désagrégation : pas de désagrégation | Rapports des prestataires et de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA) | 0 | 67 ha |
| | I2_Op3 : Nombre de micro-entreprises en incubation sur le pôle aquacole Désagrégation : pas de désagrégation | Rapports de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA) | 0 | 6 |
| Résultat 3 : Le secteur de l'aquaculture se développe et crée des emplois dans le Sine Saloum en synergie avec l'agropole centre | I3_Op3 : Nombre d'emplois créés sur le pôle aquacole Désagrégation : pas de désagrégation | Rapports des prestataires et de l'ANA | 0 | 147 |
| | I4_Op3 : Montant des investissements réceptionnés Désagrégation : pas de désagrégation | Rapports de la mission de contrôle PV de réception des équipements | 0 | 1 850 000 Euros |

NB : Il a été décidé que Enabel financerait 100% des travaux du module régional de Fatick, de la plateforme départementale de Sokone et le module central sera réalisé par la partie nationale.

Pilier 1/Intervention 2

| Logique d'intervention (Changements visés) | Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) | Sources de vérification | Baseline | Target (cible) |
|--|--|---|------------------------|--|
| Objectif spécifique : L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques prioritaires, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée | I2_Oc : Nombre d'emplois équivalent temps plein créés ou consolidés ¹² Désagrégation : par région administrative, par sexe et par tranche d'âge | Documents de référence des entreprises Système d'information de la SCE Rapports de la SCE | <u>Zone centre</u> : 0 | <u>Zone centre</u> : 3 610 ¹³ (45% H et 55% F) |
| | | | Fatick : 0 | Fatick : 1 412 |
| | | | Kaffrine : 0 | Kaffrine : 166 |
| | | | Kaolack : 0 | Kaolack : 2 032 |
| | | | Diourbel : 0 | Diourbel : ND |

¹² Définition : décompte du nombre d'emplois à plein temps (minimum 6 heures par jour pendant 10 mois par an) et partiel créés ou consolidés directement (PME agroindustrielle et start-ups vertes et numériques) ou indirectement (micro-producteurs ruraux de matières premières) dans les chaînes de valeur appuyées

¹³ Hypothèse : les emplois PME seront créés à Fatick (1 200) et Kaolack (1 600), les emplois des start-ups à Fatick (45) et Kaolack (45) et les emplois pour les microentreprises (720) dans les 3 régions proportionnellement au tissu de MPME dans chaque région (Kaolack : 53,8% ; Fatick : 23,1% ; Kaffrine : 23,1%)

| Logique d'intervention (Changements visés) | Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) | Sources de vérification | Baseline | Target (cible) |
|---|--|--|--------------------|--------------------------------|
| Résultat 1 : L'accès à des produits et services financiers et non financiers est amélioré pour les PME de l'industrie alimentaire et des économies verte et numérique | I1_Op1 : Volume de financements reçus par les PME adhérentes à l'agropole Désagrégation : par secteur d'activités | Système d'information (SI) de la SCE ; Rapports de la SCE | 0 | 2 070 000 Euros ¹⁴ |
| | I2_op 1 : Volume moyen de crédit reçu par les startups et micro-entreprises rurales¹⁵ Désagrégation : par région administrative, par domaine d'activité, par type de crédit | Rapport enquête de référence, Base de données l'incubateur « dekkal yaakar »; SI de la SCE | Zone : 2 687 € | |
| | | | Fatick : 3 034 € | Fatick : 4 550 € ¹⁶ |
| | | | Kaffrine : 2 565 € | Kaffrine : 3 590 € |
| | | | Kaolack : 2 400 € | Kaolack : 4 200 € |
| | I3_Op1 : Nombre de procédures administratives décentralisées dans la zone | (Rapport enquête de référence, Rapports de de la SCE | Diourbel : ND | Diourbel : ND |
| | | | Zone : 50 | Total Zone : 60 |
| | | | Fatick : 46 | |
| | | | Kaffrine : 49 | |
| | I4_Op1 : Nombre d'OP ayant bénéficié d'appuis de l'intervention | Rapports des prestataires et partenaires cocontractants | Kaolack : 47 | |
| | | | Diourbel : 48 | |
| Fatick : 0 | | | Fatick : 45 | |
| Kaffrine : 0 | | | Kaffrine : 60 | |
| I5_Op1 : Nombre d'entreprises ayant reçu un appui non-financier Désagrégation : par région administrative, par type d'entreprise (startup et PME), par type d'appui ¹⁷ | Rapports de la SCE ; Rapports des prestataires ; Rapports des partenaires | Kaolack : 0 | | |
| | | Kaffrine : 0 | | |
| | | Diourbel : 0 | Diourbel : ND | |
| | | Fatick : 0 | Total : 95 | |
| Résultat 2 : Les compétences techniques du personnel, présent et futur, des PME des régions de Fatick et Kaolack sont améliorées en conformité aux besoins de | I1_Op2 : Nombre de personnes ayant achevé une formation professionnelle et technique¹⁸ Désagrégation : par région administrative, par sexe et par tranche d'âge | Rapports périodiques des organismes de formation signataires des subsides | Total Zone : 0 | Total Zone : 800 |
| | | | Fatick : 0 | Fatick : 200 |
| | | | Kaolack : 0 | Kaolack : 300 |

¹⁴ 4 entreprises avec un besoin en investissement de 200 000 Euros chacun = 800 000 Euros ; 2 entreprises avec un besoin en investissement de 635 000 Euros = 1 270 000 Euros, soit au total : 2 070 000 Euros

¹⁵ Définition : volume total de crédit contracté / nombre d'entreprises ayant contracté un prêt durant les 12 derniers mois

¹⁶ Les besoins en crédit (type, volume) ont été estimés durant les enquêtes auprès des PME de la zone (besoin en crédit par type)

¹⁷ Types d'appui envisagé par l'Intervention 2 : incubation, formalisation, élaboration des plans d'affaires, appui en gestion d'entreprise (y compris le coaching) et appui en marketing

¹⁸ ODD Indicator 4.4.1

| Logique d'intervention (Changements visés) | Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) | Sources de vérification | Baseline | Target (cible) |
|--|--|---|----------------|---|
| l'industrie alimentaire et des économies vertes et numérique | | | Kaffrine : 0 | Kaffrine : 200 |
| | | | Diourbel : 0 | Diourbel : 100 |
| | I2_Op2 : Nombre d'employés des PME et entrepreneurs appuyés ayant reçu une formation professionnelle Désagrégation : par région administrative, par sexe, par tranche d'âge | Rapports des prestataires et partenaires signataires de subsides Système de suivi des RH de la SCE | Total Zone : 0 | Total Zone : 2240 |
| | | | Fatick : 0 | Fatick : 640 |
| | | | Kaolack : 0 | Kaolack : 1600 |
| | | | Kaffrine : 0 | Kaffrine : ND |
| | | | Diourbel : 0 | Diourbel : ND |
| | I3_Op2 : Nombre de startups de l'économie verte et de l'économie numérique opérationnelles Désagrégation : par région administrative, par domaine d'activité (économie verte ; économie numérique) | Rapports d'activités de l'incubateur « dekkal yaakar » | Fatick : 0 | Total Zone centre : 30 ¹⁹ |
| | | | Kaolack : 0 | |
| | | | Kaffrine : 0 | |
| | | | Diourbel : 0 | |
| | I5_Op3 : Nombre de jeunes et femmes dont l'employabilité a été améliorée pour accéder aux emplois de l'agropole Désagrégation par région administrative | Rapports des prestataires | Fatick : 0 | 2000 : dont 1000 en Alphabétisation Qualifiante (AQ) et 1000 en Méthodes et Techniques de Recherche d'Emplois (M&TRE) |
| | | | Kaolack : 0 | |
| | | | Kaffrine : 0 | |
| | | | Diourbel : 0 | |
| | I4_Op2 : Nombre de jeunes²⁰ Insérés auprès des PME après une formation qualifiante Désagrégation : par région administrative, par sexe, par type de contrat | Rapports des pôles emploi Système d'information de la SCE ; Rapports SCE | Total Zone : 0 | Total Zone : 640 ²¹ |
| | | Fatick : 0 | | |
| | | Kaolack : 0 | | |
| | | Kaffrine : 0 | | |
| | | Diourbel : 0 | | |

¹⁹ 30 start-ups à créer dans chacune des régions avec chacune 3 employés

²⁰ D'après le classement démographique du Sénégal, est « jeune » une personne âgée de 18 à 35 ans

²¹ 80% des personnes formés en formation initiale (80% de I1_Op2)

Pilier 2/Intervention 3

| Changements visés | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | | Target | | |
|--|--|------------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------|--------------------|----------------------|
| <p>Objectif Spécifique : Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et les jeunes aux services de santé reproductive de qualité avec un focus spécifique sur la réduction de la mortalité maternelle, la promotion de la planification familiale et la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à base d'une approche multisectorielle et multi-acteurs</p> | I1_Oc : Pourcentage des accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié Désagrégation par région administrative et District sanitaire | DHIS 2 | Régions | | | Régions | | |
| | | | Fatick : 69 % | Kaolack : 88,73% | Kaffrine : 94,02% | Fatick : 97% | Kaolack : 95% | Kaffrine : 99% |
| | | | Districts sanitaires | | | Districts sanitaires | | |
| | | | Foundiougne : 52,38% | Passy : 76,2% | Sokone : 80% | Foundiougne : 95% | Passy : 97% | Sokone : 92% |
| | | | Kaolack : 148 % | Ndoffane : 79% | Guinguinéo : 66 % | Kaolack : 98,00% | Ndoffane : 96,00% | Guinguinéo : 71% |
| | Birkelane : 102,32% | Kaffrine : 104% | Koungheul : 94,51 % | Malem Hodar : 67 % | Birkelane : 99,20% | Kaffrine : 99,50% | Koungheul : 99% | Malem Hodar : 98,50% |
| | I2_Oc : Taux de mortalité néonatale Désagrégation par région administrative et district sanitaire | DHIS 2 | Régions | | | Régions | | |
| | | | Fatick : 8,71‰ | Kaolack : 15,5‰ | Kaffrine : 9,74‰ | Fatick : 4‰ | Kaolack : 12‰ | Kaffrine : 7‰ |
| | | | Districts sanitaires | | | Districts sanitaires | | |
| | | | Foundiougne : 4,7‰ | Passy : 0,07‰ | Sokone : 4,6‰ | Foundiougne : 1 % | Passy : 0,03‰ | Sokone : 1‰ |
| | | | Kaolack : 36‰ | Ndoffane : 0,74‰ | Guinguinéo : 2,11‰ | Kaolack : 20‰ | Ndoffane : 0,2‰ | Guinguinéo : 1,68‰ |
| | Birkelane : 3‰ | Kaffrine : 3‰ | Koungheul : 14,2‰ | Malem Hodar : 2‰ | Birkelane : 1,50 % | Kaffrine : 2,7‰ | Koungheul : 5‰ | Malem Hodar : 1‰ |
| | I3_Oc : Pourcentage des femmes qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale Désagrégation par région administrative et district sanitaire | DHIS 2 | Régions | | | Régions | | |
| | | | Fatick : 13,08% | Kaolack : 19,30% | Kaffrine : 24% | Fatick : 25% | Kaolack : 23% | Kaffrine : 28% |
| | | | Districts sanitaires | | | Districts sanitaires | | |
| | | | Foundiougne : 16% | Passy : 10,3% | Sokone : 13% | Foundiougne : 21% | Passy : 20% | Sokone : 22% |
| Kaolack : 22,56% | | | Ndoffane : 11,7% | Guinguinéo : 12,77 % | Kaolack : 24,5% | Ndoffane : 15% | Guinguinéo : 16,5% | |
| Birkelane : 19% | Kaffrine : 24% | Koungheul : 22,47% | Malem Hodar : 26% | Birkelane : 27% | Kaffrine : 26,50% | Koungheul : 30% | Malem Hodar : 30% | |
| I4_Oc : Nombre de victimes des violences sexuelles qui ont bénéficié d'une prise en charge (médicale, psychosociale et/ou juridique). Désagrégation par région administrative, par sexe et par âge | Rapports des directions régionales de santé ou documents de référence | Régions | | | Régions | | | |
| | | Fatick : 0 | Kaolack : 0 | Kaffrine : 0 | Fatick : 180 | Kaolack : 180 | Kaffrine : 96 | |
| Résultat 1 : Le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré | I1_Op1 : Taux d'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive par les adolescents âgés de 15-19 ans Désagrégation par région administrative et district sanitaire | DHIS 2 | Régions | | | Régions | | |
| | | | Fatick : 16,46% | Kaolack : 26,44% | Kaffrine : 33,63% | Fatick : 24% | Kaolack : 30% | Kaffrine : 41% |
| | | | Districts sanitaires | | | Districts sanitaires | | |
| | | | Foundiougne : 8% | Passy : ND | Sokone : 4,4% | Foundiougne : 11% | Passy : 9% | Sokone : 30% |
| | | | Kaolack : 34,44% | Ndoffane : 13,76% | Guinguinéo : 17, 19% | Kaolack : 21% | Ndoffane : 17% | Guinguinéo : 21% |
| Birkelane : 18,46% | Kaffrine : 19,98% | Koungheul : 21,42% | Malem Hodar : 24,82% | Birkelane : 23% | Kaffrine : 24% | Koungheul : 26% | Malem Hodar : 40% | |

| Changements visés | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | | | | | | | | | Target | | | | | | | | | | |
|--|---|---|--|-------------|-------------------|-----------------|--------------|------------|------------------|----------------|-----------|-------------|----------------------|---------------|----------------|--------------|---------------|------------|-----------------|----------|-----------|-------------|-----|
| Résultat 2 : Le droit à la protection des violences sexuelles et d'autres formes de violences basées sur le genre et à la prise en charge des victimes est renforcé | I1_Op2 : Nombre de victimes ayant bénéficiées d'une prise en charge dans le centre d'accueil unique par région et par an Désagrégation par région administrative, par sexe et par tranche d'âge | Rapports des directions régionales de santé ou documents de référence | Régions | | | | | | | | | | Régions | | | | | | | | | | |
| | | | Fatick : 0 | Kaolack : 0 | | | Kaffrine : 0 | | | | | | Fatick : 180 | Kaolack : 180 | | | Kaffrine : 48 | | | | | | |
| Résultat 3 : Le droit d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive est renforcé | I1_Op3 : Pourcentage de césariennes Désagrégation par région administrative et district sanitaire | DHIS 2 | Régions | | | | | | | | | | Régions | | | | | | | | | | |
| | | | Fatick : 2,5% | | | Kaolack : 3,11% | | | Kaffrine : 4,06% | | | | Fatick : 7% | | | Kaolack : 9% | | | Kaffrine : 6,5% | | | | |
| | | | Districts sanitaires | | | | | | | | | | Districts sanitaires | | | | | | | | | | |
| | | | Foundiougne : 0% | | | Sokone : 0,41% | | | Kaolack : 9% | | | | Foundiougne : 6% | | | Sokone : 10% | | | Kaolack : 15% | | | | |
| Kaffrine : 11% | | | | | Koungheul : 0,69% | | | | | Kaffrine : 15% | | | | | Koungheul : 3% | | | | | | | | |
| Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée | I2_Op3 : Taux de rupture de stock en médicaments de santé sexuelle et reproductive, y compris les médicaments de planification familiale par district Désagrégation par district sanitaire | DHIS 2 | Districts sanitaires | | | | | | | | | | Districts sanitaires | | | | | | | | | | |
| | | | Foundiougne | Passy | Sokone | Kaolack | Ndoffane | Guinguinéo | Birkelane | Kaffrine | Koungheul | Matem Hodar | Foundiougne | Passy | Sokone | Kaolack | Ndoffane | Guinguinéo | Birkelane | Kaffrine | Koungheul | Matem Hodar | |
| | | | Taux de rupture de la Contraception d'urgence | 100% | 23% | 0% | 75,86% | 75% | 68% | 100% | 100% | 53,57% | 0% | 50% | 15% | 0% | 0% | 48% | 20% | 1% | 20% | 10% | |
| | | | Taux de rupture Amoxicilline 250mg comp disp | ND | ND | 0% | 14% | 0% | 58% | 100% | 0% | 0% | 20% | 20% | 100% | 0% | 0% | 0% | 38% | 20% | 1% | 0% | 10% |
| | | | Taux de rupture Dexaméthasone 4mg Amp inj | 100% | 23% | 50% | 31% | 100% | 0% | 21,05% | 77% | 0% | 100% | 20% | 15% | 0% | 0% | 25% | 0% | 5% | 1% | 0% | 10% |
| | | | Taux de rupture Gluconate de calcium 100mg/ml amp 10ml | 100% | 30,7% | 0% | 45% | 0% | 31% | 0% | 0% | 0% | 0% | 10% | 20% | 0% | 0% | 0% | 25% | 0% | 1% | 0% | 10% |
| | | | Taux de rupture Implant (Jadelle/Implanon classique) | 0% | 23% | 8,3% | 14% | 0% | 16% | 0% | 47% | 35,71% | 0% | 5% | 15% | 0% | 0% | 0% | 10% | 0% | 2% | 0% | 10% |
| | | | Taux de rupture Nicardipine 10 mg/ 10 ml Amp inj | 100% | 38,4% | 8,2% | 38% | 52% | ND | 73,68% | 100% | 0% | 100% | 10% | 20% | 0% | 0% | 25% | 10% | 10% | 1% | 0% | 10% |
| Taux de rupture Nicardipine Comp 20 mg | 100% | 30,7% | 9,6% | 31% | 100% | ND | 0% | 0% | 0% | 0% | 10% | 25% | 0% | 0% | 25% | 20% | 10% | 1% | 0% | 10% | | | |

| Changements visés | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | | | | | | | | | Target | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|---|-----------------|---------------|------------|-------------------|----------|-----------|--|-------------|-----------------|---|---------|------------------|------------|--------------------|----------|-----------|-----------------|-----|-----|--|--|-------------------|--|--|--|--|
| | | | Districts sanitaires | | | | | | | | | | | | Districts sanitaires | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Foundiougne | Passy | Sokone | Kaolack | Ndoffane | Guinguinée | Birkelane | Kaffrine | Koungheul | Malem Hodar | Foundiougne | Passy | Sokone | Kaolack | Ndoffane | Guinguinée | Birkelane | Kaffrine | Koungheul | Malem Hodar | | | | | | | | | |
| Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée | 12_Op3 : Taux de rupture de stock en médicaments de santé sexuelle et reproductive, y compris les médicaments de planification familiale par district Désagrégation par district sanitaire | DHIS 2 | Taux de rupture Ocytocine 5UI inj | 0% | 23% | 50% | 45% | 100% | 72% | 63,15% | 23% | 28% | 100% | 0% | 15% | 0% | 0% | 25% | 60% | 0% | 0% | 0% | 10% | | | | | | | | |
| | | | Taux de rupture Misoprostol 200 µg cp | 100% | 23% | 41,7% | 38% | 30% | 56% | 100% | 73% | 50% | 100% | 30% | 15% | 0% | 0% | 0% | 50% | 20% | 1% | 0% | 10% | | | | | | | | |
| | | | Taux de rupture Vitamine K1 10mg Amp inj ou buvable | 0% | 7,6% | 100% | 31% | 0% | 80% | 5,26% | 43% | 0% | 10% | 15% | 5% | 0% | 0% | 0% | 60% | 0% | 0% | 0% | 0% | 10% | | | | | | | |
| | | | Taux de rupture Sulfate de magnésium injectable 15-20% | 27,2% | 15,3% | 29,2% | 45% | 0% | 40% | 47,37% | 100% | 0% | 60% | 10% | 10% | 0% | 0% | 0% | 30% | 0% | 0% | 0% | 0% | 10% | | | | | | | |
| | | | Taux de rupture Ampicilline 1g injectable | 0% | 30,7% | 0% | 62% | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 10% | 20% | 0% | 0% | 0% | 10% | 0% | 0% | 1% | 50% | 10% | | | | | | | |
| | | | Taux de rupture de Sayana Press | 100% | 40,5% | 8,2% | 17% | 25% | 23% | 25% | 63% | 19,72% | 10% | 20% | 30% | 0% | 0% | 25% | 5% | 0% | 30% | 0% | 0% | 0% | | | | | | | |
| | | | Taux de rupture de Depo Provera | 100% | 62,2% | 9,6% | 28% | 100% | 23% | 0% | 67% | 12,3% | 10% | 20% | 40% | 0% | 0% | 30% | 5% | 0% | 30% | 0% | 0% | 0% | | | | | | | |
| | | | 13_Op 3 : Pourcentage de prestataires des structures sanitaires formés dans l'approche de l'Identification Systématique des Besoins de la Cliente en PF (ISBC/PF ou PF proactive) Désagrégation par région administrative et par district sanitaire | Rapports des prestataires, des directions régionales de santé et des districts sanitaires | Régions Fatick : 0% Kaolack : 0% Kaffrine : 45% | | | | | | | | | | Régions Fatick : 100% Kaolack : 80% Kaffrine : 100% | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14_Op3 : Nombre de centres de santé avec un système comptable et de gestion du stock de médicaments digitalisé fonctionnel Désagrégation par district sanitaire | Rapports des prestataires et des directions régionales de santé | Districts sanitaires Foundiougne : 0% Passy : 0% Sokone : 0% | | | | | | | | | | Districts sanitaires Foundiougne : 100% Passy : 100% Sokone : 100% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Kaolack : 0% | | | | | Ndoffane : 0% | | | | | Guinguinée : 65% | | | | | Kaolack : 80% | | | | | Ndoffane : 100% | | | | | Guinguinée : 95% | | | | |
| | | Birkelane : 36% | | Kaffrine : 47% | | Koungheul : 48% | | | Malem Hodar : 52% | | | Birkelane : 100% | | Kaffrine : 100% | | | Koungheul : 100% | | Malem Hodar : 100% | | | | | | | | | | | | |
| 15_Op3 : Pourcentage des formations sanitaires prises en compte dans le plan de formation continue en SONU Désagrégation par région administrative et par district sanitaire | Rapports prestataires, directions régionales de santé et districts sanitaires | Régions Fatick : 0% Kaolack : 18% Kaffrine : 0% | | | | | | | | | | Régions Fatick : 37% Kaolack : 55% Kaffrine : 70% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Districts sanitaires Foundiougne : 0% Passy : 0% Sokone : 0% | | | | | | | | | | Districts sanitaires Foundiougne : 100% Passy : 50% Sokone : 100% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Kaolack : 0% | | | | | Ndoffane : 0% | | | | | Guinguinée : 0% | | | | | Kaolack : 70% | | | | | Ndoffane : 100% | | | | | Guinguinée : 100% | | | | |
| | | Birkelane : 0% | | Kaffrine : 0% | | Koungheul : 0% | | | Malem Hodar : 0% | | | Birkelane : 100% | | Kaffrine : 70% | | | Koungheul : 60% | | Malem Hodar : 100% | | | | | | | | | | | | |

| Changements visés | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | Target | | | | |
|---|--|---|-----------------------------|--------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-------------------|------------------|
| Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée | I11_Op3 : Taux de dépistage des femmes de 30 à 69 ans pour les lésions précancéreuses du col de l'utérus Désagrégation par district sanitaire | DHIS 2 Rapports des directions régionales de santé et des districts sanitaires | Districts sanitaires | | | Districts sanitaires | | |
| | | | Foundiougne : 1,48% | Passy : 1,1% | Sokone : 5% | Foundiougne : 5% | Passy : 5% | Sokone : 8% |
| | | | Kaolack : 0% | Ndoffane : 0% | Guinguinéo : 0% | Kaolack : 10% | Ndoffane : 15% | Guinguinéo : 10% |
| | | | Birkelane : 1,05% | Kaffrine : 1,08% | Koungheul : 4,61% | Malem Hodar : 0% | Birkelane : 5% | Kaffrine : 7% |
| | I12_Op3 : Taux de traitement des femmes de 30 à 69 ans présentant des lésions précancéreuses du col de l'utérus Désagrégation par district sanitaire | DHIS 2 Rapports des districts sanitaires | Districts sanitaires | | | Districts sanitaires | | |
| | | | Foundiougne : 75% | Passy : 0% | Sokone : 75% | Foundiougne : 85% | Passy : 100% | Sokone : 90% |
| Kaolack : 61,90% | | | Ndoffane : 0% | Guinguinéo : 0% | Kaolack : 90% | Ndoffane : 100% | Guinguinéo : 100% | |
| Birkelane : 0% | | | Kaffrine : 42,8% | Koungheul : 63,63% | Malem Hodar : 0% | Birkelane : 70% | Kaffrine : 50% | Koungheul : 100% |
| Sous-résultat 3B : L'accessibilité géographique des soins reproductifs est renforcée | I6_Op3 : Taux d'achèvement CPN Désagrégation par région administrative, par district sanitaire et par tranche d'âge | DHIS 2 | Régions | | | Régions | | |
| | | | Fatick : 66,88% | Kaolack : 60% | Kaffrine : 55,09% | Fatick : 75% | Kaolack : 65% | Kaffrine : 61% |
| | | | Districts sanitaires | | | Districts sanitaires | | |
| | | | Foundiougne : 81,58% | Passy : 63,5% | Sokone : 62% | Foundiougne : 86% | Passy : 70% | Sokone : 70% |
| | | | Kaolack : 49,74% | Ndoffane : 65,59% | Guinguinéo : 60% | Kaolack : 60% | Ndoffane : 72% | Guinguinéo : 70% |
| | | | Birkelane : 58,01% | Kaffrine : 52% | Koungheul : 60,26% | Malem Hodar : 46% | Birkelane : 72% | Kaffrine : 65% |
| | I7_Op3 : Pourcentage des nouveau-nés ayant bénéficié du paquet de soins immédiats à la naissance Désagrégation par région administrative et par district sanitaire | DHIS 2 | Régions | | | Régions | | |
| | | | Fatick : 98% | Kaolack : 89% | Kaffrine : 87,72 % | Fatick : 100% | Kaolack : 95% | Kaffrine : 91% |
| | | | Districts sanitaires | | | Districts sanitaires | | |
| | | | Foundiougne : 94% | Passy : 86,4% | Sokone : 81% | Foundiougne : 100% | Passy : 100% | Sokone : 95% |
| | | | Kaolack : 79,43% | Ndoffane : 91,22% | Guinguinéo : 87,34% | Kaolack : 95% | Ndoffane : 95% | Guinguinéo : 95% |
| | | | Birkelane : 86,50% | Kaffrine : 98% | Koungheul : 81,77% | Malem Hodar : 77 % | Birkelane : 95,5% | Kaffrine : 100% |
| I8_Op3 : Nombre d'évacuations par district et par an Désagrégation par district sanitaire et par tranche d'âge | DHIS 2 | Districts sanitaires | | | Districts sanitaires | | | |
| | | Foundiougne : 179 | Passy : 172 | Sokone : 824 | Foundiougne : 200 | Passy : 160 | Sokone : 750 | |
| | | Kaolack : 1050 | Ndoffane : 471 | Guinguinéo : 283 | Kaolack : 1120 | Ndoffane : 671 | Guinguinéo : 320 | |
| | | Birkelane : 1142 | Kaffrine : 1552 | Koungheul : 1031 | Malem Hodar : 719 | Birkelane : 1310 | Kaffrine : 1952 | Koungheul : 600 |
| I9_Op3 : Nombre de points de transfusion sanguine opérationnels Désagrégation par région administrative et par district sanitaire | Rapports des directions régionales de santé et des districts sanitaires | 0 | | | 7 (toutes les Régions confondues) | | | |

| Changements visés | Indicateurs | Source de vérification | Baseline | | | Target | | |
|--|---|--|--------------------------------|------------------------------|--------------|-----------------------------|-------------------------|--------------|
| Sous-résultat 3B : L'accessibilité géographique des soins reproductifs est renforcée | I13_Op3 : Nombre de patients ayant bénéficié d'une prise en charge par téléconsultation à Sokone | Rapports de la direction régionale de santé et du district sanitaire | 0 | | | 50 | | |
| Sous-résultat 3C : Les femmes enceintes sont protégées contre les dépenses catastrophiques de santé | I10_Op3 : Pourcentage de femmes enceintes ciblées par an protégées contre les dépenses catastrophiques de santé Désagrégation par région administrative et district sanitaire | Rapports annuels UDAM | Districts sanitaires | | | Districts sanitaires | | |
| | | | Foundiougne : 13,14% | Passy : 29,07% | Sokone : 27% | Foundiougne : 80% | Passy : 80% | Sokone : 80% |
| | I14_Op3 : Montant des prestations prises en charge par l'UDAM au profit des femmes enceintes ciblées par année par l'intervention Désagrégation par UDAM | Rapports annuels UDAM | UDAM | | | UDAM | | |
| | | | Foundiougne : 85 747 456 F CFA | Koungheul : 69 404 976 F CFA | | Foundiougne : Non définie | Koungheul : Non définie | |

NB : Quelques valeurs de référence ont été rectifiées à la suite de l'atelier d'harmonisation sur les indicateurs tenu les 28 et 29/07/2022 à Kaolack avec les régions médicales et les districts sanitaires. Cela concerne principalement les indicateurs I2_Oc, I3_Oc, I1_Op1, I5_Op3, I10_Op3. Les désagrégations par tranche d'âge ou par sexe ont été également supprimées pour les indicateurs I3_Oc, I1_Op1, I1_Op3, I8_Op3, I10_Op3 du fait de l'indisponibilité ou de la difficulté à recueillir les données par tranche d'âge ou sexe. Le libellé de l'indicateur I5_Op3 a été revu.

Pour l'indicateur I10_Op3 il a été retenu de limiter la désagrégation au districts sanitaires se trouvant dans la zone d'intervention des UDAM de Foundiougne et Koungheul.

Les indicateurs I11_Op3, I12_Op3 et I13_Op3 ont été rajoutés à la suite de l'atelier de partage de l'avenant au pilier 2 et de validation des indicateurs y afférant tenue le 09/06/2022 à Kaolack avec Régions médicales et districts sanitaires

Pilier 3/Intervention 4

| Logique d'intervention (Changements visés) | Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV) | Source de vérification | Baseline (valeur de référence) | Target (valeur cible) |
|---|--|--|-------------------------------------|--|
| Outcome (Objectif spécifique) : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économique dans le pôle territoire du Sine Saloum | I1_Oc : Pourcentage des personnes formées démontrant un changement de comportement, dans l'exercice de leurs fonctions/mandats | Rapports des prestataires Rapports des partenaires : ADIE ; UVS ; APEC (Port d'Anvers) Rapport étude CAP « Connaissances, Attitudes, Pratiques » de 2020, 2022 et 2024 (en collaboration Interventions 1, 2, et 3) | 0% | 75% |
| | I2_Oc : Pourcentage d'organisations partenaires démontrant une performance améliorée | Etude CAP « Connaissances, Attitudes, Pratiques » de 2020, 2022 et 2024 (en collaboration Interventions 1, 2 et 3) | 0% | 50% |
| Output 1 (Résultat 1) : Les compétences des ressources humaines des acteurs du Portefeuille sont renforcées | I1_Op 1 : Nombre de personnes formées (H/F) par secteur ou thématique | Rapports des prestataires et partenaires | 0 | Thématiques : Entreprenariat et emploi : 100 dont 33 femmes Santé reproductive : 120 Genre/numérique : 800 dont 720 femmes |
| Output 1 (Résultat 1) : Les compétences des ressources humaines des acteurs du Portefeuille sont renforcées | I2_Op1 : Pourcentage des apprenants ayant amélioré le degré de savoir et savoir-faire à la fin de la formation | Rapports de formation Fiches d'évaluation | 0% | 80% des apprenants ont un meilleur score «post test» |
| Output 2 (Résultat 2) : Les compétences managériales et opérationnelles des acteurs des zones portuaires de Kaolack, Ndakhonga et Dakar sont renforcées | I1_Op2 : Nombre de cadres et de collaborateurs (H/F) des acteurs portuaires formés dans des thèmes liés à la gestion portuaire | Rapports de formations des prestataires | 0 | 360 |
| | I2_Op 2 : Pourcentage des acteurs des zones portuaires de Kaolack, Ndakhonga et Dakar ayant amélioré le degré de savoir et savoir-faire à la fin de la formation | Rapports de formation des prestataires Fiches d'évaluation | 0% | 80% des apprenants ont un meilleur score «post-test» |
| Output 3 (Résultat 3) : Les acteurs du Portefeuille bénéficient d'expertises et d'études stratégiques | I1_Op3 : Le taux des études réalisées dans le cadre du développement économique qui ont connues une suite sous forme de nouveaux engagements de capitaux privés pour réaliser des investissements concrets. | PV de restitution des études (sondage à la fin de restitution de chaque Etude) | 0% | 75% |
| | I2_Op3 : Le taux de satisfaction des demandeurs des expertises au regard des atteintes des objectifs fixés dans les termes de référence | Rapport de fin de mission co-signé par demandeur et expert et validé par RR + grille d'évaluation annuelle | 98% Source : PAREE 2 (2013-2018) | 99% |

Nb : le 2^{ème} indicateur de l'output qui avait été éclaté en 2 indicateurs durant le processus baseline a été ramené à un seul indicateur tel qu'il était libellé initialement dans le document de portefeuille. Il en est de même pour le 2^{ème} indicateur de l'output 2. Leurs valeurs cibles ont été fixées à 80%.

La valeur cible du nombre de personnes à former dans la grande thématique santé de la reproduction a été révisée (de 400 à 120) sur décision du comité de pilotage du 19/05/2022 qui a approuvé la demande formulée par l'intervention. (Cf PV COPIL)

Pilier 4/Intervention 5

| Logique d'intervention (Changements visés) | Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) | Sources de vérification | Baseline (Année 2021) | Target 2024 | |
|---|--|--|--------------------------|---|------------|
| Objectif spécifique : Améliorer l'accès équitable aux médicaments, vaccins et produits médicaux de qualité au Sénégal et en Afrique avec attention au renforcement du système de santé | I1_Os : Taux de disponibilité des médicaments et produits traceurs de qualité | Rapport annuel PNA | 91% | 95% ²² | |
| | I2_Os : Taux de satisfaction demandes de prise en charge des soins médicaux des personnes vulnérables | DPDD (DPRS) | 44% (donnée 2020) | 62% ²³ | |
| Résultat 1 : le MSAS coordonne la Mise en œuvre du plan de relance de l'Industrie Pharmaceutique avec les institutions concernées | I1_R1 : L'unité de gouvernance dédiée du projet RIPH est mise en place et fonctionnelle au niveau du MSAS | Arrêté du MSAS et documents de référence Rapports DU | Non | Oui | |
| | I2_R1 : Taux de tenue d'instance de pilotage (comité interministériel) | CR des réunions du COPIL | 0% | 100% (4 réunions/ 4) | |
| | I3_R1 : Taux d'exécution des ressources financières de Enabel | Rapports de la DU | 0% | 100% | |
| | I4_R1 : Taux de projets fonctionnels | Projets publics | Rapports DU | 0 % | 100% (2/2) |
| | | Projets privés | | 0% | 100% (2/2) |
| | I5_R1 : Taux de réformes appliquées | Rapports DU | 0% | 75% | |
| Résultat 2 : L'Autorité Sénégalaise de Règlementation Pharmaceutique (ASRP) est créée, elle atteint et maintient le niveau 3 de maturité de l'OMS | I1_R2 : L'ARP est créée | Décret présidentiel | NA | Oui | |
| | I2_R2 : Pourcentage de nouveaux textes réglementaires approuvés | Textes réglementaires (ARP) | 0% | 90% (16/18) | |
| | I3_R2 : Durée de traitement des dossiers d'homologation | Rapport ARP | ND | 6 mois (Durée en conformité avec la réglementation nationale) | |

²² Référence au cadre de performance du programme de santé de base 2021-2023 : l'indicateur est repris du programme national, dans l'esprit d'un alignement, mais semble une cible ambitieuse : l'intervention y contribuera pour une partie

²³ Idem, collecte de routine DHIS2)

| Logique d'intervention (Changements visés) | Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) | Sources de vérification | Baseline (Année 2021) | Target 2024 |
|---|---|--|--------------------------|--------------------------|
| Résultat 2 : L'Autorité Sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ASRP) est créée, elle atteint et maintient le niveau 3 de maturité de l'OMS | I4_R2 : Taux d'exécution des contrôles de qualité par le laboratoire de l'ARP | Rapport ARP | 60% | 80% |
| | I5_R2 : La gestion des dossiers de l'ARP est digitalisée | Plateforme de digitalisation des dossiers de l'ARP | Non | Oui |
| | I6_R2 : Le site web de l'ARP est fonctionnel | Site WEB ARP | NA | Oui |
| | I7_R2 : L'ARP atteint le niveau de maturité 3 | Rapport d'évaluation de l'OMS | Niveau de Maturité 1 | Niveau de Maturité 3 |
| | I8_R2 : L'ARP maintient le niveau 3 de maturité | Rapport d'évaluation de l'OMS | NA | Niveau de Maturité 3 |
| Résultat 3 : L'expertise et Recherche & Développement sont renforcées dans la réglementation pharmaceutique et l'accompagnement des nouveaux produits pour garantir leur efficacité, acceptabilité et sécurité | I1_R3 : Nombre d'accords de collaboration entre les instituts académiques et de recherche sénégalais et belges | Accords de collaboration | 0 | 3 |
| | I2_R3 : Nombre de bourses d'études octroyées | Rapports de la DU (Delivery Unit) | 0 | 12 |
| | I3_R3 : Nombre de produits de capitalisation disséminés | Rapports de la DU | 0 | 5 |
| | I4_R3 : Nombre de projets de recherche sur la pharmacopée financés | Rapports de la DU | 0 | 2 projets de recherche |
| | I5_R3 : Nombre de résultats de recherche en médicament et pharmacopée valorisés | Rapports de la DU | 0 | 2 résultats de recherche |

Annexe 2. Gestion des risques Y4 du Portefeuille PB2019-24

| Description du risque / Action | Période d'identification du risque | Catégorie de risque | Probabilité | Impact potentiel | Total (sévérité) | Personne responsable | Statut de l'action | Date limite | Progression |
|---|------------------------------------|---------------------|-------------|------------------|------------------|---------------------------|--------------------|-------------|--|
| Manque de moyens des acteurs publics pour accomplir leur mandat, notamment pour réaliser les investissements publics complémentaires aux actions envisagées par ce Portefeuille | 15/07/2019 | OPS | Nulle | Nul | Nul | | | | |
| Formalisation de l'engagement de la Partie sénégalaise, par le biais de la Convention Spécifique - avec détail des investissements attendus de la Partie sénégalaise en Annexe | | | | | | DEBRABANDERE Régine | Accompli | N/A | |
| Inscription des investissements attendus de la Partie sénégalaise dans la Loi de Finances | | | | | | SALVADORI PANNINI Alessio | Accompli | N/A | Les prêts souverains BAD et BEI inscrits à la loi finances 2021 (Amendement mai 2021) et un montant de 1 milliard de Francs CFA (1,5 Mio €) inscrit au budget d'investissements 2021 du MDIPMI pour couvrir l'indemnisation des ayants droits sur les terres affectées à l'agropole centre. Update Sept 2023 : la BEI a été remplacé par la BID, sans informer la BEI ou les autres partenaires. Cf lettre de la MFB en réponse au rapport UNAPP. |
| Suivi des engagements de la Partie sénégalaise dans le cadre du suivi stratégique du Portefeuille et du dialogue politique | | | | | | DEBRABANDERE Régine | Accompli | N/A | Suite à la négociation du plan de mise en œuvre de la clause de conditionnalité inscrite dans la Convention Spécifique, la Partie belge a accepté la proposition de la Partie sénégalaise de valoriser la réfection de la route Fatick-Ndakhonga comme contribution du Sénégal à la réalisation des infrastructures du parc industriel régional de Fatick, sis à Mbellacadio. Cette décision a permis de lever la conditionnalité concernant une partie du budget du Pilier 1. |

| La non-réalisation à temps des travaux d'infrastructures de Mbellacadio et Sokone du fait que le dossier "Gouvernance de l'Agropole Centre" avance trop lentement et constitue un élément bloquant pour le démarrage des travaux sur les plateformes | 08/12/2022 | OPS et DEV | Haute | Haut | Très élevé | | | | |
|--|--------------------------|---------------------|-------------|------------------|------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|---|
| Suivi rapproché au niveau de la CEP et plaidoyers de Enabel et du Poste auprès des ministères concernés et des plus hautes instances | | | | | | VANDERPLAETSE Bart | En cours | Fin décembre 2023 | -Un suivi rapproché a été réalisé au niveau de la CEP ; -De multiples plaidoyers ont été faits par Enabel, le poste et l'Ambassadeur envers CEP, MDIPMI, MAERSA, MEPC et les plus hautes instances (visite princière mai 23) ; -Points mis en prioritaire dans les Copil et le CMPC de décembre 2023 NB : L'agenda a complètement déraillé, des assurances données lors du Copil 6 et de la CMPC concernant la création de la SCE dans les délais du PB2019-24, vers une estimation de janvier 2025. Sauf une solution "tailor-made" pour Mbellacadio et Sokone (peu probable), il est très improbable qu'on puisse encore initier les travaux pendant le PB 19-24 |
| Description du risque / Action | Période d'identification | Catégorie de risque | Probabilité | Impact potentiel | Total (sévérité) | Personne responsable | Statut de l'action | Date limite | Progression |
| Evolution défavorable de l'environnement des affaires (pression fiscale directe et indirecte, frein à l'investissement et à la formalisation de l'économie, renchérissement des coûts d'énergie, ...) | 15/07/2019 | DEV | Nulle | Nul | Nul | | | | |
| Plaidoyer auprès de la Partie sénégalaise pour un maintien ou une amélioration actuelle de l'environnement des affaires | | | | | | VANDERPLAETSE Bart | En cours | N/A | Le paquet incitatif visant à attirer les investisseurs nationaux et internationaux au sein de l'agropole centre est maintenant à l'étude par la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) du MDIPMI. A cet effet, le Pilier 1 a octroyé une convention de subsides à la CEP afin de lui permettre de |

| | | | | | | | | | mobiliser l'expertise nécessaire à la conception du décret ministériel portant incitations fiscales ou non fiscales pour les entreprises adhérentes à l'agropole centre. dd Sept 2023: toujours en cours sans un effet concret |
|---|--------------------------|---------------------|-------------|------------------|------------------|----------------------|--------------------|-------------|--|
| Suivi des engagements de la Partie sénégalaise dans le cadre du suivi stratégique du Portefeuille et du dialogue politique | | | | | | VANDERPLAETSE Bart | En cours | N/A | Enabel participe au groupe technique national "Environnement des affaires et compétitivité" dont la Co-leadership est assurée par la Banque Mondiale et USAID. Dans ce cadre, Enabel porte les sujets critiques concernant l'attractivité de l'agropole vis-à-vis des investisseurs. |
| Crise COVID, avec ses effets indirects en termes de décroissance économique et chômage, surtout dans le secteur informel, pourrait exacerber le sentiment anti-français typique de certaines couches de la population sénégalaise. | 01/02/2021 | OPS | Faible | Haut | Moyen | | | | |
| Investir davantage et mieux sur la communication générale et sur la communication institutionnelle autour des impacts du Portfolio Enabel (GP et PB) pour l'ensemble de la population sénégalaise, y compris à travers les médias sociaux à cible jeune et large. | | | | | | DEBRABANDERE Régine | Accompli | 31/07/2021 | Le recrutement d'un nouveau Chargé de Communication est effectif pour la Représentation. |
| Description du risque / Action | Période d'identification | Catégorie de risque | Probabilité | Impact potentiel | Total (sévérité) | Personne responsable | Statut de l'action | Date limite | Progression |
| La charge de travail croissante sur le CPM pourrait mettre en question la qualité des livrables-métier qui sont attendus de lui, ou provoquer son possible burn-out. | 01/01/2021 | OPS | Haute | Haut | Très élevé | | | | |
| Recrutement d'un PM supplémentaire au vu de la complexité et du niveau d'intégration mutuelle des interventions en cours, notamment dans le domaine "entrepreneuriat durable". | | | | | | DEBRABANDERE Régine | Accompli | 30/06/2021 | PM supplémentaire (Annick PEETERS) recruté et a pris fonction le 17 Août 2021. |
| Dégradation sécuritaire liée à une/des attaques djihadistes limitant la mobilité | 04/01/2022 | DEV | Moyen | Haut | Haut | | | | En phase avec stratégie sécurité de l'Ambassade BE |

| | | | | | | | | | |
|---|------------|-----|--------|-------|-------|---------------------|----------|--|---|
| peut affecter la mobilisation des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du portefeuille. | | | | | | | | | |
| Veille à la mise en application des consignes contenues dans le plan sécurité SN. Le choix est fait de ne pas recruter un responsable sécurité de la Représentation mais bien de scinder ce rôle entre RR, CS et LOG. | | | | | | DEBRABANDERE Régine | En cours | N/A | Un coordonnateur LOG et aussi responsable sécurité et plan de sécurité sont mis en place |
| Création d'un comité de sécurité pour SEN, GNB, GMB et d'une cellule de crise | | | | | | DEBRABANDERE Régine | Accompli | 31/03/2023 | Les notes de services sont envoyées |
| L'apparition de variants et son corolaire l'augmentation de la prévalence de la pandémie COVID19 impacte l'atteinte des résultats du portefeuille. | 04/01/2022 | DEV | Faible | Haute | Moyen | | | | |
| Poursuivre l'appui des programmes de préventions (Communication et formations) et de prise en charge des malades | | | | | | PEETERS Annick | En cours | N/A | Accompagnement en cours des régions médicales de Fatick, Kaolack et Kaffrine dans la réalisation de leurs plans d'actions notamment en matière de formation et de communication. Adaptation des outils de communication pour l'accompagnement au changement pour les volets prise en charge des VBG et notamment l'introduction des innovations dans la e-santé |
| Troubles pré et post-électorales pouvant affecter la mise en œuvre des activités planifiées | 04/01/2022 | DEV | Moyen | Haut | Haut | | | | Élection présidentielle en février 2024 |
| Appui à AMBABEL dans les processus de pacification de l'espace politique | | | | | | DEBRABANDERE Régine | En cours | 02/04/2024 (date à confirmer calendrier républicain) | AMBABEL participe déjà à travers la team Europe à l'accompagnement du processus électoral |

| Description du risque / Action | Période d'identification | Catégorie de risque | Probabilité | Impact potentiel | Total (sévérité) | Personne responsable | Statut de l'action | Date limite | Progression |
|---|--------------------------|---------------------|-------------|------------------|------------------|----------------------|--------------------|-------------|--|
| Des réserves de la part des acteurs publics par rapport à l'ancrage institutionnel de certaines interventions limitant leur coordination affectent la progression dans l'atteinte des résultats du portefeuille. | 04/01/2022 | DEV | Moyen | Haut | Haut | | | | |
| Veille au bon fonctionnement des cadres de concertations comme les Comités techniques et communications fréquentes avec les Directions et Cabinets ministériels | | | | | | DEBRABANDERE Régine | En cours | N/A | Des réunions périodiques sont tenues autour de la DCEF Direction de la Coopération Economique et Financière en présence des représentants des Ministères sectoriels. |
| Retard dans la prise de dispositions législatives et réglementaires (la loi sur les médicaments, les autres produits de santé et la pharmacie et décrets d'application (Pilier 4); décrets foncier Pilier 1) affecte la réalisation de ces projets. | 31/01/2022 | DEV | Moyen | Haut | Haut | | | | |
| Appuis des plaidoyers au niveau du Comité Mixte Paritaire de Concertation (CMPC) et en faire un point suivi par les 2 parties. | | | | | | DEBRABANDERE Régine | En cours | | Pour le Pilier 4, la loi a été promulguée (la pharmacopée est bien prise en charge dans le cadre cette loi); Les projets de décrets sont dans le circuit. Le foncier pour le pilier 1 (Décrets fonciers Pilier 1 – module régional de Fatick et plateforme départementale de Foundiougne à Sokone + site de l'aquapole Mbellacadio sont pris) |
| Retard dans la prise de décision et la mise en œuvre des interventions lié à l'Indisponibilité des services du partenaire sur de longues périodes du fait des activités politiques (élections locales et législatives). | 31/01/2022 | DEV | Moyen | Haut | Haut | | | | |
| Anticipations dans la planification des interventions | | | | | | PEETERS Annick | En cours | N/A | Le Représentant Résident tient régulièrement des Country Portfolio Management Board (CPMB) où il est chaque fois demandé au Portfolio Managers (PM) un suivi de la planification des interventions. |

| | | | | | | | | | |
|--|------------|-----|--------|-------|-------|-----------------------|----------|------------|---|
| Retards et défauts de qualité dans la mise en œuvre des conventions de subsides signées avec les partenaires publics impactent l'atteinte des résultats du portefeuille. | 04/01/2022 | DEV | Moyen | Haut | Haut | | | | |
| Mobilisation de ressources humaines pour accompagner le bénéficiaire dans la mise en œuvre de la convention | | | | | | VANDERAUWERA Thibault | En cours | N/A | Une analyse ex ante des partenaires est réalisé de manière systématique. 1 monitoring rapproché des résultats est fait. Un point focal subsides a été désigné au niveau de la Cellule ECA. Un PO Grants a été recruté et a pris fonction. |
| Possibilités accrues de détournement du fait de la multitude de petits marchés (entre 2500 et 30 000 €) | 31/01/2022 | FIN | Faible | Moyen | Moyen | DE NIET Erik | | | |
| Mise en place d'Accords-cadres regroupant les achats de services d'une part et les fournitures d'autre part. | | | | | | GATABAZI Ismail | Accompli | 31/12/2022 | |

Annexe 3. Tableau financier synthétique Y4

Taux d'exécution budgétaire € (EURO) :

| Interventions | Budget Total | Dépenses réelles 01/08/2022 31/07/2023 | Dépenses réelles au 31/07/2023 | Taux d'exécution 31/07/2023 | Solde 31/07/2023 | Appréciations |
|---|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------|---|
| SEN1800411 – Pilier 1 AEI-AGRO-Sine-Saloum | 16 650 000 | 3 706 094 | 7 133 397 | 43% | 9 516 603 | Les infrastructures prévues sur l'Agropole centre accusent un retard. Les travaux de terrassement sont en voie de finalisation (septembre 2023) mais le chantier des bâtiments n'a pas encore démarré. |
| SEN1800511 – Pilier 1 ARCF-Sine | 8 350 000 | 1 954 559 | 4 476 747 | 53% | 3 873 253 | Le travail d'accompagnement du secteur public (CEP, BMN, ANA, ONFP, USSEIN) sur l'attente des résultats et des ONGs internationales, avec qui des conventions de subsides ont été signées, se poursuit plus lentement qu'initialement prévu. Des économies ont été identifiées et la somme de € 500,000 est donc transférée pour les activités du pilier 2. |
| SEN1803711 – Pilier 2 Santé reproductive | 10 190 000 | 2 433 415 | 7 796 319 | 76% | 2 393 681 | La mise en œuvre des activités respecte les objectifs fixés au démarrage du portefeuille bilatéral. Un transfert de € 500,000 du pilier 1 va même permettre à l'équipe d'aller au-delà des résultats escomptés, surtout dans la rénovation des centres de santé de la région de Fatick. |
| SEN1803611 – Pilier 3 PFEE | 4 500 000 | 1 177 531 | 4 063 337 | 90% | 436 663 | Les activités du pilier 3 sont pratiquement finalisées avec encore quelques enjeux d'ici juin 2024 sur la stratégie portuaire du Sénégal, en étroite collaboration avec l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM), le Port Autonome de Dakar et le partenaire belge du port d'Anvers-Bruges (POAB). |
| SEN2100311 – Pilier 4 Pharma | 3 484 952 | 716 917 | 975 463 | 28% | 2 509 489 | Les relances des marchés publics relatifs aux équipements médicaux ralentissent les résultats escomptés en juillet 2023. La mobilisation de l'ensemble des fonds, dans les délais impartis, est sujet à questionnement. |
| SEN1803811 Expertise SEN 2019 -2024 | 5 825 048 | 1 277 394 | 4 035 963 | 69% | 1 789 085 | L'essentiel du budget lié à l'expertise sera mobilisé, compte tenu des ressources humaines actuelles sur le portefeuille. |
| Réserve | 0 | | 0 | 0 | | |
| Total | 49 000 000 | 11 265 910 | 28 481 226 | 58% | 20 518 774 | |

Tableau de synthèse des modifications budgétaires :

| Intervention | Budget initial | Modifications budgétaires | Budget final |
|------------------------|-----------------------|----------------------------------|---------------------|
| Pilier 1 : SEN1800411 | 13 447 852 | 3 202 148 | 16 650 000 |
| Pilier 1 : SEN1800511 | 9 052 148 | -702 148 | 8 350 000 |
| Pilier 2 : SEN1803711 | 8 800 000 | 1 390 000 | 10 190 000 |
| Pilier 3 : SEN1803611 | 4 500 000 | 0 | 4 500 000 |
| Pilier 4 : SEN2100311 | 3 484 952 | 0 | 3 484 952 |
| Expertise : SEN1803811 | 5 313 000 | 512 048 | 5 825 048 |

Le portefeuille reste donc en deçà des 15% de modifications budgétaires possibles (impact budgétaire cumulé).

Annexe 4. Synthèse des leçons apprises

| Enseignements tirés Y4 | Public cible |
|--|---|
| Pilier 1 | |
| L'expertise mutualisée entre différents projets Enabel d'un même secteur, permet d'assurer la cohérence de vision et améliore l'efficacité dans la mise en œuvre des activités | Enabel |
| Une approche inclusive combinant la mise à niveau et la cohabitation cohérente entre les TPE, PME et les agrobusiness, dans les segments de la production, de la transformation, la logistique et la commercialisation peut être un facteur de développement industriel équilibré à tous les maillons de la chaîne de valeur agroalimentaire dans le Sine Saloum | Enabel/MDIPMI |
| Le portage d'un incubateur (GIH Green Innovation Hub) comme « Dekkal Yaakaar » par des structures universitaires telles que USSEIN, offre un large éventail d'opportunités pour les start-ups et microentreprises dans les domaines de l'économie verte et numérique | BOS/DER |
| L'appui au partenaire dans un contexte d'application d'une nouvelle loi PPP contribue à enrichir le contenu et permet une certaine célérité dans le déroulement des étapes du processus, particulièrement l'élaboration du rapport d'évaluation | MEPC/UNAPPP/CEP |
| Une concertation plus poussée entre les membres du Comité Technique peut permettre une meilleure structuration du processus d'élaboration du rapport d'évaluation | MDIPMI |
| Pilier 2 | |
| Les stratégies fondées principalement sur l'approche communautaire contribuent, de manière plus efficiente, à l'atteinte de résultats visant le changement social de comportement | Enabel ; Interventions Enabel dans d'autres pays ; Acteurs locaux de la prise en charge de la SRAJ et VSBG |
| L'insuffisance de synergie d'actions entre les différents secteurs et acteurs intervenant dans la prise en charge de la SRAJ et des VSBG constitue un frein à l'offre de services pour une prise en charge holistique et à capitalisation des données | Enabel ; MSAS ; MFFPE ; Ministère de la Jeunesse ; Ministère Justice, MEN ; Ministère Intérieur, Ministère forces armées ; Société civile, Partenaires au développement |
| L'existence d'un protocole de collaboration multisectorielle milite en faveur d'une meilleure organisation de la prise en charge des victimes de violences sexuelles dans les CAU | Ministères sectoriels, Société civile ; Enabel |
| Le succès d'une prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles dépend autant de la mise en œuvre d'une approche multi-acteur et multisectorielle que d'une offre de services partiels | Enabel ; Structures de prise en charge ; Organisations de la société civile ; Ministères sectoriels |

| | |
|---|---|
| La formation continue et le renforcement de capacités des différents acteurs impliqués dans la prise en charge (policiers, juristes, médecins...) sont nécessaires pour faciliter la résilience des victimes de violences sexuelles | Enabel ; Structures de prise en charge ; Organisations de la société civile ; Ministères sectoriels |
| Une bonne utilisation des équipements médicaux mis à la disposition des structures sanitaires (couveuse, ventouse, appareil de thermo coagulation, etc.) par des ressources humaines de qualité a un impact sur la qualité des soins offerts aux populations | Les prestataires de santé ; Enabel ; Equipe d'intervention |
| L'insuffisance d'implication et surtout de motivation conséquente des spécialistes (gynécologues, pédiatres, etc.) des hôpitaux régionaux constituent un frein à la fonctionnalité permanente et optimale des salles de simulation pratique des centres de santé et régions médicales | Enabel ; MSAS (DSME, DGES) ; Directeurs des hôpitaux et régions médicales |
| La faible flexibilité dans les procédures des conventions de subsides avec les régions médicales constitue une contrainte pour une bonne prise en compte des attentes des deux parties en cours de mise en œuvre | Enabel ; Représentation ; Enabel Hub international |
| Pilier 3 | |
| Une démarche inclusive et participative permet de faciliter la mobilisation et l'appropriation de la SNPS par tous les acteurs portuaires. | MPEM Enabel PAD ANAM Tous les acteurs portuaires |
| Un bon choix de la structure institutionnelle pour le portage de la stratégie nationale portuaire permet de garantir l'implication de l'ensemble des acteurs portuaires | MPEM Enabel |
| Un bon ciblage aussi bien des participants que du mode d'apprentissage dans le cadre de la formation en ligne sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement permet une bonne assiduité et un bon taux de réussite | PNA Enabel |
| Pilier 4 | |
| La nécessité d'une bonne collaboration entre les différentes institutions concernées par le plan de relance est un gage d'atteinte des objectifs visés. | Delivery Unit (DU) ; ARP ; Porteurs de projets et de réformes ; ASIP ; Enabel |
| L'approche volontariste et non attentiste d'appui de l'intervention à la DU a permis d'impulser et a été un catalyseur dans le démarrage des activités de la DU. | Enabel Autres partenaires au développement |
| L'appui du Ministère de tutelle (MSAS) est primordial pour garantir le bon fonctionnement de la DU. | MSAS MEPC/DCEF |
| Un temps de co-construction suffisant entre l'ARP et l'intervention, en amont de la planification, permet d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des activités. | Equipe d'intervention ; ARP ; Autres Partenaires au développement |

| Leçons apprises de l'intégration des thèmes transversaux Y4 | Public cible |
|---|--|
| Environnement et changements climatiques | |
| La conception architecturale pour l'agropole centre, guidée par des principes bioclimatiques et de reboisement a le potentiel de catalyser l'attention dans le domaine de l'architecture climato-intelligente dans le pays | Enabel ; MDIPMI ; Autres PTF |
| Digitalisation | |
| La digitalisation du conseil agricole permet de toucher un plus grand nombre de producteurs et facilite la diffusion de l'information climatique et la prise de décision dans les opérations culturales | MAERSA |
| La durabilité du volet digitalisation du Pilier 2 requiert un fort portage concerté entre tous les acteurs (notamment ceux du niveau central du MSAS) et un accompagnement au niveau des autorités et des usagers de la digitalisation afin de garantir le passage à l'échelle des projets pilotes | MSAS ; CSSDOS ; Directions Régionales de Santé ; Enabel ; Partenaires au Développement |
| La digitalisation d'un centre santé est une opportunité pour améliorer la qualité de la prise en charge des soins et assurer une exhaustivité des données sanitaires | MSAS ; CSSDOS ; Directions Régionales de Santé ; Enabel ; Partenaires au Développement |
| Le renforcement de compétences des acteurs portuaires dans le domaine de la digitalisation permet aux membres du copil et du cotech d'être sensibilisés et outillés aux défis liés à cette thématique dans le cadre de l'élaboration de la SNPS. | Enabel ; ANAM ; POAB ; MPEM |
| Une approche participative et pédagogique dans un processus de digitalisation de fonctions réglementaires d'une structure de réglementation pharmaceutique permet de garantir une bonne appropriation, un renforcement des capacités du personnel, mais également une bonne prise en charge des besoins/préoccupations des clients. | Enabel ; ARP ; GIZ ; Autres Partenaires au Développement |
| Genre | |
| L'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE) agroalimentaires permet de toucher un grand nombre de femmes. | MDIPMI |
| Une campagne media et digitale menée au niveau déconcentré permet de faciliter l'accès à une information de qualité aux populations issues de la zone rurale et des différentes couches sociales | Enabel ; Partenaires au Développement ; MFFPE ; MSAS ; DSME |
| Emplois décents | |
| Certes le Pilier 1 contribue à la création d'emplois mais les critères permettant de qualifier ces emplois de décents sont rarement atteints, des progrès importants sont encore à réaliser dans ce domaine. | |
| Avoir des résultats probants dans le travail décent nécessite de promouvoir une approche intégrée touchant ses différents piliers | Enabel, MDIPMI, MTDSRI |

Annexe 5. Tableau des recommandations Y4

| Recommandations | Acteur | Date limite |
|--|-----------------------|--------------------|
| Pilier 1 | | |
| <i>Intervention 1</i> | | |
| Appuyer la CEP pour développer ses relations avec l'environnement institutionnel de l'agropole (MAERSA, Ministère du Commerce, ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique et de l'innovation, ministère de la Formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'insertion, ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat) | Equipe d'intervention | 31/12/2023 |
| Appuyer le partenaire à avancer sur les réformes (portage de la filière sel, réforme sur l'électricité, mesure sur l'utilisation de l'Aflasafe) | Equipe d'intervention | |
| Organiser des ateliers de consultation publique avec le secteur privé pour présenter le projet agropole | CEP | 15/10/2023 |
| <i>Intervention 2</i> | | |
| L'USSEIN devrait être beaucoup plus intégré dans la mise en œuvre du projet agropole | CEP | 31/12/2023 |
| Intégrer la tierce détention et le récépissé d'entrepôt pour l'amélioration de l'accès au financement de la commercialisation | Enabel/CEP | 31/12/2023 |
| Dans la mise en œuvre des activités d'appui à l'insertion, initier une concertation régionale avec les acteurs qui travaillent autour de la problématique de l'insertion (Cellules d'insertion des établissements pôle de formation professionnelles et techniques, les pôles emplois, mission locale pour l'emploi, ANPEJ, incubateurs de la zone centre, Centres Académiques d'Orientation Scolaire et Professionnels (CAOSP), chambres consulaires, LuxDEV, BIT, Agri jeunes) | Equipe d'intervention | 31/12/2023 |
| <i>Transversale</i> | | |
| Améliorer la communication et la collaboration horizontale et verticale intra et inter projet entre experts | Enabel | |
| Recommandations | Acteur | Date limite |

| Pilier 2 | | |
|---|--|--------------------|
| Renforcer la synergie d'actions entre les différents secteurs et acteurs intervenant dans la prise en charge de la SRAJ et des VSBG afin d'améliorer l'offre de services pour une prise en charge holistique et d'assurer une bonne capitalisation des données. | Equipe d'intervention GTM CP régional | continue |
| Elaborer un protocole de collaboration multisectorielle pour assurer une meilleure organisation de la prise en charge des victimes de violences sexuelles dans les CAU. | MFFPE MSAS Equipe d'intervention (facilitateur) | 31/12/2023 |
| Assurer la formation continue et le renforcement de capacités des différents acteurs impliqués dans la prise en charge (policiers, juristes, médecins...) afin de faciliter la résilience des victimes de violences sexuelles. | MFFPE Equipe d'intervention | continue |
| Initier des discussions pour assurer une meilleure implication des spécialistes (gynécologues, pédiatres, etc.) des hôpitaux régionaux afin de garantir la fonctionnalité permanente et optimale des salles de simulation pratique des centres de santé et régions médicales. | MSAS (DSME ; DGES) DRS Equipe d'intervention (facilitateur) | 31/12/2023 |
| Rendre flexible les procédures des conventions de subsides avec les régions médicales dans le prochain portefeuille afin d'améliorer la prise en compte des attentes des deux parties. | Enabel Sénégal Enabel hub international | Q1 2024 |
| Pilier 3 | | |
| Assurer une meilleure implication de la Coopération Belge dans la prise de décision des dossiers stratégiques comme la SNPS | Enabel/Représentation Ambabel | 31/12/2023 |
| Mettre en place un dispositif pour la maintenance et l'entretien des salles Connect'Elles au-delà du Projet | Districts sanitaires/Régions médicales | 31/12/2023 |
| Assurer une meilleure prise en compte du genre dans les activités des interventions de Enabel : nommer un point focal genre | Enabel/Représentation | 31/12/2023 |
| Recommandations | Acteur | Date limite |

| | | |
|---|---------------------------------|------------|
| Pilier 4 | | |
| Plaidoyer de la DCEF auprès des Autorités pour la mise en place d'un budget de fonctionnement de la DU et le renforcement de ses ressources humaines (chefs de desk) | DCEF | 15/10/2023 |
| Valider les TDR avec l'équipe d'intervention en amont des requêtes formulées par l'ARP et la DU | Equipe d'intervention/PM ARP | 15/08/2023 |
| Accorder un temps de co-construction suffisant entre l'ARP et l'intervention, en amont de planification afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des activités | Equipe d'intervention ARP | 15/08/2023 |
| Systematiser le partage d'information entre l'ARP, l'intervention et la Delivery Unit (DU) | Equipe d'intervention ARP DU | 30/09/2023 |
| Renforcer la coordination entre l'ARP, la DU, ISMED et la Cellule de la médecine traditionnelle afin de dégager une vision commune autour des projets de recherche | DU | 15/08/2023 |

Annexe 6. Performances des interventions du Portefeuille

Performance de l'intervention 1/ Pilier 1

Performance de l'output 1



Progrès des indicateurs

Output 1 : L'infrastructure physique de l'Agropole-Centre est en place, par la réalisation de deux parcs agroindustriels respectivement à Kaolack et Foundiougne (Ndakhonga)

| Indicateurs | Valeur de base | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
|---|----------------|--|---------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| I1_Op1 : Taux d'accomplissement des investissements infrastructurels prévus pour le compte d'Enabel | 0% | 0% | 28% ²⁴ | 100% | 100% |
| I2_Op1 : Volume d'investissements infrastructurels publics mobilisés par l'Agropole-Centre | 0 | 74 016 940€ (Enabel+R61+ Indemnisations) | 75 692 826 € ^b | Pas de cibles intermédiaires définies | 23,5 Millions Euros |
| I3_Op1 : Niveau d'amélioration de la performance thermique et énergétique des bâtiments | 0% | NA | % | | 25% |
| I4_Op1 : Niveau de recyclabilité des matériaux mis en œuvre | 15% | NA | % | | 50% |

^b les travaux d'élargissement de la voie R61 (Fatick-Foundiougne) qui sont en cours ont permis de lever la clause de conditionnalité du projet. Par ailleurs, le volume d'investissements mobilisé est de 75 692 826 €, dont 11 668 336 € par Enabel (agropole centre : 9 818 336 € + pôle aquacole : 1 850 000 €) et 64 024 490 € par l'état du Sénégal (Route R61, actuelle N9 62,5 millions € + l'indemnisation des ayant droits sur les terres occupées par l'Agropole 1 524 490 €). Ce volume d'investissements représente 322% de la cible finale fixée.

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|---|----------------------|-----------------|-------------------------|---------------------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées ²⁵ | En sérieux retard ²⁶ |
| 1 Mise en place des infrastructures de base du Module Régional de Fatick | | | X | |
| 2 Mise en place des bâtiments opérationnels du Module Régional de Fatick | | | | X |
| 3 Mise en place des infrastructures de base de la plateforme départementale de Sokone | | | | X |
| 4 Mise en œuvre des mesures correctives – Production d'eau sur le site du Module régional de Fatick (Mbellacadio) | | | X | |

La mission de la DGD en fin d'année 2022 s'est conclue par la nécessité de synchroniser les travaux d'infrastructure avec la mise en place de la SCE et par conséquent de suspendre

²⁴ $(3187996+106518) / (9918336+1850000) = 3\,294\,514 / 11\,768\,336 = 28\%$

²⁵ Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises

²⁶ Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

tout nouvel engagement. De ce fait, la mise en place des bâtiments opérationnels du Module Régional de Fatick et des infrastructures de base de la plateforme départementale de Sokone sont mis en pause jusqu'à la concrétisation de la création de la SCE.

Les travaux d'aménagement (VRD) du module régional de Fatick ont été retardés par des problèmes d'accessibilité du chantier durant la période d'hivernage du fait de l'importance inhabituelle des précipitations et de l'obstruction des canaux d'évacuation des eaux de ruissellement (travaux de la route nationale).

Performance de l'output 2

Progrès des indicateurs

| Output 2 : L'infrastructure institutionnelle, organisationnelle et numérique de l'Agropole-Centre est en place et fonctionnelle | | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------|--------------|
| Indicateurs | Valeur de base | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| I1_Op2 : Nombre d'entreprises engagées à s'installer au niveau du module régional de Fatick et de la plateforme de Sokone | 0 | 0 | 0 | - | 6 |
| I2_Op2 : Volume d'investissements privés mobilisés au niveau du module régional de Fatick et de la plateforme de Sokone | 0 | NA | NA | - | 2 489 000 € |

Compte tenu des modifications intervenues sur la répartition des investissements entre la Belgique et le Sénégal (intervention de la Belgique à 100% sur le module régional de Mbellacadio au lieu d'une répartition conjointe sur 2 modules), les libellés des indicateurs ont été reformulés et les cibles finales révisées.

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|---|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| Immatriculation du site Mbellacadio (création du titre foncier avec l'obtention du certificat d'inscription) | | | X | |
| Immatriculation du site Sokone | | | X | |
| Mobilisation des investisseurs pour la SCE | | | | X |
| Visites de Benchmark sur les agropoles | | X | | |
| Elaboration du plan de développement de l'agropole et du rapport d'évaluation du projet dans le cadre de la loi PPP | | | X | |

Malgré le retard, le processus de sécurisation foncière suit son cours pour les deux sites. Après le décret d'immatriculation signé en mars 2022, le titre foncier de Mbellacadio est toujours attendu ; la commission de contrôle des opérations domaniales (CCOD) va se réunir en septembre pour l'immatriculation du site de Sokone.

Les visites Benchmark sur les parcs d'activités en Belgique et au Canada se sont déroulées du 10 au 23 juin 2023 avec l'ensemble des partenaires. La mission en Belgique consistait à rencontrer une variété d'acteurs flamands, bruxellois et wallons. Ces acteurs sont chargés du développement de Parcs d'Activités Economiques (PAE), d'investir et de monter des PPP ou encore de proposer des solutions financières pour les entreprises de ces parcs afin de construire des écosystèmes complets. Quant au Québec, il s'agissait de visiter des infrastructures, des institutions d'accompagnement, des entreprises agro-industrielles, et rencontrer les parties prenantes de l'écosystème mis en place par le Technopôle de St Hyacinthe afin de tirer des leçons sur les schémas conceptuels, institutionnels et modèles d'affaires expérimentés. Globalement les deux voyages sont satisfaisants. En effet, ils nous ont permis de voir de près la gestion de parcs industriels notamment de la phase de conception à la mise en œuvre en passant par les interactions qui existent entre les

gestionnaires et les usagers. En Belgique, on s'appuie principalement sur une gestion publique à travers des ententes communales. Les PPP sont peu utilisés ; l'évolution aléatoire des parcs industriels ne cadre pas avec le caractère rigide d'un PPP. C'est d'ailleurs la tendance observée en France qui réserve les PPP aux projets innovants même si la configuration institutionnelle d'appui est pratiquement la même qu'au Sénégal. Cette gestion publique est aussi remarquable au Québec où la plupart des organismes de gestion sont à but non lucratif. On note aussi dans les deux pays que les parcs ne sont plus spécialisés, on retrouve dans un même site des activités diverses qui sont exercées côte à côte pour éviter le manque à gagner en matière de remplissage. Sur les rapports usager/gestionnaires, le modèle belge est assez souple dans la mesure où le privé s'installe sur la base d'une offre sur mesure. Quant au Québec, l'introduction du concept usine/école ou encore les centres de recherche qui implique les acteurs concernés comme les Universités est très novateur. Si on applique ces résultats à la réalité des agropoles au Sénégal, on pourrait s'attendre à des fortunes diverses. Tout d'abord la gestion publique ne cadre pas avec les volontés politiques actuelles au Sénégal en atteste la loi sur les PPP de 2021 qui fait carrément l'apologie du privé. En outre, l'évolution des politiques publiques en Europe où les PPP semblent s'essouffler n'est pas la même qu'au Sénégal qui commence à peine à utiliser ce mécanisme de financement. Il en est de même du choix des parcs fourretout au détriment de ceux spécialisés comme on les souhaite au Sénégal où l'agroindustrie est à ses balbutiements. En revanche, le concept usine/école retrouvé au Québec est un bon modèle à répliquer au Sénégal. C'est une solution novatrice pour la question de la formation et la capacitation des porteurs de projets. Les centres de recherche sont aussi des acteurs à impliquer dans la recherche-développement. D'autant plus que des partenariats se dessinent entre l'université du Saloum et Enabel et pourrait impulser ce type de collaboration.

Après plusieurs séances de travail avec la CEP, le FONSI et la CDC, et conformément à la procédure de la loi de 2021 sur les PPP, le rapport d'évaluation préalable a été finalisé fin mars 2023 avec le modèle économique et financier retenu. Cependant, au 30 juin 2023, l'organe de validation du gouvernement (l'UNAPPP) n'avait pas rendu son avis sur ce rapport. Ce retard se répercute sur le calendrier de lancement de l'avis appel d'offres pour le recrutement du partenaire privé. Par ailleurs, avec le choix par la CEP de la procédure dérogatoire dite de dialogue compétitif (une note ayant été transmise à l'UNAPPP tardivement dans ce sens), d'autres délais de validation vont se rajouter.

La mobilisation des investisseurs dépendant des termes et conditions retenues pour l'appel d'offres (qui ne sont pas encore arrêtées officiellement), le projet s'est concentré sur le renforcement de la société coopérative des acteurs de l'agropole centre (SOCAC). Grâce à l'appui du projet Activ'Invest, la SOCAC a finalisé son projet d'entreprise et élaboré un plan d'affaires centré d'une part sur les services apportés aux membres (PME agroalimentaires) et d'autre part sur le renforcement institutionnel en vue de jouer un rôle actif dans la gouvernance de l'agropole centre.

Performance de l'output 3

Progrès des indicateurs

Output 3 : Le secteur de l'aquaculture se développe et crée des emplois dans le Sine Saloum en synergie avec l'agropole centre

| Indicateurs | Valeur de base | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
|---|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|--------------|
| I1_Op3 : Superficie viabilisée et aménagée adaptée à l'aquaculture | 0 | 0 | 0 | Pas de valeurs cibles intermédiaires | 67 ha |
| I2_Op3 : Nombre de micro-entreprises en incubation sur le pôle aquacole | 0 | 0 | 0 | | 6 |
| I3_Op3 : Nombre d'emplois créés sur le pôle aquacole | 0 | 0 | 0 | | 147 |

| | | | | | |
|--|---|----|-----------|--|-------------|
| I4_Op3 : Montant des investissements réceptionnés au niveau du pôle aquacole | 0 | NA | 106 000 € | | 1 850 000 € |
|--|---|----|-----------|--|-------------|

I4 : Un marché de 514.477 € a été attribué pour l'aménagement de bassins piscicoles, une première tranche a pu être réceptionnée début juillet 2023. Le montant sera complété par la réalisation d'un forage (278.000 €, marché attribué), les bâtiments administratifs (marché de 656.000 € publié) et un marché d'équipements de 195.000 € pour un total de 1.643.000 €.

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|--|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| Signature d'une convention avec l'ANA et achat de véhicules et de matériel | | x | | |
| Réalisation de l'étude technico-économique et de l'étude environnementale | | | x | |
| Lancement des études architecturales | | | x | |
| Sécurisation de l'assiette foncière | | x | | |
| Réalisation d'études (hydrologique et géotechnique) | | x | | |
| Aménagement des unités pilotes, bâtiments, forage | | | x | |

Après la réalisation de l'étude technico-économique et de l'étude environnementale, l'ANA a obtenu le quitus environnemental. Les études architecturales et techniques ont été finalisées et les travaux d'aménagement des unités pilotes ont démarré.

Un marché a été attribué pour la mise en place de 2 forages, un pour l'agropole et un pour le pôle aquacole, tous deux équipés d'un dispositif de pompage solaire. Le démarrage des travaux se fera après la période d'hivernage.

Un marché a été lancé pour la construction des bâtiments du pôle aquacole (bâtiment administratif, salles de formation et annexes ; l'ouverture des offres est fixée au 18 juillet.

Performance de l'intervention 2/ Pilier 1

Performance de l'output 1

Progrès des indicateurs

Output 1 : L'accès à des produits et services financiers et non financiers est amélioré pour les PME de l'industrie alimentaire et des économies verte et numérique

| Indicateurs | Valeur de base | | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
|--|----------------|------------|----------------|------------------|---------------------------------------|--------------|
| I1_Op1 : Volume de financements reçus par les PME adhérentes à l'agropole | 0 | | NA | NA | Pas de cibles intermédiaires définies | 2 070 000 € |
| I2_Op1 : Volume moyen de crédit reçu par les startups et micro-entreprises rurales | Zone | 2687 € | NA | NA ²⁷ | Pas de cibles intermédiaires définies | 4145 € |
| | Fatick | 3034 € | | | | 4550 € |
| | Kaffrine | 2565 € | | | | 3590 € |
| | Kaolack | 2400 € | | | | 4200 € |
| | Diourbel | Non défini | | | | Non définie |
| I3_Op1 : Nombre de procédures administratives décentralisées dans la zone d'intervention | Zone | 50 | 50 | 50 | Pas de cibles intermédiaires définies | 60 |
| | Fatick | 46 | 46 | 46 | | |
| | Kaffrine | 49 | 49 | 49 | | |
| | Kaolack | 47 | 47 | 47 | | |
| | Diourbel | 48 | 48 | 48 | | |
| Indicateurs | Valeur de base | | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| I4_Op1 : Nombre d'OP ayant bénéficié d'appuis de l'intervention | Zone | 0 | 82 | 210 | Pas de cibles intermédiaires définies | 150 |
| | Fatick | 0 | 11 | 43 | | 45 |
| | Kaffrine | 0 | 50 | 52 | | 45 |
| | Kaolack | 0 | 21 | 79 | | 60 |
| | Diourbel | 0 | 0 | 36 | | Non définie |
| I5_Op1 : Nombre d'entreprises ayant reçu un appui non-financier | Zone | 0 | 22 | 189 | Pas de cibles intermédiaires définies | 95 |
| | Fatick | 0 | 5 | 37 | | |
| | Kaffrine | 0 | 2 | 27 | | |
| | Kaolack | 0 | 8 | 94 | | |
| | Diourbel | 0 | 7 | 28 | | |
| | Autres | 0 | 0 | 3 | | |

I2 : Le volume moyen de crédit reçu par les startups sera évalué en fin d'intervention. Toutefois, elles vont bénéficier de primes pour un montant global de 86.631,65 euros.

I4 : L'objectif était de toucher 150 OP, à la quatrième année, 210 OP ont été accompagnées soit un taux de 140 %. Il faut noter aussi que la région de Diourbel ne faisait pas partie de la zone d'intervention à la conception du projet mais elle a été intégrée dans les activités vue sa position dans l'agropole centre.

I5 : Les 110 très petites entreprises agroalimentaires (TPE) regroupent plus de 5720 membres ayant reçus un appui non-financier. On prend en compte également la première, deuxième cohorte de pré-incubation et la 1^{ère} cohorte d'incubation du dispositif Dekkal Yaakaar ainsi que les 14 PME déjà appuyés par le BMN.

²⁷ La valeur sera mesurée à la fin de l'intervention

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|--|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| Activités d'incubation des startups avec l'USSEIN | | x | | |
| Construction du bâtiment de l'incubateur (Dekkal Yaakaar) | | | x | |
| Accompagnement des entreprises agroalimentaires pour l'élaboration de leur plan d'affaires et l'accès aux financements | | x | | |
| Plan d'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des services publics dans la zone centre | | | | x |
| Programme de professionnalisation des organisations de producteurs | | x | | |
| Programme d'accélération des TPE agro-alimentaires | | x | | |

Amélioration du climat des affaires

Le processus d'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité des services publics connaît un sérieux retard en raison de la non-disponibilité du financement malgré l'élaboration et le partage d'un plan à nos partenaires principaux (APIX et CEP). Ce plan avait reçu des amendements afin de l'adapter aux initiatives de l'APIX. En effet, dans le cadre de ses missions, l'APIX est en train de mettre en place des plateformes d'Investissement locales (PLI) dans différentes zones du pays dont certaines comme celles de Saint-Louis, Ziguinchor et Saly Portudal sont déjà opérationnelles. La réalisation de celles de Kaolack et Kédougou vont suivre dans les prochaines phases (2023 - 2024).

D'un autre côté, le projet des agropoles prévoit d'ériger au sein de ses sites des centres d'excellence pour faciliter l'exécution d'un certain nombre de procédures liées à la création d'entreprises. Les sites des agropoles n'étant pas opérationnels pour l'heure, afin de permettre une bonne mise en synergie des actions des services étatiques, nous avons retenu sous réserve de validation, de travailler en partenariat dans le cadre de deux options stratégiques d'intervention :

Le projet Agropoles va appuyer dans un premier temps l'opérationnalisation du projet (Plateforme Locale d'Investissement) PLI de l'APIX en finançant un certain nombre d'activités comme l'équipement de service et technique, financier pour les activités, études, matériels, formation, animation, prise en charge d'agents, moyens logistiques, bus mobile, guichet mobile).

Dans un second temps, lors de l'opérationnalisation des centres d'excellence des agropoles, l'APIX viendra en appui pour leur implantation et leur développement.

Pour cadrer avec l'exécution du projet PLI, il avait été retenu de faire un focus sur la zone centre (Kaolack) avec les prochaines étapes suivantes :

1. Visite conjointe d'un site approprié à Kaolack pour l'édification de la Plateforme qui abritera le Guichet Agropole, le Centre de création d'entreprises, le laboratoire de test de produits alimentaires destinés à la délivrance de l'autorisation de mise en circulation ainsi que les services de Trade Point Sénégal pour l'établissement de carte commerçant et carte import- export ;
2. Elaboration d'un cahier des charges avec chronogramme d'exécution et de délivrance des livrables ;
3. Mise en place d'une équipe opérationnelle financée par l'APIX.

Entrepreneuriat et insertion des jeunes

Les activités d'accompagnement des startups (préincubation et incubation) se déroulent normalement selon les étapes suivantes : définition et validation des critères de

présélection ; présélection sur dossier et sélection définitive (pitch). La description de l'activité de formation en incubation vise à renforcer les compétences entrepreneuriales des startups et à les aider à développer leurs projets d'entreprise de manière stratégique et durable. Cette étape se concentre sur les éléments suivants : formation théorique et pratique ; ateliers et séminaires ; mentorat et coaching. S'agissant du suivi des activités inscrites dans la convention de subsides, des réunions hebdomadaires sont tenues sous la coordination de Madame le Recteur pour évaluer l'état d'avancement du plan d'actions. En effet, une première cohorte de 25 jeunes sont sélectionnés pour suivre le parcours d'incubation dont 50% sont des candidatures féminines et 50% de jeunes candidatures.

La construction du bâtiment de l'incubateur (Dekkal Yaakaar) a été retardée par le caractère infructueux du premier marché. Toutefois, il a été relancé et jumelé avec le bâtiment du pôle aquacole de l'ANA. Sur ce, 11 offres ont été reçues et l'évaluation est en cours.

Appui aux PME

Le programme d'appui aux PME agroalimentaires du Sine Saloum concerne essentiellement les entreprises ayant participé au LAB (processus de structuration du projet piloté par le BOS) et il est mis en œuvre par le Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN). 24 entreprises ont fait l'objet d'un pré-diagnostic initial et 13 d'entre elles ont bénéficié d'un diagnostic approfondi et ont élaboré un plan de mise à niveau dont 11 ont été validés par le comité restreint du BMN auquel Enabel participe en qualité d'observateur. Il reste donc 11 diagnostics à réaliser et 2 entreprises doivent approfondir et compléter l'élaboration de leur projet pour continuer à bénéficier de l'appui.

Par ailleurs d'autres entreprises hors LAB (hors filières prioritaires) et post LAB (nouveaux projets) sont accompagnées par l'équipe projet et le programme Activ'Invest qui en appuie 7 (dont la SOCAC).

Programme de professionnalisation des OP

Les activités de professionnalisation des OP ont touché 210 OP regroupant 57.533 producteurs dont plus de 30.000 ont bénéficié des actions de formation et de sensibilisation. Ces OP sont composées de 17 OP faitières et 193 OP de base de niveau 2 (Coopératives regroupant des OP de petites tailles) et des OP de niveau 1 (GIE villageois).

Pour 210 OP, chacune a été touchée au moins par deux thématiques qui ont été développées par les ONG, ce qui fait qu'à la fin de cette deuxième année, les 210 OP ont toutes bénéficié d'appui dans chacune des 7 des rubriques citées (appui à l'amélioration de la gouvernance des OP, appui à l'amélioration de la gestion administrative et financière des OP, accompagnement dans l'accès au financement, accompagnement dans la commercialisation et l'accès à des marchés rémunérateurs, le développement de services aux membres, le partenariat, amélioration des techniques de production). Il faut noter que la stratégie qui a été développée est de former les personnels des OP et ces derniers forment leurs membres et ceci pour propulser la mise en place de ressources humaines au sein des OP.

Les 210 OP ont emblavé la campagne 2022/2023 plus 60.100 ha et pour y parvenir les activités d'intermédiation financières ont permis de lever 1 milliard de F CFA pour financer la production (achat des intrants). Après la récolte 197 750 000 F CFA ont été levés dans les banques et IMF pour l'achat des produits agricoles, ce qui a généré un chiffre d'affaires de 440 284 250 F CFA dont 65% a été vendu sous contrat entre OP et industriels.

Accélération des micro-entreprises de transformation

L'accélération des 110 TPE agro-alimentaires est mise en œuvre depuis octobre 2022 par le partenaire ENDA GRAF dans le cadre d'un marché de prestation. Cet appui s'est déroulé sous deux formats : des formations collectives et des formations individualisées auprès de chaque entreprise. Outre les formations sur site, 38 demandes d'appuis techniques spécifiques ont été enregistrées et 12 ont été dispensées ; soit 31,6% de taux de résolution. Ces formations portent sur des besoins de diversifier les produits fabriqués par les TPE

(création de nouveaux produits). Elles allient théorie et pratique en insistant sur les règles de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication. Aussi, les TPE ont bénéficié d'appui-conseil en comptabilité, gestion commerciale ou organisationnelle, techniques de commercialisation, gestion de stock, étiquetage etc. Également la valorisation de certains produits (sirop, nectar de mangue et mangue séchée, granulés de café, thiakri de patate) et la valorisation et commercialisation des produits locaux, la connaissance, la compréhension et l'amélioration des techniques de transformation.

Performance de l'output 2

Progrès des indicateurs

| Output 2 : Les compétences techniques du personnel, présent et futur, des PME des régions de Fatick et Kaolack sont améliorées en conformité aux besoins de l'industrie alimentaire et des économies vertes et numérique | | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------|
| Indicateurs | Valeur de base | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale | |
| I1_Op2 : Nombre de personnes ayant achevé une formation professionnelle et technique | Zone | 0 | 0 | 0 | - | 800 |
| | Fatick | 0 | 0 | 0 | - | 200 |
| | Kaolack | 0 | 0 | 0 | - | 300 |
| | Kaffrine | 0 | 0 | 0 | - | 200 |
| | Diourbel | 0 | 0 | 0 | - | 100 |
| I2_Op2 : Nombre d'employés des PME et entrepreneurs appuyés ayant reçu une formation professionnelle | Zone | 0 | 1576 | 1576 | 1700 | 2240 |
| | Fatick | 0 | 859 | 859 | 500 | 640 |
| | Kaolack | 0 | 430 | 430 | 1200 | 1600 |
| | Kaffrine | 0 | 238 | 238 | Non définie | Non définie |
| | Diourbel | 0 | 82 | 82 | Non définie | Non définie |
| Indicateurs | Valeur de base | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale | |
| I3_Op2 : Nombre de startups de l'économie verte et de l'économie numérique opérationnelles | Fatick | 0 | NA | NA | Pas de cibles intermédiaires définies | 30 |
| | Kaolack | 0 | NA | NA | | |
| | Kaffrine | 0 | NA | NA | | |
| | Diourbel | 0 | NA | NA | | |
| I4_Op2 : Nombre de jeunes insérés auprès des PME après une formation qualifiante | Zone | 0 | NA | NA | 320 | 640 |
| | Fatick | 0 | NA | NA | 120 | 240 |
| | Kaolack | 0 | NA | NA | 200 | 400 |
| | Kaffrine | 0 | NA | NA | Non définie | Non définie |
| | Diourbel | 0 | NA | NA | Non définie | Non définie |
| I5_Op2 : Nombre de jeunes et femmes dont l'employabilité a été améliorée pour accéder aux emplois de l'agropole | Zone | 0 | NA | 464 | - | 2000 |
| | Fatick | 0 | NA | 131 | - | |
| | Kaolack | 0 | NA | 115 | - | |
| | Kaffrine | 0 | NA | 101 | - | |
| | Diourbel | 0 | NA | 117 | - | |

I1 : Une activité est prévue au second semestre 2023 après l'aboutissement du travail mis en œuvre par l'ONFP sur l'élaboration de nouveaux référentiels de formation professionnelle sur le secteur agroalimentaire.

I2 : Le nombre de personnes formées n'a pas évolué sur l'année 4, une dernière vague de 110 bénéficiaires est programmée sur le second semestre 2023.

I3 : La première cohorte de préincubation de 22 projets (2022) a abouti à 17 projets structurés et validés tandis qu'une cohorte de 25 projets a commencé son parcours d'incubation en avril 2023 et qu'une seconde cohorte de préincubation a été constituée en juillet 2023 avec un effectif de 23 startups.

I4 : Une action majeure est en cours de préparation pour la formation de 1000 jeunes et femmes alphabétisés ou certifiés en quête d'insertion.

I5 : Une action de d'alphabétisation qualifiante a été mise en œuvre avec 1000 bénéficiaires enrôlés au démarrage et le renforcement de 464 personnes ayant achevé leur formation en

mars (395 femmes) et une seconde cohorte de 450 (dont 407 femmes) qui a achevé sa formation fin juillet soit un total de 914 personnes (86 abandons).

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|---|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| Formation professionnelle et technique pour le personnel des PME et autres demandeurs | | | x | |
| Modernisation et diversification de la formation initiale | | | x | |
| Insertion professionnelle et promotion de l'emploi | | x | | |

Les entreprises de l'agropole n'étant en place à cette date dans le module de Mbellacadio la formation du personnel des PME a été réorientée vers la formation des entreprises du PARERBA et la formation des entreprises en situation d'accélération avec ENDA-GRAF. Une action de formation qualifiante de 1000 jeunes et femmes est en cours de préparation et va permettre d'atteindre de contribuer à préparer les populations locales aux emplois de l'agropole centre.

La Modernisation et la diversification de la formation initiale a été mise en œuvre en partenariat avec l'Office National de Formation Professionnelles à travers une convention de subsides. Une étude sur les titres professionnels manquants en lien avec les métiers de l'agroalimentaire a été conduite et sera suivie de la rédaction de nouveaux référentiels sur lesquels les formations initiales pourront être délivrées. A cette date, il reste à valider l'étude et à élaborer les titres avec les branches professionnelles.

Les entreprises de l'agropole n'étant en place à cette date dans le module de Mbellacadio la formation du personnel des PME a été retardée et donc réorientée vers la formation des entreprises du PARERBA et la formation des entreprises en situation d'accélération avec ENDA-GRAF. Une action de formation qualifiante de 1000 jeunes et femmes est en cours de préparation et va permettre d'atteindre de contribuer à préparer les populations locales aux emplois de l'agropole centre.

Par conséquent la modernisation et la diversification de la formation initiale a été retardée mais l'action a débuté et en cours. Elle est portée par l'Office National de Formation Professionnelles qui a déjà réalisé l'étude sur des titres professionnelles pertinents sur lesquels les formations initiales en lien avec les métiers de l'agroalimentaire doivent être délivrées.

A cette date, il reste à valider l'étude et à écriture les titres avec les branches professionnelles.

Performance de l'intervention 3/ Pilier 2

Performance de l'output 1

La mise en œuvre des activités du Résultat 1, dans sa quatrième année d'intervention, a été marquée par la mise à disposition du rapport final de l'étude socio-anthropologique sur la santé reproductive des adolescent.es et jeunes de 10-24 ans dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine. Ce rapport a été élaboré par l'Expert de l'université de Liège, sur la base des données collectées par l'équipe du CEFOREP qui a également contribué à l'analyse des données, de même que les experts de l'université de Gand, de l'IMT-Anvers et d'Enabel. Des ateliers de partage des résultats de l'étude ont été organisés au niveau national avec les différents acteurs et secteurs ministériels concernés, et au niveau déconcentré (dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine) avec les Groupes de Travail Multisectoriels (GTM).

Les résultats ont mis en exergue les recommandations des participants à l'enquête, notamment la formation des prestataires et des pairs éducateurs, la sensibilisation de la communauté avec l'implication de ses membres influents (leaders communautaires et religieux, Bajenù Gox et relais, enseignants et clubs EVF, mais surtout *la formation des parents sur les thématiques de santé reproductive et les techniques de communication*. Cette dernière recommandation émane aussi bien des parents que des jeunes qui déplorent l'absence de communication avec leurs parents. A cet effet, un module de formation sur la communication parent-enfant a été proposé par l'Experte de l'université de Gand et sera soumis aux ministères pour validation, avant le démarrage du processus de formation par le CEFOREP.

L'appui technique et l'accompagnement de la cellule EST-Santé du siège à travers la mission A&C en décembre 2022 et le suivi à distance ont contribué à l'atteinte des résultats, notamment dans la rédaction des publications scientifiques prévues dans les missions des expert.es impliqués dans la recherche-action.

Progrès des indicateurs

| Output 1 : Le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré | | | | | |
|---|-----------------------------|--------|----------------------------------|---------------|--------------|
| Indicateurs | Valeur de base (2019) | | Valeur année 4 (Semestre 1/2022) | Cible année 4 | Cible finale |
| Taux d'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive par les adolescents âgés de 15-19 ans | Régions | | | | |
| | Fatick | 16,46% | 4,7% | 22% | 24% |
| | Kaolack | 17,14% | 6,9% | 18% | 20% |
| | Kaffrine | 33,63% | 15,2% | 37% | 41% |
| | Districts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 8% | 5,9% | 9% | 11% |
| | Passy | ND | 6,4% | 6% | 9% |
| | Sokone | 4,40% | 1,5% | 15% | 30% |
| | Kaolack | 34,44% | 15,0% | 20% | 21% |
| | Ndoffane | 13,76% | 9,8% | 15% | 17% |
| | Guinguinéo | 17,19% | 13,6% | 19% | 21% |
| | Birkelane | 18,46% | 7,7% | 21% | 23% |
| | Kaffrine | 19,98% | 11,8% | 22% | 24% |
| | Koungheul | 21,42% | 17,7% | 24% | 26% |
| Malem Hodar | 24,82% | 5,5% | 30% | 40% | |

La rétention des données liée à la grève du personnel de santé a beaucoup impacté la collecte et n'a pas permis de disposer de données exhaustives. Par ailleurs, il faut également noter que les données des structures dépendant du ministère de la Jeunesse, qui interviennent pourtant beaucoup avec cette cible, ne sont pas intégrées, de même que celles des autres secteurs (quid de

l'éducation). Ainsi, la mise en réseau entre les acteurs pour une synergie n'a pas encore d'impact sur la capitalisation des données pour une meilleure visibilité des actions menées.

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|---|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| 1 Développement du modèle de services adaptés aux adolescents | | X | | |
| 2 Mise en place du modèle | | X | | |
| 3 Aménagement et équipement des coins ados | | X | | |
| 4 Installation de bibliothèques digitales | | X | | |
| 5 Formation du personnel | | | X | |
| 6 Suivi scientifique et capitalisation | | X | | |
| 7 Campagne de sensibilisation | | X | | |

Analyse des progrès réalisés

Les ateliers tenus avec les GTM des trois régions ainsi que les rencontres internes avec l'équipe du CEFOREP ont permis de finaliser le modèle de services adaptés aux adolescent.es et jeunes. Le manuel de procédures qui est en cours d'élaboration va assurer une meilleure mise en œuvre du modèle avec un circuit clair du système de référencement.

En parallèle, dans le cadre de la mise en place du modèle, les travaux de réhabilitation se poursuivent, à la suite du CCA de Kaolack, avec les espaces ados/jeunes des centres de santé de Malem Hodar (région de Kaffrine) et du Poste de Santé de Ngane (région de Kaolack) dont les livraisons sont imminentes. Ainsi Sur les 5 structures prévues, 3 ont été réalisées. La réhabilitation de l'espace ado-jeunes du centre de santé de Fatick et du Bureau conseil ados du CEDEPS de Koungheul seront réalisés dans la dernière année d'intervention.

Les structures de prise en charge de la SRAJ ont bénéficié, au premier trimestre 2023, de mobilier et de matériel informatique afin de mieux accueillir et d'offrir des services adaptés aux adolescent.es et jeunes : quatre structures du ministère de la Jeunesse (BCA Fatick, Nioro, Guinguinéo, Malem Hodar) et 7 structures du ministère de la Santé et de l'Action Sociale (Poste de santé Karang, Poste de santé Ngane, Centre de santé Malem Hodar, Centre de santé Sokone, Fatick, Diofior, Niakhar) ont été dotées de ces équipements.

Au terme de l'année 4, 20 structures/21 ciblées ont bénéficié de mobilier et matériel informatique. Le BCA de Koungheul sera équipé durant l'année 5.

Le CCA de Kaolack, par exemple, a offert l'opportunité aux adolescent.es/jeunes et aux leaders religieux de bénéficier d'une formation informatique afin de mieux utiliser un ordinateur et d'accéder facilement à une documentation sur internet. Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité dans la disponibilité d'une information de qualité sur la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) des adolescent.es/jeunes, l'ONG **Viamo** en collaboration avec le ministère de la Jeunesse a fait basculer le contenu de la ligne GINDIMA 200365 vers une ligne gratuite 200201, comme convenu en début de collaboration.

Les centres et espaces ados/jeunes ont déroulé 37 sessions de formation qui ont touché 960 adolescent.es et jeunes dont 200 pairs éducateurs/éducatrices (133 filles et 67 garçons), 610 filles membres de clubs de jeunes filles et 150 jeunes filles en situation de handicap dans les trois régions. Cependant, le retard dans la formation du personnel concerne la formation des prestataires car juste trois sessions de formation ont été réalisées avec 92 prestataires (sage-femmes et infirmier.es) au profit des districts de Nioro (60) et de Malem Hodar (32), alors que les besoins existent. Malgré de multiples relances, seuls ces deux districts ont soumis des requêtes.

Le suivi scientifique, assuré par nos partenaires académiques belges et sénégalais et encadré par Enabel, est en cours avec l'élaboration des drafts des articles scientifiques qui seront soumis à diverses revues scientifiques pour publication.

A la suite de l'atelier de co-création du contenu de la campagne « **Wóolu naa la ci** » tenu l'année dernière avec les acteurs et les secteurs ministériels, l'Ambassadeur du Royaume de Belgique a reçu en décembre 2022 les invités de la cérémonie de lancement officiel de la campagne qui a été portée par le ministère de la Santé et de l'Action Sociale, en collaboration avec le ministère de la Jeunesse et le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants. La forte présence de la société civile et des ambassadeurs de la campagne (bénéficiaires directs, artistes, personnalités publiques, influenceurs, ...) ont également contribué à la réussite de cette cérémonie qui a lancé le démarrage de la diffusion médiatique et digitale des contenus (hymne, spots) de cette campagne. En renforcement, un film documentaire sur les thématiques SRAJ, y compris les VBG a été diffusé en avant-première au cinéma et devra être mis à l'échelle dans nos trois régions d'intervention dans le premier semestre de l'an 5. Cette campagne a permis de toucher *plus de deux millions de personnes* à travers les différents réseaux sociaux et, pour les médias classiques, 69 spots et 15 diffusions de clips sont passés à la télé et 644 diffusions de spots dans les radios au niveau des 3 régions.

Performance de l'output 2

L'an quatre de la mise en œuvre du portefeuille bilatéral a permis de réaliser un ensemble d'activités, de finaliser tout en entamant de grands travaux et, surtout, d'avancer dans la matérialisation de nombreuses initiatives.

Les résultats de l'étude socio-anthropologique sur les violences faites aux femmes et aux filles dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine ont été partagés avec toutes les parties-prenantes et validés par ces dernières. Dans la même logique, les comités de pilotage régionaux et les groupes de travail multisectoriels des régions de Fatick et de Kaffrine ont été mis en place sous l'égide des gouverneurs de régions. Ces deux entités vont accompagner le développement et le processus de mise en place des modèles de centres d'accueil unique adaptés au contexte local et aux besoins des cibles. Elles sont composées de tous les acteurs et structures impliqués dans la prise en charge (primaire, secondaire et tertiaire) des violences sexuelles et basées sur le genre. Les appels d'offre pour la construction des deux CAU sont lancés et les démarrages des travaux sont prévus au plus tard pour la fin août 2023 pour une durée d'exécution de 5 mois.

Il existe une franche collaboration entre Enabel et ses différents partenaires aussi bien du niveau central que du niveau déconcentré ce qui joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs fixés. Toutes les activités planifiées au cours de l'année 4 ont été réalisées dans les délais d'exécution initialement fixés à quelques exceptions près sur lesquelles nous allons revenir dans le tableau portant « état d'avancement des principales activités ».

Progrès des indicateurs

| Output 2 : Le droit à la protection des violences sexuelles et d'autres formes de violences basées sur le genre et à la prise en charge des victimes est renforcé | | | | | |
|--|--------------------------------|---|----------------|---------------|--------------|
| Indicateurs | Valeur de base (2019) | | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| Nombre de victimes ayant bénéficié d'une prise en charge dans le centre d'accueil unique par région | Régions administratives | | | | |
| | Fatick | 0 | 0 | 100 | 180 |
| | Kaolack | 0 | 0 | 96 | 180 |

| | | | | | |
|-----------|----------|---|---|----|----|
| et par an | Kaffrine | 0 | 0 | 24 | 48 |
|-----------|----------|---|---|----|----|

Même si en année 4 il n'y a pas encore eu de prise en charge holistique (médicale, psychosociale et/ou juridique) de victimes de VSBG, le processus de mise en place du CAU de la région de Kaolack a connu de réelles avancées durant cette période avec notamment :

- La fin de la construction des locaux du CAU de Kaolack (100% finalisé) ;
- L'installation des équipements nécessaires pour son opérationnalité (disponibles à 95%) ;
- L'élaboration en cours d'une convention de collaboration entre le MFFPE et celui de la santé et de l'action sociale (MSAS) pour la gestion et la fonctionnalité du CAU ;
- L'élaboration et l'adaptation des protocoles et outils de prise en charge (en cours).

Pour les CAU de Fatick et de Kaffrine, les appels d'offres sont lancés et le début des travaux est prévu à la mi-août pour une durée de 5 mois.

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | État d'avancement Les activités sont : | | | |
|--|---|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| 1. A0201 - Etude sur les normes et les valeurs socio-culturelles qui déterminent les violences faites aux enfants | | | | |
| ✓ Etude nationale | | X | | |
| ✓ Pilotage d'une stratégie de changement de comportement | | X | | |
| ✓ Mise en œuvre de la stratégie de changement de comportement | | X | | |
| 2. A0202 - Centre d'accueil unique pour la prise en charge des victimes | | | | |
| ✓ Développement du modèle | | X | | |
| ✓ Mise en place du modèle | | X | | |
| ✓ Aménagement et équipement | | | X | |
| ✓ Suivi scientifique et capitalisation | | X | | |
| 3. A0203- Prise en charge juridique | | | | |
| ✓ Sensibilisation sur les droits des femmes et des enfants à base communautaire | | X | | |
| ✓ Formation de la police et de la justice | | X | | |
| ✓ Développement et mise en place d'un système d'appui juridique | | X | | |
| ✓ Suivi scientifique et capitalisation | | X | | |

Analyse des progrès réalisés

L'étude socio-anthropologique sur les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine a été définitivement close avec l'élaboration du rapport final et la présentation des résultats finaux à toutes les parties-prenantes par les chercheurs des différentes institutions impliquées dans la recherche-action. L'occasion a été saisie pour installer, notamment à Fatick et à Kaffrine, les comités de pilotage régionaux et les groupes de travail multisectoriels sur les violences sexuelles et basées sur le genre. Conformément à l'accord spécifique de coopération (ASC) signé entre Enabel et les

institutions académiques belges et sénégalaises, l'Université de Gand et le CEFOREP travaillent sur l'élaboration des modules de formation et des protocoles et outils de prise en charge des victimes.

Dans l'optique de l'ouverture imminente des CAU, notamment celui de Kaolack, une mission d'étude en Belgique a été effectuée du 30 avril au 07 mai 2023 avec la visite de deux centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) à Bruxelles et à Gand et du Family Justice Center d'Anvers. D'importantes rencontres ont été tenues avec la Police intégrée belge, l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le Centre International de Santé Reproductive (ICHR) de l'Université de Gand. La visite d'étude en Belgique, effectuée aussi avec des cadres du MFFPE, du MSAS et du CEFOREP, a été riche en termes d'informations, de bonnes pratiques à capitaliser et de leçons apprises à consolider (cf. rapport de mission pour plus de détails).

Pour les CAU de Fatick et de Kaffrine, les plans sont validés, les appels d'offres lancés et le démarrage des travaux de construction est prévu au cours du mois d'août pour un délai d'exécution de 5 à 6 mois. Il faut signaler toutefois qu'un léger retard est noté dans l'ouverture du CAU de Kaolack dû à des problèmes de procédures entre les deux principaux ministères concernés (MSAS et MFFPE). Cependant, les rencontres avec le comité de pilotage et les groupes de travail multisectoriels se tiennent à chaque fois que de besoin.

Par ailleurs, de nombreuses activités de sensibilisation, d'information et de communication liées aux violences faites aux filles et aux femmes ont été réalisées avec les différents partenaires de mise en œuvre aussi bien du niveau central que du niveau déconcentré. Ces activités entrent dans le cadre du pilotage de la stratégie pour un changement de comportement. En synergie avec le résultat 1, il est prévu de mener une campagne de sensibilisation de masse dans les trois régions d'intervention sur les deux thématiques dans une dynamique de continuité de la campagne « wólu naa la ci ».

Comme à l'accoutumée depuis 2020 et, par le biais de la Direction de la famille et de la protection des groupes vulnérables du MFFPE, Enabel a appuyé la célébration de la journée internationale « Tolérance Zéro MGF » célébrée le 06 février 2023 à Keur Simbaré dans la région de Thiès. Dans le même registre, un appui a été apporté respectivement à la célébration de la journée internationale de la fille du 12 au 14 octobre 2022 dans la région Kaffrine, mais aussi à l'organisation de la journée internationale des droits de la femme le 08 mars 2023 avec un focus sur l'accès des femmes et des filles au numérique. La prise en charge financière de l'évaluation finale du plan d'action national pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains pour le compte toujours du MFFPE est également à mettre à profit pour le compte du résultat 2 de l'Intervention 3.

Dans la continuité de ces activités, une quinzaine de sessions de formation, de sensibilisation et de renforcement de capacités des acteurs ont été réalisées dans les trois régions d'intervention par les partenaires de mise en œuvre en sus de celles déjà exécutées au cours des années passées. Elles concernent essentiellement la lutte contre les MGF/Excision, les conséquences néfastes des mariages et grossesses précoces, la vulgarisation de la loi criminalisant le viol et la pédophilie entre autres thématiques. Ces activités ont permis de toucher tous les acteurs et toutes les couches allant des institutionnels aux acteurs communautaires en passant par les autorités administratives et religieuses locales.

Pour sa première année en tant que membre du comité départemental pour la protection des enfants, l'intervention dans le cadre du Résultat 2 a appuyé l'atelier d'élaboration du plan d'action annuel dudit comité et s'est bien positionné pour appuyer certaines activités

en rapport avec ses axes d'intervention concernant notamment les ateliers d'élaboration et de finalisation des outils de détection et de signalement des cas de violence. Ces diverses activités concourent à l'atteinte des objectifs visés avec une bonne implication de toutes les parties-prenantes dans les différentes étapes de la mise en œuvre des activités. L'approche inclusive d'Enabel est un élément fortement apprécié par les divers partenaires ce qui est un atout certain.

Le suivi scientifique et la capitalisation se poursuivent avec l'université de Gand qui travaillent sur les protocoles et autres outils de prise en charge des violences sexuelles. Une quatrième mission de terrains des universitaires belges est prévue vers la fin du mois de septembre avec un focus sur la formation de tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des victimes pour le compte du CAU de Kaolack.

Performance de l'output 3

La mise en œuvre des activités figurant dans les conventions de subsides mais aussi hors celles-ci a contribué à l'atteinte des objectifs de l'intervention 3. Les activités phares ci-dessous sont exécutés ou en cours d'exécution :

- La formation des prestataires sur la planification familiale ;
- La formation des prestataires de santé sur les SONUB ;
- La formation des médecins chef de district en santé publique, d'infirmiers et sages femmes en anesthésie réanimation, des sage-femmes sur l'échographie obstétricale et des gynécologues des hôpitaux au DIU d'endoscopie et au DU de colposcopie (en collaboration / synergie avec le pilier 3 du PB) ;
- La formation des prestataires sur le dépistage et le traitement des lésions précancéreuses du col de l'utérus ;
- Le coaching des prestataires de santé, de la supervision, du suivi post formation des prestataires de santé et de la tenue des revues de performances au cours desquelles les indicateurs de performances sont analysés ;

D'autres actions sont menées dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de travail des prestataires de soins, de la prévention et du financement de soins. Il s'agit notamment de :

- L'achat d'équipements en lien avec la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, mais aussi ceux destinés à la lutte contre les lésions précancéreuses du col de l'utérus ;
- La réhabilitation de la maternité du centre de santé de Guinguinéo ;
- La digitalisation complète du Système d'Information Hospitalier (SIH) du centre de santé de Sokone ;
- Du financement de l'enrôlement des femmes enceintes dans le système assurantiel sénégalais (UDAM de Koungeul et Foundiougne) ;
- Du financement de la campagne « Octobre rose » de la lutte contre le cancer du col de l'utérus pour les 3 régions ;
- Du financement de la caravane national de prise en charge des lésions précancéreuses du col de l'utérus organisé par la société sénégalaise de colposcopie et de pathologie liées au papillomavirus ;
- Des travaux d'assainissement du centre de santé de Sokone.

Progrès des indicateurs

Output 3 : Le droit d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive est renforcé

| Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée | | | | | |
|--|--------------------------------|-------|----------------|---------------|--------------|
| Indicateurs | Valeur de base (2019) | | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| Pourcentage de césariennes | Régions administratives | | | | |
| | Fatick | 2,5% | ND | 5,5% | 7% |
| | Kaolack | 3,11% | ND | 8% | 9% |
| | Kaffrine | 4,06% | ND | 6% | 6,5% |
| | Districts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 0% | ND | 5% | 6% |
| | Sokone | 0,41% | ND | 8% | 10% |
| | Kaolack | 9% | ND | 14% | 15% |
| | Kaffrine | 11% | ND | 14% | 15% |
| | Koungheul | 0,69% | ND | 2% | 3% |

NB : Données année 2022 non disponibles pour renseigner les valeurs obtenues en année 4 de mise en œuvre.

| Output 3 : Le droit d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive est renforcé | | | | |
|---|----------------|-----------------------|-----------------------------------|--------------|
| Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée | | | | |
| Indicateurs | District | Valeur de base (2019) | Valeur année 4 (Trimestre 2/2022) | Cible finale |
| Taux de rupture de la contraception d'urgence | DS Foundiougne | 100% | 63,63% | 50% |
| | DS Passy | 23% | 37,5% | 15% |
| | DS Sokone | 0% | ND | 0% |
| | DS Kaolack | 26,66% | 31% | 0% |
| | DS Ndoffane | 28,57% | 28,57% | 25% |
| | DS Guinguinéo | 100% | 100% | 48% |
| | DS Birkelane | 47,6% | 16% | 20% |
| | DS Kaffrine | 0% | 7% | 1% |
| | DS Koungheul | 100% | 100% | 20% |
| | DS Malem Hodar | 50% | 65% | 10% |
| Taux de rupture Amoxiciline 250mg comp disp | DS Foundiougne | ND | 0% | 20% |
| | DS Passy | ND | 0% | 100% |
| | DS Sokone | 0% | 100% | 0% |
| | DS Kaolack | 14% | 06,66% | 0% |
| | DS Ndoffane | 0% | 14,28% | 0% |
| | DS Guinguinéo | 58% | 100% | 38% |
| | DS Birkelane | 100% | 47,6% | 20% |
| | DS Kaffrine | 0% | 17% | 1% |
| | DS Koungheul | 0% | 30% | 0% |
| | DS Malem Hodar | 20% | 20% | 10% |
| Indicateurs | District | Valeur de base (2019) | Valeur année 4 (Trimestre 2/2022) | Cible finale |
| Taux de rupture Dexametasonne 4mg Amp inj | DS Foundiougne | 100% | 27,27% | 20% |
| | DS Passy | 23% | 12,5% | 15% |
| | DS Sokone | 50% | 37% | 0% |
| | DS Kaolack | 31% | 26,66% | 0% |
| | DS Ndoffane | 100% | 28,57% | 25% |
| | DS Guinguinéo | 0% | 100% | 0% |
| | DS Birkelane | 21% | 10,52% | 5% |
| | DS Kaffrine | 77% | 30% | 1% |
| | DS Koungheul | 0% | 46,66% | 0% |
| | DS Malem Hodar | 100% | 25% | 10% |
| Taux de rupture Gluconate de calcium 100mg/ml amp 10ml | DS Foundiougne | 100% | 90% | 10% |
| | DS Passy | 30,7% | 100% | 20% |

| | | | | |
|---|-----------------|----------------------------------|---|---------------------|
| | DS Sokone | 0% | 100% | 0% |
| | DS Kaolack | 45% | 26,66% | 0% |
| | DS Ndoffane | 0% | ND | 0% |
| | DS Guinguinéo | 31% | 40% | 25% |
| | DS Birkelane | 0% | 58% | 0% |
| | DS Kaffrine | 0% | 30% | 1% |
| | DS Koungheul | 0% | 100% | 0% |
| | DS Malem Hodar | 0% | 0% | 10% |
| Taux de rupture Implant (Jadelle/Implanon classique) | DS Foundiougne | 0% | 0% | 5% |
| | DS Passy | 23% | 12,5% | 15% |
| | DS Sokone | 8,3% | 18,5% | 0% |
| | DS Kaolack | 14% | 06,66% | 0% |
| | DS Ndoffane | 0% | 0% | 0% |
| | DS Guinguinéo | 16% | 0% | 10% |
| | DS Birkelane | 0% | 0% | 0% |
| | DS Kaffrine | 47% | 0% | 2% |
| | DS Koungheul | 35,71% | 0% | 0% |
| | DS Malem Hodar | 0% | 0% | 100% |
| Taux de rupture Nicardipine 10 mg/ 10 ml Amp inj | DS Foundiougne | 100% | 18% | 10% |
| | DS Passy | 38,4% | 25% | 20% |
| | DS Sokone | 8,2% | 11% | 0% |
| | DS Kaolack | 38% | 13,33% | 0% |
| | DS Ndoffane | 52% | 09,52% | 25% |
| | DS Guinguinéo | ND | 0% | 10% |
| | DS Birkelane | 73,6% | 31,57% | 10% |
| | DS Kaffrine | 100% | 3% | 1% |
| | DS Koungheul | 0% | 13,33% | 0% |
| | DS Malem Hodar | 100% | 0% | 10% |
| Taux de rupture Nicardipine Comp 20mg | DS Foundiougne | 100% | 63% | 10% |
| | DS Passy | 30,7% | 25% | 25% |
| | DS Sokone | 9,6% | 0% | 0% |
| | DS Kaolack | 31% | 20% | 0% |
| | DS Ndoffane | 100% | ND | 25% |
| | DS Guinguinéo | ND | 100% | 20% |
| | DS Birkelane | 0% | 26,32% | 10% |
| | DS Kaffrine | 0% | 27% | 1% |
| | DS Koungheul | 0% | 30% | 0% |
| | DS Malem Hodar | 0% | 10% | 10% |
| Taux de rupture Ocytocine 5UI inj | DS Foundiougne | 0% | 18% | 0% |
| | DS Passy | 23% | 0% | 15% |
| | DS Sokone | 50% | 0% | 0% |
| | DS Kaolack | 45% | 26,66% | 0% |
| | DS Ndoffane | 10% | 0% | 25% |
| | DS Guinguinéo | 72% | 0% | 60% |
| | DS Birkelane | 63,1% | 4% | 0% |
| | DS Kaffrine | 23% | 3% | 0% |
| | DS Koungheul | 28% | 3,33% | 0% |
| | DS Malem Hodar | 100% | 0% | 10% |
| Indicateurs | District | Valeur de base (2019) | Valeur année 4(Trimestre 2/2022) | Cible finale |
| Taux de rupture Misoprostol 200 µg cp | DS Foundiougne | 100% | 36% | 30% |
| | DS Passy | 23% | 26% | 15% |
| | DS Sokone | 41,7% | 66% | 0% |
| | DS Kaolack | 38% | 26,66% | 0% |
| | DS Ndoffane | 30% | 23,80% | 0% |
| | DS Guinguinéo | 56% | 0% | 50% |
| | DS Birkelane | 100% | 36,84% | 20% |
| | DS Kaffrine | 73% | 30% | 1% |
| | DS Koungheul | 50% | 50% | 0% |
| | DS Malem Hodar | 100% | 15% | 10% |
| Taux de rupture Vitamine K1 10mg amp inj ou buvable | DS Foundiougne | 0% | 9% | 15% |
| | DS Passy | 7,6% | 6,2% | 5% |

| | | | | |
|--|----------------|--------|--------|-----|
| | DS Sokone | 100% | 0% | 0% |
| | DS Kaolack | 31% | 06,66% | 0% |
| | DS Ndoffane | 0% | 4,76% | 0% |
| | DS Guinguinéo | 80% | 0% | 60% |
| | DS Birkelane | 5,26% | 5,26% | 0% |
| | DS Kaffrine | 43% | 0% | 0% |
| | DS Koungheul | 0% | 0% | 0% |
| | DS Malem Hodar | 10% | 0% | 10% |
| Taux de rupture Sulfate de magnésium injectable 15-20% | DS Foundiougne | 27,2% | 18% | 10% |
| | DS Passy | 15,3% | 0% | 10% |
| | DS Sokone | 29,2% | 0% | 0% |
| | DS Kaolack | 45% | 0% | 0% |
| | DS Ndoffane | 0% | 0% | 0% |
| | DS Guinguinéo | 40% | 0% | 30% |
| | DS Birkelane | 47,3% | 42,10% | 0% |
| | DS Kaffrine | 10% | 13% | 0% |
| | DS Koungheul | 0% | 6,66% | 0% |
| | DS Malem Hodar | 60% | 10% | 10% |
| Taux de rupture Ampicilline 1g injectable | DS Foundiougne | 0% | 45% | 10% |
| | DS Passy | 30% | 25% | 20% |
| | DS Sokone | 0% | 0% | 0% |
| | DS Kaolack | 62% | 20% | 0% |
| | DS Ndoffane | ND | 14,28% | 0% |
| | DS Guinguinéo | ND | 40% | 10% |
| | DS Birkelane | ND | 42,10% | 0% |
| | DS Kaffrine | ND | 23% | 1% |
| | DS Koungheul | ND | 56,66% | 50% |
| DS Malem Hodar | ND | 25% | 10% | |
| Taux de rupture de Sayana Press | DS Foundiougne | 100% | 18,18% | 20% |
| | DS Passy | 40,5% | 18,7% | 30% |
| | DS Sokone | 8,2% | 18,5% | 0% |
| | DS Kaolack | 17% | 10,34% | 0% |
| | DS Ndoffane | 25% | 13,33% | 25% |
| | DS Guinguinéo | 23% | 0% | 5% |
| | DS Birkelane | 25% | 5,26% | 0% |
| | DS Kaffrine | 63% | 17% | 30% |
| | DS Koungheul | 19,72% | 0% | 0% |
| DS Malem Hodar | 10% | 0% | 0% | |
| Taux de rupture de Dépo Provéra | DS Foundiougne | 100% | 9% | 20% |
| | DS Passy | 62,2% | 12,5% | 40% |
| | DS Sokone | 9,6% | 7% | 0% |
| | DS Kaolack | 28% | 06,66% | 0% |
| | DS Ndoffane | 10% | 0% | 30% |
| | DS Guinguinéo | 23% | 0% | 5% |
| | DS Birkelane | 0% | 0% | 0% |
| | DS Kaffrine | 67% | 0% | 30% |
| | DS Koungheul | 12,3% | 0% | 0% |
| DS Malem Hodar | 10% | 0% | 0% | |

Output 3 : Le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré

Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée

| Indicateurs | Valeur de base (2019) | | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
|---|--------------------------------|-----|----------------|---------------|--------------|
| Pourcentage de prestataires des structures sanitaires formés dans l'approche de l'Identification Systématique des Besoins de la Cliente en PF (ISBC/PF ou PF proactive) | Régions administratives | | | | |
| | Fatick | 0% | ND | 100% | 100% |
| | Kaolack | 0% | ND | 70% | 80% |
| | Kaffrine | 45% | ND | 85% | 100% |
| | Districts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 0% | ND | 100% | 100% |
| | Passy | 0% | ND | 90% | 100% |
| | Sokone | 0% | ND | 100% | 100% |

| | | | | | |
|---|--------------------------------|-----|----|---------------------------------------|-------|
| | Kaolack | 0% | ND | 60% | 80% |
| | Ndoffane | 0% | ND | 90% | 100% |
| | Guinguinéo | 0% | ND | 85% | 95% |
| | Birkelane | 36% | ND | 90% | 100% |
| | Kaffrine | 47% | ND | 90% | 100% |
| | Koungheul | 48% | ND | 90% | 100% |
| | Malem Hodar | 52% | ND | 90% | 100% |
| Nombre de centres de santé avec un système comptable et de gestion du stock de médicaments digitalisé fonctionnel | 0 | 1 | - | 5 (pour toute la zone d'intervention) | |
| Pourcentage des formations sanitaires prises en compte dans le plan de formation continue en SONU | Régions administratives | | | | |
| | Fatick | 0% | ND | 37% | 37% |
| | Kaolack | 18% | ND | 60% | 70% |
| | Kaffrine | 0% | ND | 50% | 70% |
| | Distriicts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 0% | ND | 100% | 100% |
| | Passy | 0% | ND | 45% | 50% |
| | Sokone | 0% | ND | 100% | 100% |
| | Kaolack | 0% | ND | 70% | 70% |
| | Ndoffane | 0% | ND | 100% | 100% |
| | Guinguinéo | 0% | ND | 70 % | 100 % |
| | Birkelane | 0% | ND | 85% | 100% |
| | Kaffrine | 0% | ND | 60% | 70% |
| | Koungheul | 0% | ND | 40% | 60% |
| | Malem Hodar | 0% | ND | 100% | 100% |

NB : "ND" : données de l'année 2022 non disponibles

| Indicateurs | Valeur de base (2021) | | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
|--|------------------------------|-------|----------------|---------------|--------------|
| Taux de dépistage des femmes de 30 à 69 ans pour les lésions précancéreuses du col de l'utérus | Distriicts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 1,48% | 0,3% | 4% | 5% |
| | Passy | 1,1% | 1,3% | 1,2% | 5% |
| | Sokone | 5% | 3,8% | 5% | 8% |
| | Kaolack | 0% | 0,7% | 5% | 10% |
| | Ndoffane | 0% | 1,4% | 5% | 15% |
| | Guinguinéo | 0% | 2,1% | 5% | 10% |
| | Birkelane | 1,05% | 2,3% | 3% | 5% |
| | Kaffrine | 1,08% | 3,7% | 5% | 7% |
| | Koungheul | 4,61% | 5,9% | 7% | 10% |
| | Malem Hodar | 0% | 1,9% | 10% | 15% |

| Indicateurs | Valeur de base (2021) | | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
|---|------------------------------|--------|----------------|---------------|--------------|
| Taux de traitement des femmes de 30 à 69 ans présentant des lésions précancéreuses du col de l'utérus | Distriicts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 75% | 0% | 80% | 85% |
| | Passy | 0% | 0% | 0% | 100% |
| | Sokone | 75% | 0% | 80% | 90% |
| | Kaolack | 61,90% | 38,6% | 80% | 90% |
| | Ndoffane | 0% | 0% | 50% | 100% |
| | Guinguinéo | 0% | 0% | 50% | 100% |
| | Birkelane | 0% | 83,33% | 50% | 70% |
| | Kaffrine | 42,8% | 19,32% | 45% | 50% |
| | Koungheul | 63,63% | 75% | 100% | 100% |
| | Malem Hodar | 0% | 0% | 50% | 100% |

NB Valeur année 4 = données de l'année 2022

| Output 3 : Le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré | | | | |
|---|-------------------------|----------------------------------|---------------|--------------|
| Sous-résultat 3B : L'accessibilité géographique des soins reproductifs est renforcée | | | | |
| Indicateurs | Valeur de base (2019) | Valeur année 4 (Semestre 1/2022) | Cible année 4 | Cible finale |
| Taux d'achèvement CPN | Régions administratives | | | |

| | | | | | |
|---|--------------------------------|--------|---|----------------------|---------------------------------------|
| | Fatick | 66,88% | ND | 72% | 75% |
| | Kaolack | 60% | ND | 62% | 65% |
| | Kaffrine | 55,09% | ND | 58% | 61% |
| | Districts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 81,58% | ND | 83% | 86% |
| | Passy | 63,5% | ND | 65% | 70% |
| | Sokone | 62% | ND | 65% | 70% |
| | Kaolack | 49,74% | ND | 55% | 60% |
| | Ndoffane | 65,59% | ND | 68% | 72% |
| | Guinguinéo | 60% | ND | 62 % | 70 % |
| | Birkelane | 58,01% | ND | 66% | 72% |
| | Kaffrine | 52% | ND | 62% | 65% |
| | Koungheul | 60,26% | ND | 65% | 75% |
| | Malem Hodar | 46% | ND | 60% | 80% |
| | Régions administratives | | | | |
| Pourcentage des nouveau-nés ayant bénéficié du paquet de soins immédiats à la naissance | Fatick | 98% | 87% | 99% | 100% |
| | Kaolack | 89% | 95,4% | 93% | 95% |
| | Kaffrine | 87,72% | 94,8% | 90% | 91% |
| Indicateurs | Valeur de base (2019) | | Valeur année 4 (Semestre 1/2022) | Cible année 4 | Cible finale |
| | Districts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 94% | 96,7% | 100% | 100% |
| | Passy | 86,4% | 95,6% | 100% | 100% |
| | Sokone | 81% | 91,0% | 90% | 95% |
| | Kaolack | 79,43% | 85,3% | 90% | 95% |
| | Ndoffane | 91,22% | 91,8% | 94% | 95% |
| | Guinguinéo | 87,34% | 91,0% | 92 % | 95% |
| | Birkelane | 86,5% | 94,0% | 93% | 95,5% |
| | Kaffrine | 98% | 88,1% | 99% | 100% |
| | Koungheul | 81,77% | 96,2% | 95% | 100% |
| | Malem Hodar | 77% | 93,5% | 95% | 100% |
| | Districts sanitaires | | | | |
| | Foundiougne | 179 | ND | 195 | 200 |
| | Passy | 172 | ND | 165 | 160 |
| | Sokone | 824 | ND | 750 | 750 |
| | Kaolack | 1050 | ND | 1100 | 1120 |
| | Ndoffane | 471 | ND | 621 | 671 |
| | Guinguinéo | 283 | ND | 310 | 320 |
| | Birkelane | 1142 | ND | 1268 | 1310 |
| | Kaffrine | 1152 | ND | 1852 | 1952 |
| | Koungheul | 1031 | ND | 700 | 600 |
| | Malem Hodar | 719 | ND | 900 | 950 |
| Indicateurs | Valeur de base (2019) | | Valeur année 4²⁸ | Cible année 4 | Cible finale |
| Nombre de points de transfusion sanguine opérationnels | 0 | | 5 | 7 | 7 (pour toute la zone d'intervention) |
| Nombre de patients ayant bénéficié d'une prise en charge par téléconsultation à Sokone | 0 | | 0 | 0 | 50 |

Output 3 : Le droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré

Sous-résultat 3C : Les femmes enceintes sont protégées contre les dépenses catastrophiques de santé

| Indicateurs | Valeur de base (2019) | | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
|-----------------------|-----------------------------|-----|----------------|---------------|--------------|
| | Districts sanitaires | | | | |
| Pourcentage de femmes | Foundiougne | 26% | 71% | ND | 100% |

²⁸ Valeur obtenue au 14/07/2023

| | | | | | |
|---|-----------------------------|------------|------------|----|------|
| enceintes ciblées par an protégées des dépenses catastrophiques de santé | Passy | 58% | 71% | ND | 100% |
| | Sokone | 56% | 71% | ND | 100% |
| | Koungheul | 61% | 120% | ND | 100% |
| Département Foundiougne | | | | | |
| | Districts sanitaires | | | | |
| Montant des prestations prises en charge par l'UDAM au profit des femmes enceintes ciblées par année par l'intervention | DS Foundiougne | 3 344 500 | 15 931 000 | ND | ND |
| | DS Passy | 30 264 500 | 55 00 6000 | ND | ND |
| | DS Sokone | 47 537 500 | 95 959 000 | ND | ND |
| | OFFICINES PRIVEES | 3 202 243 | 2 285 037 | ND | ND |
| | EPS Kaolack/Fatick | 1 398 713 | 10 819 040 | ND | ND |
| Département Koungheul | | | | | |
| | Centre de santé | 27 295 975 | 81 713 150 | ND | ND |
| | Postes de santé | 22 579 000 | 64 353 686 | ND | ND |
| | Hôpitaux régionaux | 1 887 598 | 3 882 750 | ND | ND |
| | Pharmacies privées | 17 642 403 | 39 796 126 | ND | ND |

NB : Valeurs année 4 correspondent à des données de l'année 2022

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|---|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| 1. A030101 - Renforcement de la gestion de médicaments dans les formations sanitaires de la zone d'intervention | | X | | |
| 2. A030102 - Formation complémentaire en SONU | | X | | |
| 3. A030103 - Renforcement de la qualité de l'offre de soins reproductifs | | X | | |
| 4. A030104 - Introduction de l'approche de « l'offre de PF pro-active » | | X | | |
| 5. A030105 - Renforcement des droits du patient dans le domaine de la SR et la gestion de plaintes | | | X | |
| 6. A030106 - Suivi scientifique et capitalisation | | | X | |
| 7. A030201 - Un système d'ambulance est mis en place et devient politique nationale | | X | | |
| 8. A030202 - Rendre fonctionnel le bloc opératoire de Sokone | | X | | |
| 9. A030203 - Rendre fonctionnel les services de la santé de reproduction du CS Guinguinéo | | X | | |
| 10. A030204 - Augmenter les points de transfusion sanguine | | X | | |
| 11. A030205 - Appuyer la digitalisation des formations sanitaires | | X | | |
| 12. A030301 - Identifier et enrôler les femmes enceintes dans le système assurantiel sénégalais | | X | | |

Analyse des progrès réalisés

Comme précisé plus haut, une situation de grève perlée a prévalu durant l'année 2022, surtout au second semestre, aboutissant à la rétention des données sanitaires par le personnel de santé. Les données des indicateurs commentés ici proviennent du premier semestre 2022, sauf pour les indicateurs spécifiques à l'intervention, dont les valeurs sont celles obtenues au terme de l'année 4, c'est-à-dire au 14/07/2023.

La situation de rétention de l'information sanitaire par le personnel de santé n'a pas permis d'avoir un aperçu de l'évolution du **taux de césarienne** dans la zone d'intervention.

Cependant des actions sont faites ou en cours dans le sens d'améliorer la pratique de la césarienne dans la zone centre.

Les ruptures en **médicaments et produits essentiels** destinés à la santé de la mère et de l'enfant sont prégnantes dans toutes les structures et constituent un handicap dans l'amélioration de la qualité des soins offert à la cible visée. Pour les médicaments de la mère, les structures de santé ont connu des ruptures sur les deux formes de nicardipine (comprimé et injectable) variant entre 32 et 100%. Concernant le misoprostol et le gluconate de calcium les ruptures touchent entre 15 et 100% des structures de santé. Les structures de santé ont des ruptures en ocytocine et en sulfate de magnésium moins importantes (10 à 27%). Les ruptures d'ampicilline injectable concernent environ 57% des structures de santé. Les médicaments et produits essentiels pour la prise en charge du nouveau-né (dexaméthasone injectable et vitamine K1 injectable) ont connu aussi des ruptures dans les structures de santé mais de moindre envergure, variant entre 7 et 10%. Pour ce qui est des produits contraceptifs, les ruptures ont porté sur les produits suivants : contraception d'urgence, Sayana press avec environ 7 à 100% des structures de santé qui sont concernées. Cette persistance des ruptures en **médicaments et produits essentiels** s'explique par des retards dans l'approvisionnement de la part de la PNA (niveau national) et par des insuffisances dans la gestion des stocks de médicaments sur toute la pyramide sanitaire.

Depuis le second semestre de l'année 2022, les données sanitaires ne sont pas collectées par le personnel de santé qui est en grève. Cette situation ne permet pas d'avoir un aperçu de l'évolution des deux indicateurs suivants qui sont suivi annuellement : *pourcentage de prestataires des structures sanitaires formés dans l'approche ISBC/PF* et *pourcentage des formations sanitaires prises en compte dans le plan de formation continue en SONU*. Cependant des actions sont faites à travers la mise en œuvre des conventions de subsides par les régions de Fatick, Kaffrine et Kaolack.

La même situation prévaut concernant la surveillance de la grossesse à travers l'indicateur « taux d'achèvement en consultation prénatale (CPN) ». Même si l'information n'est pas disponible, un rôle important est joué par les *bajenù gox* dans la recherche active et la relance des irrégulières aux consultations prénatales.

Au terme de l'année 4, seul le centre de santé de Sokone dispose d'un système comptable et de gestion du stock de médicaments digitalisé fonctionnel. Pour le moment ce système prend en charge la digitalisation du dossier patient, la facturation des patients, la gestion des stocks au niveau de la pharmacie du centre de santé et le rapportage.

Les nouveau-nés bénéficient du paquet de soins immédiats à la naissance (mise au sein précoce, maintien de la température, soins du cordon, administration de collyre et de la vitamine K1) pour un peu plus de 9 d'entre eux sur dix. On observe qu'environ 93% des structures de santé n'ont pas connu de rupture de la vitamine K1, essentiel dans ce paquet de soins immédiats.

Les données des évacuations sanitaires concernant l'année 2022 ne sont pas disponibles au vu du contexte délétère dans le secteur : rétention d'information sanitaire. Cependant des actions telle que la formation des prestataires de santé sur les soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base (SONUB) et la mise à disposition d'équipements médicaux ont certainement eu une incidence sur la diminution du nombre d'évacuations sanitaires (*en général liées aux urgences obstétricales*).

Cinq (05) points de transfusion sanguine sont renforcés (formation du personnel et équipements de laboratoire) au terme de l'année 4 et sont actuellement opérationnels. Un suivi post formation de ces points de transfusion est effectif.

Introduit en 2021, dans le cadre de la lutte contre le cancer du col de l'utérus, le dépistage et le traitement des lésions précancéreuses du col de l'utérus évoluent timidement²⁹. Les objectifs fixés ne sont pas atteints en 2022. Le dépistage en routine des lésions précancéreuses n'est pas encore totalement effectif. Ainsi, aucun District Sanitaire (DS) n'a atteint les valeurs cibles concernant le taux de dépistage des femmes de 30 à 69 ans pour les lésions précancéreuses du col de l'utérus. Ces taux varient de 0,3% à Foundiougne à 5,9% à Koungheul. Le traitement des lésions précancéreuses dépistées est encore faible, malgré la disponibilité de l'appareil de thermocoagulation dans la plupart des centres de santé. Au niveau de 6 DS (Foundiougne, Passy, Sokone, Ndoffane, Guinguinéo et Malem Hodar) les patientes de 30 à 69 ans présentant des lésions précancéreuses du col de l'utérus n'ont pas bénéficié de traitement. A Passy et Ndoffane cela est lié au manque de formation du personnel sur le dépistage et la prise en charge des lésions précancéreuses d'où la nécessité impérieuse de la formation dans ces 2 districts. Pour les autres districts, un manque de mise à jour de la formation à l'utilisation de l'appareil de thermocoagulation est évoqué. D'où la nécessité d'un accompagnement pour l'utilisation effective de l'équipement mis à la disposition des prestataires qui sera réalisé dès le début du 1^{er} semestre de l'An 5. Depuis la signature du marché public entre les deux UDAM et Enabel, le pourcentage de femmes enceintes par an protégées contre les dépenses catastrophiques de santé évolue de manière favorable, comparé aux données de base. Le financement des structures de santé à travers le paiement des prestations utilisées par les femmes enceintes (épisode grossesse) a doublé pour les deux UDAM passant respectivement de 69 404 976 à 189 745 712 F CFA pour Koungheul et de 85 747 456 à 180 000 077 F CFA pour Foundiougne). Enfin, l'UDAM de Koungheul a bénéficié d'un avenant au marché public afin d'enrôler davantage de femmes enceintes ou en post partum.

²⁹ Les données sont incomplètes pour l'année 2022 surtout le second semestre où les taux de complétudes sont de 0 à 8%.

Performance de l'intervention 4/ Pilier 3

Performance de l'output 1

Progrès des indicateurs

| Output 1 : Les compétences des ressources humaines des acteurs du Portefeuille sont renforcées | | | | | | |
|---|--|---------------------------|----------------|----------------|---------------|--------------|
| Indicateurs | Valeur de base (2019) | | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| | I1_Op1 : Nombre de personnes formées (H/F) par secteur ou thématique | Entrepreneuriat et emploi | 0 | 249 | 411 | 90 |
| Santé reproductive | | 0 | 24 | 61 | - | 120 |
| Genre et numérique | | 0 | 658 | 822 | 700 | 800 |
| I2_Op1 : Pourcentage des apprenants ayant amélioré le degré de savoir et savoir- faire à la fin de la formation | 0% | | 93,2% | 93,6% | 80% | 80% |

Pour la thématique entrepreneuriat durable et emploi : 411 personnes ont été formées dont 307 Hommes et 104 Femmes, ce qui représente un taux de réalisation de 411% par rapport à la cible finale.

Concernant la thématique Santé reproductive, 61 formés, dont 9 Hommes et 52 femmes pour une valeur cible de 120, soit un pourcentage de réalisation de 50,83% par rapport à la cible. Ce taux de réalisation en année 4 se justifie par le fait que la plupart des formations du personnel de santé sont sur une longue durée et certaines formations sont encore en cours. Pour exemple, la formation en DES Santé Publique est prévue sur 4 ans, elle a démarré en 2021 et doit se terminer en 2024 et, celles sur l'Ultra sonologie (DUI Endoscopie) durent 11 mois, la fin est prévue en juillet 2024.

La recherche-action sur le genre et numérique est portée par le MCTEN. Sur une valeur cible de 800 personnes à former, 822 (dont 741 femmes et 81 hommes) ont bénéficié d'une action de formation sur le genre et le numérique, soit un taux de réalisation de 102,75%. Dans le cadre de l'exécution des programmes mis en place dans ce domaine, la dimension genre a été intégrée surtout pour celui concernant le renforcement des compétences numériques des femmes vulnérables (alphabétisation numérique de base) particulièrement réservé aux Bajenu Gox.

A l'issue des sessions de formations sur les thématiques précitées, le pourcentage des apprenants ayant amélioré leur degré de savoir et de savoir-faire est de 93,6% pour une valeur cible de 80%. Cela traduit une bonne appropriation des contenus des formations dispensées au profit des bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des activités déroulées ou en cours d'exécution en année 4.

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|--|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| Certification Lean Six Sigma des agents du BOS et écosystème | | X | | |
| Atelier de partage pour la stabilisation la validation des indicateurs genre et numérique (recrutement statisticien) | | X | | |
| Copil MENT (Formation/ Masterclass sur la conduite du changement) | | | X | |
| Application digitale de collecte de données pour les bajenu gox | | | X | |
| Transformation digitale | | | X | |
| Atelier de suivi du projet-Copil MENT | | | X | |
| Equiperment salle matériel Logistique Kaolack | | X | | |
| Inauguration de la salle Connect'Elles de Kaolack | | | X | |

| | Les activités sont : | | | |
|---|----------------------|---|--|---|
| Formation des acteurs du pilier 2 (DES Santé publique, échographie générale et obstétricale, DIU Endoscopie, compétences SOU, Anesthésie réanimation) | | X | | |
| Formation des pharmaciens sur la chaîne d'approvisionnement et la gestion des stocks | | X | | |
| Benchmark Study tour en Belgique (Post Lab. Pharma) | | | | X |

État d'avancement des principales activités (Résultat 1)

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|--|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| A1.1 : Formation des agents de l'Etat concernés par l'intervention 1, 2 & 3 | | X | | |
| A1.2 : Suivi de l'aspect genre numérique | | | X | |
| A1.3 : Formation en compétences numériques de base pour les femmes en vue de la fracture numérique (programme Senum SA) | | X | | |
| A1.5 : Bourses d'études au Sénégal | | X | | |

Dans la thématique entrepreneuriat et emploi durable, 411 bénéficiaires ont été formés au terme de l'année 4, ce qui représente le quadruple de la valeur cible finale. L'intervention a répondu à des besoins pertinents exprimés par les partenaires sur cette thématique.

Cette performance découle également des synergies qui ont été tissées avec les autres piliers du portefeuille bilatéral et d'autres organisations telles que Young Water Solution. Grâce à l'accompagnement dans la concrétisation de leurs projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, 10 jeunes entrepreneurs ont participé au forum mondial de l'eau en mars 2022. Aussi, 18 partenaires institutionnels ont participé au voyage d'étude et de partage d'expérience organisé au Burkina Faso sur le thème de l'économie verte et du numérique.

Dans cette même dynamique, 27 personnes du BOS/PSE et des partenaires de mise en œuvre du PSE (écosystème PSE) ont été renforcées en compétence sur le Management de projet (PRINCE 2) ; de même cent (100) fonctionnaires formés sur le Lean Management (Six Sigma). Enfin, 251 acteurs portuaires impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie nationale portuaire du Sénégal ont suivi les cinq (5) modules du programme sur le leadership portuaire.

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel en matière de santé de la reproduction, l'équipe du bloc opératoire de Kounghoul a été formée en Compétences SOU (Soins obstétricaux d'Urgence) ce qui a contribué à rendre opérationnel le bloc opératoire de Kounghoul et une meilleure prise en charge des accouchements et des césariennes. Aussi, les 50 sage-femmes formées en Echographie obstétricale pratiquent l'échographie en local et sont capables de faire des diagnostics précoces liés à la grossesse. Les femmes en état de grossesse peuvent bénéficier des pratiques échographiques sur place au lieu d'être référées dans d'autres structures sanitaires. Ainsi, les populations ciblées peuvent bénéficier de soins d'urgence en local. Une baisse du taux de mortalité maternelle et infantile a été ressentie, l'étude CAP et la capitalisation en cours donneront plus de visibilité sur ces résultats tant attendus.

Toujours dans la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, des formations sur l'échographie générale et l'endoscopie ont été effectuées et bouclées pour trois médecins gynécologues de l'hôpital régional de Kaolack. Cette pratique de l'échographie permet de diagnostiquer d'autres pathologies liées aussi bien à la grossesse qu'à la gastro-entérologie, les hémorragies pendant les opérations sont moindres.

A ces formations, il faut ajouter celles en santé publique des médecins chefs de district de Koungheul, Passy, Malem Hodar, Sokone et Kaffrine (5 médecins). Ces formations participent à améliorer le système de gouvernance des districts sanitaires.

Dans le domaine de la gestion des médicaments, six (6) pharmaciens de la Pharmacie Nationale d'approvisionnement (PNA) ont suivi avec succès la formation en ligne sur les achats publics et la gestion de la chaîne d'approvisionnement en santé.

Dans la lutte pour la réduction de la fracture numérique de genre, 741 femmes et 81 hommes ont été formés au terme de l'année 4. Dans le domaine des TIC, 645 *bajenu gox* ont été renforcées en compétences numériques de base en alphabétisation numérique (utilisation de l'ordinateur et du smart phone).

Concernant le genre, 24 femmes managers ont suivi une formation sur le leadership au féminin et 66 femmes formées sur l'intégration du genre dans la formulation des projets et des programmes de développement.

Pour des raisons budgétaires ou contexte Covid, les activités suivantes ont été annulées :

- La formation sur les fondamentaux de l'humain (BOS et Ecosysteme PSE) ;
- la formation sur excel avancé ;
- Le Benchmark Study tour prévu en Belgique (Post Lab Pharma) a été annulé pour des raisons de Covid19 ;
- L'activité « Immersion/partage Expériences (Ministère Industrie) - Agropoles, parcs industriels et de technologie » a été finalement prise en charge par le Pilier 1 au profit de ses acteurs, le voyage d'étude a été organisé pour les acteurs du Ministère du Développement Industriel et les collaborateurs du Pilier 1 ;
- Les formations sur la Certification QSE industrie ;
- La mise en place un module en ligne sur l'échographie obstétricale.

Performance de l'output 2

Progrès des indicateurs

| Output 2 : Les compétences managériales et opérationnelles des acteurs des zones portuaires de Kaolack, Ndakhonga et Dakar sont renforcées | | | | | |
|---|------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Indicateurs | Valeur de base (2019) | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| I1_Op2 : Nombre de cadres et de collaborateurs (H/F) des acteurs portuaires formés dans des thèmes liés à la gestion portuaire | 0 | 141 | 251 | 315 | 360 |
| I2_Op2 : Pourcentage des acteurs des zones portuaires de Kaolack, Ndakhonga et Dakar ayant amélioré leur degré de savoir et savoir-faire à la fin de la formation | 0% | 89,6% | 87% | 80% | 80% |

Le programme de formation des acteurs portuaires sur le « Leadership et la logistique portuaire » s'est terminé avec succès. A la fin du programme, 251 acteurs portuaires, membres du COPIL et du COTECH, impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Portuaire du Sénégal (SNPS) ont été formés sur tous les modules du programme, pour une valeur cible de 360 personnes, soit un taux de réalisation de 69,72%. Ce programme de formation était plus réservé aux cadres et managers portuaires qu'aux opérationnels, ce qui justifie l'écart observé par rapport à la valeur cible. Un Need assesment (évaluation des besoins) a été fait pour construire un plan de formation par domaine métier.

Au terme du programme de formation, le pourcentage des acteurs des zones portuaires ayant amélioré leur degré de savoir a été évalué à 87% pour une cible finale de 80%.

État d'avancement des principales activités (Résultat 2)

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|---|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| A2.1 : Formations des acteurs portuaires du Sine Saloum | | X | | |
| A2.2 : Echanges et partenariats Sénégal – Belgique | | X | | |

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|--|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| Mission gestion de projet – Port d'Anvers-Bruges - POAB | | X | | |
| Atelier de validation du rapport final de la SNPS | | | X | |
| Accompagnement MPEM/ANAM : Expert résidentiel | | X | | |
| Training needs assessment : Plan de formation métier portuaire | | X | | |
| Module 4 : Digitalisation, Santé, Sécurité et Sureté | | X | | |
| Module 5 : Gestion environnementale et durabilité | | X | | |
| Phases 3 et 4 : Validation des rapports de l'étude - SNPS | | X | | |

Dans le cadre de la SNPS, un Accord Spécifique de Coopération (ASC) a été signé avec le port d'Anvers-Bruges (POAB). L'objet est de mettre à disposition du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime une assistance technique pour servir de conseiller au Ministère sur des points stratégiques. Cette mission d'assistance technique a été remplacée au cours de l'année 4 par des missions perlées (POAB) à raison de 5 à 10 jours par mois en fonction de l'importance de l'accompagnement.

Performance de l'output 3

Progrès des indicateurs

| Output 3 : Les acteurs du Portefeuille bénéficient d'expertises et d'études stratégiques | | | | | |
|---|-----------------------|----------------|----------------|---------------------------------------|--------------|
| Indicateurs | Valeur de base (2019) | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible année 4 | Cible finale |
| I1_Op3 : Taux des études réalisées dans le cadre du développement économique qui ont connu une suite sous forme de nouveaux engagements de capitaux privés pour réaliser des investissements concrets | 0% | 0% | 0% | Pas de cibles intermédiaires définies | 75% |
| I2_Op3 : Taux de satisfaction des demandeurs des expertises au regard des atteintes des objectifs fixés dans les termes de référence | 98% | 100% | 100% | Pas de cibles intermédiaires définies | 99% |

Toutes les études et expertises planifiées ont été réalisées dans les délais, en dehors de l'expertise pour l'assistance technique du Port d'Anvers-Bruges (POAB).

Au terme de l'année 4, aucune étude n'a fait l'objet d'engagements sous forme de capitaux privés. Ce qui justifie le taux de zéro pour cent par rapport à la valeur cible de 75%. Toutefois, il est à noter que l'étude sur la transformation de la pomme de terre en produits dérivés (frites surgelées, chips, etc.) a été bouclée et le rapport final disponible avec des recommandations. Cet organisme du nom de ACASEN a été mis en rapport avec des bailleurs à travers le projet Activ'Invest financé par l'Union Européenne et exécuté par Enabel pour le financement du projet.

100% des demandeurs d'expertise ont été satisfaits des prestations. Il s'agit de la DGPRE (expertise pour la mise en place d'une plateforme Web) et du Secrétariat Exécutif du forum

mondial de l'eau (assistance technique). Les niveaux de satisfaction respectifs suivants ont été enregistrés : 81,5% et 93,5%.

État d'avancement des principales activités (Résultat 3)

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|---|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| A3.1 : Etudes à effectuer par des consultances | | X | | |
| A3.3 : Expertises basées sur la demande | | X | | |
| A3.4 : Expertise pour le renforcement des stratégies de gestion de l'eau et de la collecte/analyse des données sur l'utilisation de l'eau en vue de l'organisation du Forum mondial de l'Eau 2020 | | X | | |
| A3.6 : Etudes économiques pour accompagner des investissements | | X | | |

Le tableau suivant fait le récapitulatif de l'état d'avancement des activités de l'année 4.

| Etudes/Expertises | Les activités sont : | | | |
|---|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| 1. Etude CPCS Tractebel - SNPS | | | X | |
| 2. Accompagnement Plateforme Guichet Unique ADIE | | X | | |
| 3. Accompagnement à la Direction de l'équité et de l'égalité de Genre | | X | | |
| 4. Assistance technique Port d'Anvers-Bruges - POAB | | | X | |
| 5. Etude de faisabilité d'une usine de transformation de frites surgelées | | X | | |

Concernant les études, au terme de l'année 4, cinq (5) études sur les six prévues ont été bouclées. Il s'agit de :

- L'étude sur la gouvernance de l'agropole centre ;
- L'enquête sur les effets COVID dans le secteur de l'industrie ;
- L'étude de faisabilité d'une usine de production de spiruline ;
- L'étude de faisabilité sur le Centre de ressources en eau ;
- L'étude de faisabilité d'un projet de transformation de la pomme de terre au Sénégal ;

L'étude pour l'élaboration de la SNPS est en cours.

2 expertises sur 4 ont été bouclées. Il s'agit de :

- L'amélioration du Guichet Unique de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE devenue Sénégal Numérique SA)
- Accompagnement de l'organisation du Secrétariat Exécutif du Forum Mondial de l'eau.

Les expertises suivantes sont en cours :

- L'évaluation à mi-parcours de la stratégie nationale sur l'équité et l'égalité de genre SNEEG2 pour le Ministère de la Femme, de la Famille et la Protection des Enfants (MFFPE) ;
- L'assistance technique du Port d'Anvers-Bruges (POAB) sur la SNPS.

Performance de l'intervention 5/ Pilier 4

Performance de l'output 1

Progrès des indicateurs

| Output 1 : Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) coordonne la mise en œuvre du plan de relance de l'industrie pharmaceutique avec les institutions concernées. | | | | | |
|--|---------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Indicateurs | | Valeur de base (2021) | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible finale |
| I1_R1 : L'unité de gouvernance dédiée du projet RIPH est mise en place et fonctionnelle au niveau du MSAS | | Non | Non | Non | Oui |
| I2_R1 : Taux de tenue d'instance de pilotage de la DU (comité interministériel) | | 0% | 0% (0/1) | 25% (1/4) | 100% (4/4) |
| I3_R1 : Taux d'exécution des ressources financières de Enabel | | 0% | 7,4% | 28% | 100% |
| I4_R1 : Taux de projets fonctionnels | Projet public | 0% | 0% | 0% | 100% (2/2) |
| | Projet privé | 0% | 0% | 0% | 100% (2/2) |
| I5_R1 : Taux de réformes appliquées | | 0% | ND | 11% | 75% |

La Delivery Unit (DU) est mise en place, mais n'est pas pleinement fonctionnelle. Au niveau du staff seul le coordinateur est nommé, les 3 chefs desk prévus ne sont pas encore recrutés. Toutefois, avec l'appui de l'intervention, un expert en gestion administrative est pris en charge provisoirement via la convention de subsidence avec QUAMED pour renforcer la fonctionnalité de la DU.

Avec l'appui technique de l'intervention, la DU a élaboré son plan d'actions 2023-2025.

La DU ne dispose d'aucun budget propre de fonctionnement. Durant l'année 4, l'intervention a pris en charge les différentes dépenses de fonctionnement et d'équipements suivantes : loyer annuel de bureau, mobilier, matériel informatique.

Un seul comité de pilotage a été tenu sur la période, soit un taux de 25%. Les modifications des arrêtés portant création et fonctionnement du Comité de pilotage interministériel et du Comité technique proposées par le coordinateur de la DU, sont en attente de validation par le Ministre de la Santé et de l'action sociale. Cela a affecté la tenue régulière des réunions du comité de pilotage.

Le taux d'exécution des ressources financières qui est de 28% au terme de l'année 4 reste raisonnable si on considère le taux d'engagement de 45,34% à date. Ce dernier étant constitué en grande partie par l'engagement sur le marché d'équipements de laboratoire, la finalisation de son exécution pourra relever considérablement le taux d'exécution financière (43,04%).

La DU coordonne la mise en œuvre des projets publics et privés. Le fait qu'elle ne soit pas pleinement fonctionnelle a eu une incidence sur cette activité.

Cependant, elle a initié quelques actions de suivi : un atelier sur la régulation et des rencontres avec les acteurs du secteur privé. Elle a par ailleurs rencontré certains porteurs de projets publics (ASPIT, ASN, BMN) qui ont planifié des activités de démarrage, ainsi que l'IPD sur le volet formation dans le domaine des métiers de la Biomanufacturing. Pour le projet sur la pharmacopée sénégalaise, des actions sont mises en œuvre avec identification du porteur et la coordination des différents acteurs concernés par le projet.

Une seule réforme a été appliquée au terme de l'année de 4 sur les 9 ciblées, en l'occurrence la mise en place et la fonctionnalité de l'ARP. Néanmoins, pour un certain nombre de réformes, des actions préliminaires sont en cours : formation aux métiers de l'industrie pharmaceutique ; cadre juridique de la phytothérapie ; pharmacopée ; régulation du marché, etc.

Principales activités réalisées durant la période

- Appui à la tenue du premier comité de pilotage interministériel de la DU
- Appui à l'élaboration du plan d'actions 2023-2025 de la DU
- Renforcement des capacités de la DU (RH, équipements, local de bureau et équipements informatiques)
- Appui à des réunions d'échanges avec le BOS/PSE pour les JPO et avec différents porteurs de projets et réformes.

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | État d'avancement Les activités sont : | | | |
|---|---|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| 1 Appui à la structure de coordination et de mise en œuvre du plan de relance | | | X | |
| 2 Renforcement de la prise de décision basée sur des données factuelles | | | X | |

Les activités planifiées et qui étaient du ressort de l'intervention ont été presque entièrement exécutées ; seul le marché du véhicule reste à être finalisé. Ces réalisations ont permis à la DU de démarrer ses rencontres avec les porteurs de réformes et de projets.

Ces réalisations sont aussi de nature à faire bouger les autres activités qui sont du ressort de la DU.

Performance de l'output 2

Progrès des indicateurs

| Output 2 : L'Autorité sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP) est créée ; elle atteint et se maintient à un niveau 3 de maturité de l'OMS. | | | | |
|--|-----------------------|----------------------|----------------------|---|
| Indicateurs | Valeur de base (2021) | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible finale |
| I1_R2 : L'ARP est créée | Non | Oui | Oui | Oui |
| I2_R2 : Pourcentage de nouveaux textes réglementaires approuvés | 0 | 0 | 5,5% (1/18) | 90% (16/18) |
| I3_R2 : Durée de traitement des dossiers d'homologation | ND | ND | 5 mois | 6 mois (Durée en conformité avec la réglementation nationale) |
| I4_R2 : Taux d'exécution des contrôles de qualité par le laboratoire de l'ARP | ND | 53% | 81,1% | 80% |
| I5_R2 : La gestion des dossiers de l'ARP est digitalisée | Non | Non | Oui (3/9 fonctions) | Oui (9/9) |
| I6_R2 : Le site Web de l'ARP est fonctionnel | NA | Non | Oui | Oui |
| I7_R2 : L'ARP atteint le niveau de maturité 3 de l'OMS | Niveau de maturité 1 | Niveau de maturité 1 | Niveau de maturité 1 | Niveau de maturité 3 |
| I8_R2 : L'ARP maintient le niveau de maturité 3 de l'OMS | NA | NA | NA | Niveau de maturité 3 |

Au terme de l'année 4 de mise en œuvre du portefeuille, la loi relative aux médicaments, aux autres produits de santé et la pharmacie (Texte législatif approuvé, réf n°2023-06 du 13 juin 2023) est promulguée.

L'ARP a identifié 22 textes réglementaires à élaborer. Suite à la promulgation de la loi, 6 projets de décret ont été finalisés et transmis à l'Autorité pour signature ; il s'agit de :

- Projet de décret sur les établissements pharmaceutiques ;
- Projet de décret sur les vigilances ;
- Projet de décret sur la surveillance du marché ;
- Projet de décret sur la publicité et la promotion ;
- Projet de décret sur les essais cliniques ;
- Projet de décret sur les dispositifs médicaux.

Parmi les textes restants, 7 ont été élaborés et 9 restent à élaborer.

La durée actuelle de traitement des dossiers d'homologation est en conformité avec la réglementation nationale (5 mois, pour une cible de 6 mois). Un fichier de suivi des délais est disponible au niveau l'ARP pour suivre les nouveaux dépôts qui ont démarré en Mai 2023.

Concernant le taux d'exécution des contrôles de qualité par le laboratoire de l'ARP, sur 403 échantillons reçus sur la période, 327 ont été analysés, soit 81% pour une cible finale de 80%.

Sur les 9 fonctions réglementaires de l'ARP, trois ont été digitalisées avec l'appui de l'intervention (homologation, essais cliniques, octroi de licences). Ces trois fonctions sont celles qui relevaient de la responsabilité de l'intervention. Ce qui a permis :

- L'Intégration des maquettes au niveau de chaque fonctionnalité
- La validation des fonctionnalités développées ;
- L'implémentation des fonctionnalités de la plateforme et de l'assurance qualité ;

En exemple, la fonction homologation qui est mise ligne et en production est disponible avec l'URL d'accès : **services.arp.sn**, qui permet aux utilisateurs de faire : (i) la soumission en ligne les dossiers de demande d'AMM, (ii) l'évaluation en ligne des dossiers de demande d'AMM et (iii) la réduction du temps de traitement des dossiers de demande d'AMM.

Le site web de l'ARP est disponible avec l'URL : www.arp.sn . Il est fonctionnel et répond aux besoins des utilisateurs. Quelques exemples d'accessibilité et d'utilisation du site :

- ✓ Soumission en ligne les dossiers de demande d'AMM,
- ✓ Consultation en ligne des résultats de la commission d'étude des demandes d'attribution d'officine
- ✓ Disponibilité de la géolocalisation des officines de pharmacie,
- ✓ Renseignement des points de géolocalisation sur la plateforme web avec vérification de la qualité des données saisies.
- ✓ Disponibilité de la base de données des incidents de pharmacovigilance
- ✓ Base de données des médicaments avec AMM et RCP
- ✓ Disponibilité et accessibilité des textes réglementaires, guides et diverses autres informations
- ✓ Etc.

Globalement, l'ARP est resté au niveau de maturité 1 de l'OMS. Néanmoins, 2 fonctions réglementaires sur 9 ont atteint le niveau de maturité 3 (mission d'évaluation intermédiaire de l'OMS de Mai 2023). Il s'agit des fonctions « octroi des licences » et « libération des lots ». Plusieurs fonctions sont également en nette progression.

Principales activités réalisées durant la période

- L'appui à l'auto-évaluation de l'ARP
- Benchmarking des experts de l'ARP au niveau de SCIENSANO en Belgique
- Appui à la digitalisation des 3 fonctions réglementaires dans un esprit de cocréation entre le prestataire et les agents de l'ARP responsables des trois fonctions réglementaires.
- Prise en charge de la formation des pharmaciens en Master en inspectorat de pharmacie
- Appui à réalisation de deux missions d'inspection dans les 14 régions du pays
- Appui aux formations sur la pharmacovigilance au niveau national et international
- Mobilisation d'expertises internationales en mentoring pour l'ARP (mission au Sénégal de l'AFMPS ; échanges entre pairs en ligne, AFMPS et Sciensano avec l'ARP ; missions régulières d'appui de QUAMED)
- Acquisition d'équipements pour le laboratoire de contrôle de l'ARP

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|---|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| 1 Mise en œuvre du Plan de développement institutionnel (PDI) / Plan d'actions national (PAN) | | X | | |
| 2 Appui à l'équipe en charge des inspections pharmaceutiques par la DPM et (ensuite) l'ARP | | X | | |
| 3 Digitalisation du système d'information et transparence des données | | | X | |
| 4 Renforcement des capacités du laboratoire de contrôle des médicaments | | | X | |
| 5 Appui à l'harmonisation avec les autorités de réglementation dans la région | | X | | |

L'ARP a réalisé des progrès attestés par l'OMS lors de ses visites de suivi et d'évaluation, dans la mise en œuvre des recommandations du PDI, pour les différentes fonctions réglementaires. Le retard sur les marchés d'équipements de laboratoire a été presque résorbé ; la réhabilitation des locaux du laboratoire (démarrée avec un autre partenaire de l'ARP) permettra de les installer dans les meilleures conditions de qualité et de sécurité.

La digitalisation des trois fonctions réglementaires prioritaires confiée à l'intervention est en finalisation pour les deux restantes ; à noter ici que d'autres partenaires de l'ARP vont démarrer la digitalisation des autres fonctions restantes, et cette synergie permettra de couvrir l'ensemble des besoins de l'ARP.

Performance de l'output 3

Progrès des indicateurs

| Output 3 : L'Expertise et la Recherche et Développement (R&D) sont renforcées dans la réglementation pharmaceutique et l'accompagnement de nouveaux produits pour garantir leur efficacité, acceptabilité et sécurité. | | | | |
|---|------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|
| Indicateurs | Valeur de base (2021) | Valeur année 3 | Valeur année 4 | Cible finale |
| I1_R3 : Nombre d'accords de collaboration entre les instituts académiques et de recherche sénégalais et belges | 0 | 0 | 0 | 3 |
| I2_R3 : Nombre de bourses d'études octroyées et complétées | 0 | 0 | 8 | 12 |
| I3_R3 : Nombre de produits de capitalisation disséminés. | 0 | 0 | 0 | 5 |
| I4_R3 : Nombre de projets de recherche sur la pharmacopée financée | 0 | 0 | 0 | 2 projets de recherche |
| I5_R3 : Nombre de résultats de recherche en médicaments et pharmacopée valorisés | 0 | 0 | 0 | 2 résultats de recherche |

L'intervention a suscité un partenariat entre ISMED et UNIZIMA-Univercells pour l'accueil en stage d'étudiants -chercheurs doctorant dans le domaine de la biotechnologie. Des rencontres entre les parties ont été initiées en vue de partager un projet de partenariat, toutefois cela n'a pas abouti jusqu'à présent à un accord de collaboration.

8 bourses d'études ont été octroyées à des pharmaciens de l'ARP pour le master en Inspectorat de pharmacie à l'ISMED. La finalité étant de renforcer la fonction d'inspecteur au sein de l'ARP. Le taux de réalisation au terme de l'année 4 est de 67%. Toutefois, il n'y a pas de perspective d'évolution par rapport à l'atteinte de la valeur cible de cet indicateur compte tenu de la durée du cycle de formation qui est de 2 ans, à moins de l'introduction de demandes de bourses pour d'autres formations plus courtes.

Le processus de contractualisation pour la facilitation de la capitalisation dans le cadre du pilier 4 a été entamé durant l'année 4 et le lancement du marché y afférant est prévu pour le début de l'année 5 de mise en œuvre du portefeuille.

L'intervention a suscité l'élaboration par ISMED d'un projet de recherche sur les monographies de la pharmacopée traditionnelle. Des réunions de concertations ont été tenues avec les différentes parties prenantes pour faciliter le démarrage de ce projet de recherche.

Principales activités réalisées durant la période

- Réunions tenues avec ISMED et UNIZIMA
- Octroi de bourses de formation à des pharmaciens de l'ARP pour un master en inspectorat
- Les TDR et le CSC du marché de capitalisation ont été élaborés
- Plusieurs échanges ont eu lieu entre l'ARP et Sciensano d'une part, et entre l'ARP et l'AFMPS d'autre part, pour élaborer des plans de formation des agents de l'ARP, en ligne et en présentiel.

État d'avancement des principales activités

| État d'avancement des principales activités | Les activités sont : | | | |
|--|----------------------|-----------------|-----------|-------------------|
| | En avance | Dans les délais | Retardées | En sérieux retard |
| 1 Formation dans les domaines de la réglementation pharmaceutique y compris les inspections, les techniques de laboratoire de contrôle de médicaments, la recherche et les domaines d'appui au plan de relance de l'industrie pharmaceutique | | | X | |
| 2 Appui à la Recherche et Développement (R&D) | | | | X |
| 3 Capitalisation de l'expérience et des leçons apprises | | | X | |

Avec l'appui de l'intervention, des plans de formation des agents de l'ARP à Sciensano et à l'AFMPS sont en cours de finalisation. Les agendas de ces deux institutions belges projettent les formations vers novembre-décembre 2023.

Une initiative de l'ARP est en cours pour l'élaboration de son plan de recherche avec l'appui de l'intervention.

Le marché de la capitalisation est en cours de lancement.

Acronymes

ACTIV'INVEST : Projet d'appui à l'activation du Plan d'investissement extérieur de l'UE

ADIE : Agence de l'Informatique de l'Etat, Actuel SENUM SA

AFD : Agence Française de Développement

AFMPS : Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé

AICS : Agence Italienne pour la Coopération au Développement

AmbaBEL : Ambassade de Belgique

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

ANA : Agence Nationale de l'Aquaculture

ANAM : Agence Nationale des Affaires Maritimes

ANPEJ : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes

APIX : Agence pour la Promotion des Investissements et grands travaux

ARP : Autorité de réglementation pharmaceutique

ASC : Accord Spécifique de Coopération

ASN : Association Sénégalaise de Normalisation

ASPIT : Agence Sénégalaise pour la Propriété Industrielle et l'Innovation Technologique

BAD : Banque Africaine de Développement

BCA : Bureau Conseil pour Adolescent(e)s

BEI : Banque Européenne d'Investissement

BID : Banque Islamique de Développement

BMN : Bureau de Mise à Niveau

BOM : Bureau Organisation et Méthodes

BOS : Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent

CAOSP : Centre académique de l'orientation scolaire et professionnelle

CAP : Connaissances, Attitudes, Pratiques

CAS : Cellule d'Appui et de Suivi

CAU : Centre d'Accueil Unique

CCA : Centre Conseils pour Adolescents

CCOD : Commission de Contrôle des Opérations Domaniales

CDC : Caisse des Dépôts & de Consignation du Sénégal

CEFOREP : Centre Régional, de Formation, de Recherche et de Plaidoyer en Santé de la Reproduction

CEP : Cellule d'Exécution du Projet Agropoles

CIP : Coalition des Parties Intéressées

CMPC : Comité Mixte Paritaire de Concertation

CMO : Convention de Mise en Œuvre

CPMB : Country Portfolio Management Board

COPIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique
COVID 19 : Coronavirus Disease
CPN : Consultation PréNatale
CPVS : Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles
CSC : Cahier Spécial de Charge
CSSDOS : Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé
DAO : Dossier d'Appel d'offres
DCEF : Direction de la Coopération Economique et Financière
DER : Délégation Générale à l'Entrepreneuriat Rapide
DGD : Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DGES : Direction Générale des Etablissements de Santé
DHIS 2 : District Health Information Software 2
DIRECCT : Digital Response Connecting Citizens (ACP-EU digital connectivity and digital solutions to strengthen the resilience of education, health and Micro, Small and Medium enterprises' (MSMEs) systems to COVID-19 in ACP countries)
DITASIS : Digitalising The Gambia – Technical assistance to strengthen the ICT sector
DIU : Diplôme Inter Universitaire
DPDD : Document de programmation pluriannuelle des dépenses
DPRS : Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques
DSME : Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant
DU : Delivery Unit
EIES : Etudes d'Impact Environnemental et Social
Enabel : Agence Belge de Développement
EPS : Etablissement Public de Santé
EST : Expertise Sectorielle et Thématique
EU : European Union (Union Européenne)
3FPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique
FPT : Formation Professionnelle et Technique
FMI : Fonds Monétaire International
FNDASP : Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FONSIS : Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
GIH : Green Innovation Hub
GTM : Groupe de Travail Multisectoriels
IEC : Information, Education, Communication
IMF : Institution de Micro-Finance
IPD : Institut Pasteur de Dakar
ISMED : Institut des Sciences du Médicament
ISBC/PF : Identification Systématique des Besoins de la Cliente en Planification Familiale

MAERSA : Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire

MCTDAT : Ministère des Collectivités territoriales, de l'Aménagement et du Développement des Territoires

MCTEN : Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique

MDIPMI : Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries

MEP : Mission Économique Princière

MEPC : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération

MPFPE : Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants

MPME : Micro Petites et Moyennes Entreprises

MSAS : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

MTR : Mid Term review

MTDSRI : Ministère du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions

MULHP : Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique

ODD : Objectif de Développement Durable

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONFP : Office National de Formation Professionnelle

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAD : Port Autonome de Dakar

PAE : Parcs d'Activités Économiques

PAN : Plan d'Actions National

PARERBA : Projet d'Appui à la Réduction de l'Émigration rurale et à la Réintégration dans le Bassin Arachidier

PARSIEC-IDBIOMET : Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique au Sénégal

PDI : Plan de développement Institutionnel

PEM : Pilot Project for Entrepreneurial Mobility

PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux

PIB : Produit Intérieur Brut

PLI : Plateforme Locale d'Investissement

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petite et Moyenne Industrie

PNA : Pharmacie Nationale d'Approvisionnement

PNDAS : Programme National de Développement des Agropoles du Sénégal

PNDSS : Plan National de Développement Sanitaire et Social

POABi : Port of Antwerp-Bruges international ex-PAI (Port of Antwerp International)

PPP : Partenariat Public Privé

PRC_SEN : Portefeuille Régional Thématique Climat - Volet Sénégal 2022 - 2026

PSE : Plan Sénégal Emergent

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RESET : Relance de l'Enseignement et Formation Professionnelle et Technique pour l'Emploi en Guinée Bissau

RIEC : Rural Infrastructure for Employment Creation in The Gambia

SCE : Société de Construction et d'Exploitation de l'Agropole centre

SENUM SA : Sénégal Numérique SA

SIH : Système d'Information Hospitalier

SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre

SNPS : Stratégie Nationale Portuaire du Sénégal

SPEX : Strategy and Policy Expert

SRAJ : Santé de la Reproduction des Ados/Jeunes

SSR : Santé Sexuelle et Reproductive

SOCAC : Société Coopérative des Acteurs de l'Agropole Centre

SONU : Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence

SONUB : Soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base

SOU : Soins Obstétricaux d'Urgence

TDR : Termes de Référence

TEI : Team Europe Initiative

TPE : Très Petite Entreprise

TPC : Taux de Prévalence Contraceptive

TNA : Training Needs Assesment (Evaluation des Besoins en Formation)

UDAM : Unité Départementale d'Assurance Maladie

UE : Union Européenne

UNAPP : Unité Nationale d'Appui aux Partenariats Public-Privé

USAID : United States Agency for International Development

USSEIN : Université Sine Saloum El Hadj Ibrahima NIASS

VSBG : Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
